

Québec laisse échapper un projet qui aurait pu ressusciter SOMA

par Michel Lefèvre

L'usine de montage automobile Soma aurait pu retrouver ses portes dès le mois de juillet si des pourparlers, entrepris à la fin de l'hiver dernier entre la société Bricklin Canada, filiale à part entière de la firme américaine General Vehicle Inc., et le gouvernement du Québec avaient pu aboutir.

Le projet de la société américaine consistait à utiliser les facilités existantes de l'usine de montage Soma en vue de construire une voiture intermédiaire de catégorie sport qui aurait été exportée exclusivement aux États-Unis.

Toutefois, même si les négociations québécoises ont échoué, le projet de Bricklin verra le jour... mais dans la province voisine du Nouveau-Brunswick où le gouvernement de M. Richard Hatfield a accueilli la firme américaine à bras ouverts.

Selon des informations qui nous ont été transmises par une source digne de foi, la direction de Soma avait examiné très sérieusement la proposition de Bricklin avec le conseil d'administration de la Société générale de financement (SGF) qui contrôle, comme on le sait,

l'usine de montage de Saint-Bruno.

La SGF aurait même été tout près de signer une lettre d'entente avec la société Bricklin. Mais des conditions posées en dernière heure par le ministère de l'Industrie et du Commerce que dirige M. Guy Saint-Pierre n'auraient pu être rencontrées.

Si le projet, qui a été étudié pendant près de quatre mois à la Soma, y avait été réalisé, il aurait simplement suffi d'ajouter une section de moules spéciaux à la ligne de montage qui est déjà en place à Saint-Bruno. Certains des sous-

traitants, qui avaient été déjà sondés par Soma, vont du reste continuer à collaborer avec la firme américaine, mais dans la province voisine.

C'est donc un projet d'investissement d'environ \$6 millions à Saint-Jean (N.-B.) qu'annoncera d'ici à quelques jours le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield. La firme Bricklin engagerait 260 personnes dès la première année et jusqu'à 600 la troisième année.

Une dizaine de cadres techniques de

Jérôme Choquette confirme les "mémérages" du DEVOIR

QUEBEC (par Géraud LeBlanc) — Après les avoir qualifiés de "mémérages" publiés à l'instigation de policiers mécontents, M. Jérôme Choquette a confirmé les révélations du DEVOIR sur le "sommet" de Parthenais.

Harcelé à nouveau par le député Robert Burns, le ministre de la Justice a mis fin, hier à l'Assemblée nationale, au silence qu'il s'était imposé depuis le début de l'affaire des bandes d'enregistrement téléphonique du chef Saulnier.

M. Choquette a en effet admis que le directeur adjoint de la police de Montréal, M. André Guay, s'était vu refuser l'accès aux dossiers relatifs à l'affaire Saulnier.

"Il est exact, a-t-il dit, que M. André Guay s'est vu refuser l'accès à ces dossiers parce que cette question ne le regarde pas et parce que ces dossiers sont confidentiels et sont conservés confidentiellement au sein d'un organisme qui s'appelle le Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé".

Voir page 6: Les "mémérages"

Vic Cotroni témoigne au dernier jour de l'enquête sur la pègre

par Guy Deshaies

Vincenzo Cotroni, 62 ans, dont le nom a été l'un des plus souvent mentionnés au cours de l'enquête sur le crime organisé, a déclaré hier à la Commission d'enquête qu'il avait pris part, en jan-

vier ou février dernier, à une réunion où il avait été question d'arrêter cette enquête sur la pègre.

Le témoin, qui a été appelé à la barre juste avant un certain Vincent Soccio, a déclaré que cette réunion s'était tenue justement chez ce dernier en présence de Mme Soccio, de Nicolas Di Iorio et d'un certain Jacques Sauriol, de Sept-Îles.

Ce dernier aurait parlé de divers moyens d'arrêter l'enquête mais M. Cotroni déclare qu'il n'était pas intéressé, qu'il n'y avait rien de positif et qu'il n'avait pas été question d'argent au sujet de ce plan visant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Vincent "Jimmy" Soccio, lors d'un témoignage antérieur, avait parlé de cette réunion mais il avait oublié de dire que M. Cotroni y assistait. Il a répété hier qu'il n'était pas intéressé aux propositions de son ami Sauriol et il a admis que M. Cotroni et M. Di Iorio, "étaient peut-être passés" chez lui ce soir-là.

Détendu, se déplaçant d'une démarche de brave paysan, vêtu d'un complet azur à fines rayures, les minces cheveux lissés vers l'arrière, parlant d'une voix étreinte avec un fort accent italien Vincenzo Cotroni a d'abord dit qu'il ne savait ni lire ni écrire, que c'était M. Armand Courville qui administrait ses affaires, qu'il faisait entière confiance à ce dernier. Il a dit qu'il était président de la compagnie Reggio Foods dont les actionnaires sont, outre M. Courville, Salvatore Sorrentino et Paolo Violli. Il a révélé qu'il était le parrain (compare) des enfants de Violli.

— "Êtes-vous le parrain de plusieurs personnes?" de demander Me Charles Cliche.

— "Je suis compare de tellement de personnes que je ne peux dire qui et combien ils sont", s'enorgueillit le témoin.

— "Êtes-vous un parrain au sens de godfather?"

— "Je ne sais pas, oui, je crois".

— "Avez-vous vu le film The Godfather, M. Cotroni?"

— "Oh non! Je sais qu'on en parle. On m'en a parlé seulement."

Voir page 2: Vic Cotroni

Sommés-nous vraiment si riches en pétrole?

par Gilles Provost

L'existence d'immenses réserves de pétrole qui attendraient d'être découvertes dans les régions encore inexploitées du Canada n'est qu'une hypothèse sans fondement formulée par les grandes compagnies pétrolières qui veulent conserver le droit d'exporter aux États-Unis leur production actuelle, a affirmé hier le professeur F. K. North, du département de géologie de l'université Carleton, dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des géologues.

M. North a déclaré au DEVOIR que le Canada n'a manifestement pas les



Un petit effort et la Place des Nations sera toute prête pour la cérémonie d'ouverture de Terre des Hommes, saison 1973, aujourd'hui à 14h00. Pour souligner le retour de l'exposition dans la vie estivale des Montréalais, Terre des Hommes présente un programme spécial, dont on trouvera les détails en page 16.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Dans la fonction publique fédérale

Trois femmes parmi les 777 mandarins

par Claude Lemelin

OTTAWA — Des 230.756 employés de la fonction publique fédérale recensés en 1972, 68.276 étaient des femmes; mais seulement trois de ces femmes faisaient partie des cadres de direction, cette catégorie prestigieuse des 777 "mandarins" qui dirigent la bureaucratie du pays.

C'est la mesure la plus dramatique de l'autre défi égalitaire que doit relever la Commission fédérale de la fonction

publique: assurer une représentation adéquate des femmes aux échelons intermédiaires et supérieurs de la bureaucratie que les hommes dominent sans conteste présentement. Le cabinet Trudeau a émis une directive en avril 1972 faisant obligation à tous les sous-ministres et fonctionnaires de rang équivalent de "prendre des mesures pour promouvoir l'affectation et l'avancement de plus de femmes aux postes intermédiaires et supérieurs" de la fonction publique. Peu après, l'Office de la promotion de la femme de la Commission de la fonction publique créait un comité ministériel dont l'action a déjà commencé à se répercuter sur les statistiques des nominations, promotions et mutations féminines.

Mais les progrès enregistrés en 1972 sont insignifiants si l'on tient compte de l'ampleur du problème: car jusqu'ici, la fonction publique fédérale semble avoir été un plus mauvais employeur, pour les femmes, que le secteur privé de l'économie.

En effet, alors que les femmes constituaient en 1972 environ le tiers de la main-d'oeuvre de l'ensemble de l'économie canadienne, seulement 29,6 pour cent des fonctionnaires fédéraux étaient alors du sexe féminin. Signalons que, même si les femmes forment environ la moitié de la population globale, la fonction publique ne doit pas nécessairement retenir comme objectif de confier la moitié de ses postes à des fonction-

naires du sexe féminin. Mais on devrait au moins s'attendre à ce que les femmes soient aussi bien représentées au sein du secteur que dans l'ensemble de l'économie.

En outre, une véritable égalité des chances entre les sexes devrait nécessairement permettre aux femmes, si jamais elles décidaient collectivement de participer en plus grand nombre à la main-d'oeuvre (ce qui, d'ailleurs, dépend

en partie des pratiques d'embauche), d'accéder sans contrainte à la fonction publique. Enfin, l'instauration de l'égalité des sexes dans la fonction publique implique automatiquement, à longue échéance, que le sexe féminin soit représenté à tous les échelons dans des proportions se rapprochant de sa participation globale à l'ensemble du fonctionnariat.

Voir page 2: Trois femmes

Selon John Dean

Nixon voulait faire de l'écoute une arme

WASHINGTON (d'après AP et l'AFP)

— John Dean a révélé lors de ses rencontres préliminaires avec les membres de la Commission Ervin que le président Nixon avait affirmé à l'ancien directeur du FBI, J. Edgar Hoover, qu'il utiliserait à l'avenir les tables d'écoute contre ces adversaires politiques.

Selon Dean, dont un résumé du témoignage a été intercepté hier par l'Agence Associated Press, M. Nixon a déclaré au cours d'une réunion, en septembre 1972, que M. Hoover lui avait affirmé que son propre téléphone avait été piégé en 1968.

L'ancien conseiller juridique présidentiel aurait par ailleurs révélé aux enquêteurs que la Maison-Blanche avait réussi à étouffer dans l'oeuf une enquête sénatoriale sur l'affaire Watergate, qui devait débiter avant l'élection présidentielle. Il s'agissait d'une enquête que voulait ouvrir le comité des Banques et du Change qui a finalement avorté après qu'un vote lui eut interdit d'assigner des témoins. Cette dernière initiative serait due à une suggestion de M. Nixon lui-même.

Le résumé du témoignage de Dean, précise de plus que ce dernier a en sa possession des documents attestant que M. Nixon a demandé au fisc d'accorder un traitement de faveur aux déclarations de certains de ses amis.

De même, le président Nixon avait-il suggéré, selon Dean, de faire dresser une

liste des journalistes embêtants afin que l'on puisse s'occuper de leur cas après les élections.

Toujours selon l'ancien conseiller présidentiel congédié le 30 avril, le président aurait été consulté avant que ne soit transmise en son nom l'offre de clémence présidentielle qui aurait été faite à certains inculpés du Watergate.

Pour sa part, le comité financier pour la réélection du président Nixon a été déclaré coupable hier par un tribunal de Washington de violations des lois électorales américaines pour ne pas avoir déposé une contribution de \$200.

Voir page 6: Nixon voulait

Hanigan exclut toute hausse des tarifs autobus-métro mais compte sur Québec

par Gilles Léveillé

Une augmentation du tarif du transport en commun et l'exemption des diverses taxes provinciales et fédérales seraient deux des principaux moyens de réduire le déficit d'exploitation de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). C'est ce qui ressort du rapport remis ces jours-ci par la CTCUM aux autorités de la CUM et présenté, hier soir, à la séance du conseil de la

Communauté urbaine.

Cependant, si l'on en juge par la réaction du président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, le recours à une augmentation du tarif est carrément exclu et c'est plutôt du côté du gouvernement provincial que la Communauté cherchera les moyens d'alléger le déficit de la Commission du transport.

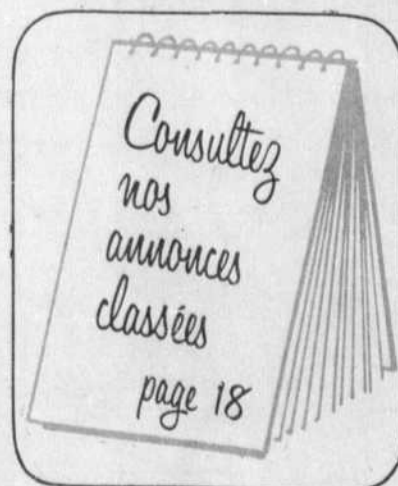
"Je suis fermement opposé à toute

hausse de tarifs, a déclaré M. Hanigan aux journalistes qui l'interrogeaient au terme de la séance du Conseil de la CUM, à l'hôtel de ville de Montréal. Le rapport de la CTCUM évalue à \$5 millions par année, l'accroissement de revenus qui suivrait une hausse du tarif des adultes de son niveau actuel de 3 billets pour \$0,90 à 3 billets pour \$1,00. Quant aux écoblés, le rapport propose de hausser le

tarif de six billets pour \$0,50 à huit billets pour \$1, ce qui se traduirait par une hausse des recettes de \$1 million par année. Ces évaluations tiennent compte de l'effet négatif sur le volume des voyageurs qu'ont en général les hausses du prix des billets.

Côté taxes, le rapport de la CTCUM établit à quelque \$2,6 millions les montants versés annuellement en taxes sur

Voir page 6: Hanigan



**suites
de la première
page**

LE BILL TURNER

lementaire, étape à laquelle les députés peuvent proposer et faire adopter des amendements. Le projet devra ensuite traverser l'étape de la troisième lecture en Chambre puis recevoir l'approbation du Sénat avant de devenir loi.

Le gouvernement minoritaire de M. Trudeau considèrerait comme une embûche cette deuxième lecture depuis janvier, date à laquelle les conservateurs ne s'étaient pas encore prononcés sur le projet.

Si les conservateurs s'étaient opposés à ce projet fiscal de M. Turner, le gouvernement aurait été défait et des élections fédérales auraient été possibles.

VIC COTRONI

Vincenzo Cotroni a dit ignorer qu'il était le propriétaire du restaurant Capri à Sainte-Adele et Me Cliche lui a exhibé les papiers démontrant que c'était lui. Il a dit ne pas savoir quels étaient ses intérêts dans Arvin Ltée et Me Cliche lui a appris qu'il en était le président avec 49,9% des actions. Il a dit avoir prêté \$50,000 à Civil Equipment, une manufacture de chaînes et que M. Courville, principal actionnaire, lui avait remboursé cette somme. Il a reconnu avoir vaguement des intérêts dans les Immeubles Saint-Vincent et Me Cliche lui a appris que les actionnaires étaient la succession Di Croce, Armand Courville et Vincent Cotroni. A tout cela, M. Cotroni a dit: "Si vous le dites, cela doit être vrai. Moi je ne sais pas. Je ne sais pas lire, ni écrire. Je fais confiance à M. Courville."

Il a admis avoir des actions de l'Imperial Oil, Canadian Pacific, Noranda Mines, Bathurst Paper, etc. et il a dit qu'il avait prêté \$10,000 à Louis Greco pour un immeuble, somme qui lui aurait rapporté \$40,000.

Il a dit qu'il avait prêté \$7,000 à Irvin Ltd en 1966 de même que \$17,500 à Reggio Food la même année.

"Votre rapport d'impôt de 1966, attaque Me Cliche, indique un revenu total de \$4,174! Est-ce exact?"

"Oui, c'est cela. Si c'est écrit cela, c'est parfait. C'était pas une bonne année, voyez-vous."

M. Cotroni, représenté par l'avocat Jean-Paul Sainte-Marie, a dit qu'il n'avait influencé absolument personne relativement aux témoignages qu'ils devaient rendre à l'enquête et il a dit que lui-même n'avait pas à recevoir les avis de quiconque.

Au sujet de la rencontre chez Soccio, M. Cotroni a dit qu'il était intéressé à l'enquête sur le crime organisé. "On veut savoir ce qui se passe, comprenez-vous", a-t-il plaidé.

Il a expliqué aussi que le mensonge lui répugnait et que dès lors qu'il découvrait que quelqu'un mentait, il ne lui parlait plus jamais. Il a reconnu avoir prêté de l'argent à diverses personnes dont un certain David Dorsemann à qui il a prêté \$22,000 sans garantie, selon les affirmations du procureur Cliche. M. Cotroni a expliqué qu'il rendait ainsi des services, qu'il était prêt à avancer de l'argent à ceux en qui il avait confiance et il a même offert à Me Cliche un tel service s'il le désirait.

Le témoignage de Vincenzo Cotroni a soulevé les rires dans la salle plus remplie qu'à l'accoutumée. M. Courville est venu corroborer ce témoignage en ajoutant que M. Cotroni gagnait un salaire de \$25,000 au titre de président de Reggio Food et qu'il avait un bon de \$10,000. Il a expliqué que son associé lui faisait confiance mais il a dit qu'il tenait M. Cotroni au courant de toutes ses affaires.

Quant à Vincent Jimmy Soccio, grand, la peau brune, 63 ans, portant des lunettes noires, il a raconté la réunion avec M. Sauriol. Il s'est dit chômeur et il a révélé qu'il n'avait pas vu les Di Iorio, Dasti et autres depuis plusieurs mois.

Il a rappelé qu'il avait vu Vic Cotroni aux funérailles de son beau-frère et qu'il lui avait rendu visite à Reggio Food en mars ou avril dernier, en compagnie de son frère Giuseppe Cotroni.

Témoins vedettes à l'ajournement de l'enquête, qui ne reprendra ses audiences que le 12 septembre, MM. Cotroni et Soccio ont été convoqués de nouveau pour cette date.

Plus tôt dans la journée hier, le juge Collins, de la cour supérieure, avait rejeté une demande de bref d'exception présentée par l'avocat de M. Cotroni pour éviter à celui-ci de témoigner à l'enquête.

Hier avant-midi, deux policiers ont raconté que le fameux témoin Théodore Aboud avait été un indicateur précieux pour la police, que grâce aux informations qu'il avait fournies aux policiers ces derniers avaient appréhendé des dizaines d'individus auteurs de vols, de recel, de vols à main armée et que les coupables avaient été condamnés dans la plupart des cas.

Me Robert Cooper a expliqué aux commissaires qu'il faisait entendre ces policiers pour établir la crédibilité de M. Aboud qui a témoigné devant la Commission et qui a dévoilé certaines activités illégales de plusieurs personnes.

A la fin des audiences hier, Me Charles Cliche a remercié les commissaires Cordeau, Brunet et Courtemanche pour leur patience et il a remercié les membres de la presse qui suivent les travaux de la Commission depuis le début.

D'ici au 12 septembre prochain, on communiquera au public, s'il y a lieu, les dates d'audiences surprises qui pourraient être tenues au cas où la police arrêterait, par exemple, des personnes contre qui la Commission a émis des mandats.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

Quant à Vincent Jimmy Soccio, grand, la peau brune, 63 ans, portant des lunettes noires, il a raconté la réunion avec M. Sauriol. Il s'est dit chômeur et il a révélé qu'il n'avait pas vu les Di Iorio, Dasti et autres depuis plusieurs mois.

Il a rappelé qu'il avait vu Vic Cotroni aux funérailles de son beau-frère et qu'il lui avait rendu visite à Reggio Food en mars ou avril dernier, en compagnie de son frère Giuseppe Cotroni.

Témoins vedettes à l'ajournement de l'enquête, qui ne reprendra ses audiences que le 12 septembre, MM. Cotroni et Soccio ont été convoqués de nouveau pour cette date.

Plus tôt dans la journée hier, le juge Collins, de la cour supérieure, avait rejeté une demande de bref d'exception présentée par l'avocat de M. Cotroni pour éviter à celui-ci de témoigner à l'enquête.

Hier avant-midi, deux policiers ont raconté que le fameux témoin Théodore Aboud avait été un indicateur précieux pour la police, que grâce aux informations qu'il avait fournies aux policiers ces derniers avaient appréhendé des dizaines d'individus auteurs de vols, de recel, de vols à main armée et que les coupables avaient été condamnés dans la plupart des cas.

Me Robert Cooper a expliqué aux commissaires qu'il faisait entendre ces policiers pour établir la crédibilité de M. Aboud qui a témoigné devant la Commission et qui a dévoilé certaines activités illégales de plusieurs personnes.

A la fin des audiences hier, Me Charles Cliche a remercié les commissaires Cordeau, Brunet et Courtemanche pour leur patience et il a remercié les membres de la presse qui suivent les travaux de la Commission depuis le début.

D'ici au 12 septembre prochain, on communiquera au public, s'il y a lieu, les dates d'audiences surprises qui pourraient être tenues au cas où la police arrêterait, par exemple, des personnes contre qui la Commission a émis des mandats.

Quant à Vincent Jimmy Soccio, grand, la peau brune, 63 ans, portant des lunettes noires, il a raconté la réunion avec M. Sauriol. Il s'est dit chômeur et il a révélé qu'il n'avait pas vu les Di Iorio, Dasti et autres depuis plusieurs mois.

Il a rappelé qu'il avait vu Vic Cotroni aux funérailles de son beau-frère et qu'il lui avait rendu visite à Reggio Food en mars ou avril dernier, en compagnie de son frère Giuseppe Cotroni.

Témoins vedettes à l'ajournement de l'enquête, qui ne reprendra ses audiences que le 12 septembre, MM. Cotroni et Soccio ont été convoqués de nouveau pour cette date.

Plus tôt dans la journée hier, le juge Collins, de la cour supérieure, avait rejeté une demande de bref d'exception présentée par l'avocat de M. Cotroni pour éviter à celui-ci de témoigner à l'enquête.

Hier avant-midi, deux policiers ont raconté que le fameux témoin Théodore Aboud avait été un indicateur précieux pour la police, que grâce aux informations qu'il avait fournies aux policiers ces derniers avaient appréhendé des dizaines d'individus auteurs de vols, de recel, de vols à main armée et que les coupables avaient été condamnés dans la plupart des cas.

Me Robert Cooper a expliqué aux commissaires qu'il faisait entendre ces policiers pour établir la crédibilité de M. Aboud qui a témoigné devant la Commission et qui a dévoilé certaines activités illégales de plusieurs personnes.

A la fin des audiences hier, Me Charles Cliche a remercié les commissaires Cordeau, Brunet et Courtemanche pour leur patience et il a remercié les membres de la presse qui suivent les travaux de la Commission depuis le début.

D'ici au 12 septembre prochain, on communiquera au public, s'il y a lieu, les dates d'audiences surprises qui pourraient être tenues au cas où la police arrêterait, par exemple, des personnes contre qui la Commission a émis des mandats.

Quant à Vincent Jimmy Soccio, grand, la peau brune, 63 ans, portant des lunettes noires, il a raconté la réunion avec M. Sauriol. Il s'est dit chômeur et il a révélé qu'il n'avait pas vu les Di Iorio, Dasti et autres depuis plusieurs mois.

Il a rappelé qu'il avait vu Vic Cotroni aux funérailles de son beau-frère et qu'il lui avait rendu visite à Reggio Food en mars ou avril dernier, en compagnie de son frère Giuseppe Cotroni.

Témoins vedettes à l'ajournement de l'enquête, qui ne reprendra ses audiences que le 12 septembre, MM. Cotroni et Soccio ont été convoqués de nouveau pour cette date.

Plus tôt dans la journée hier, le juge Collins, de la cour supérieure, avait rejeté une demande de bref d'exception présentée par l'avocat de M. Cotroni pour éviter à celui-ci de témoigner à l'enquête.

Hier avant-midi, deux policiers ont raconté que le fameux témoin Théodore Aboud avait été un indicateur précieux pour la police, que grâce aux informations qu'il avait fournies aux policiers ces derniers avaient appréhendé des dizaines d'individus auteurs de vols, de recel, de vols à main armée et que les coupables avaient été condamnés dans la plupart des cas.

Me Robert Cooper a expliqué aux commissaires qu'il faisait entendre ces policiers pour établir la crédibilité de M. Aboud qui a témoigné devant la Commission et qui a dévoilé certaines activités illégales de plusieurs personnes.

A la fin des audiences hier, Me Charles Cliche a remercié les commissaires Cordeau, Brunet et Courtemanche pour leur patience et il a remercié les membres de la presse qui suivent les travaux de la Commission depuis le début.

D'ici au 12 septembre prochain, on communiquera au public, s'il y a lieu, les dates d'audiences surprises qui pourraient être tenues au cas où la police arrêterait, par exemple, des personnes contre qui la Commission a émis des mandats.

Quant à Vincent Jimmy Soccio, grand, la peau brune, 63 ans, portant des lunettes noires, il a raconté la réunion avec M. Sauriol. Il s'est dit chômeur et il a révélé qu'il n'avait pas vu les Di Iorio, Dasti et autres depuis plusieurs mois.

Il a rappelé qu'il avait vu Vic Cotroni aux funérailles de son beau-frère et qu'il lui avait rendu visite à Reggio Food en mars ou avril dernier, en compagnie de son frère Giuseppe Cotroni.

Témoins vedettes à l'ajournement de l'enquête, qui ne reprendra ses audiences que le 12 septembre, MM. Cotroni et Soccio ont été convoqués de nouveau pour cette date.

Plus tôt dans la journée hier, le juge Collins, de la cour supérieure, avait rejeté une demande de bref d'exception présentée par l'avocat de M. Cotroni pour éviter à celui-ci de témoigner à l'enquête.

Hier avant-midi, deux policiers ont raconté que le fameux témoin Théodore Aboud avait été un indicateur précieux pour la police, que grâce aux informations qu'il avait fournies aux policiers ces derniers avaient appréhendé des dizaines d'individus auteurs de vols, de recel, de vols à main armée et que les coupables avaient été condamnés dans la plupart des cas.

Me Robert Cooper a expliqué aux commissaires qu'il faisait entendre ces policiers pour établir la crédibilité de M. Aboud qui a témoigné devant la Commission et qui a dévoilé certaines activités illégales de plusieurs personnes.

A la fin des audiences hier, Me Charles Cliche a remercié les commissaires Cordeau, Brunet et Courtemanche pour leur patience et il a remercié les membres de la presse qui suivent les travaux de la Commission depuis le début.

D'ici au 12 septembre prochain, on communiquera au public, s'il y a lieu, les dates d'audiences surprises qui pourraient être tenues au cas où la police arrêterait, par exemple, des personnes contre qui la Commission a émis des mandats.

TROIS FEMMES

C'est sous ce dernier rapport, à l'heure actuelle, que blesse surtout le bat du "chauvinisme mâle". En effet, des 68,276 femmes fonctionnaires, 45,585 - les deux tiers - se trouvent dans une des catégories subalternes de la fonction publique. Ainsi, le sexe féminin fournit près de 70 pour cent des "parfaites secrétaires", commis de bureau et autres acolytes sans lesquels leurs patrons de l'autre sexe s'abîmeraient dans la paperasse. En revanche, les femmes sont très faiblement représentées dans l'autre catégorie d'emplois subalternes, soit celle du personnel d'exploitation (les cols bleus du secteur public). Sur les 78,039 fonctionnaires de cette catégorie, seulement 11,860, soit 13,2 pour cent, sont des femmes.

C'est néanmoins dans la catégorie du personnel technique, après celle des cadres de direction, que les femmes sont les plus mal représentées. Et pourtant, si l'on peut prétendre que les hommes jouissent d'un certain avantage comparatif lorsqu'ils s'agit de déplacer des meubles et d'effectuer d'autres gros travaux manuels, on ne saurait soutenir qu'une femme ne peut s'acquitter aussi bien qu'un homme de la quasi totalité des fonctions techniques de la bureaucratie. Donc, seulement 8,1 pour cent des "techniciens" fédéraux (1,747 sur un total de 19,686) soit du sexe féminin.

Les femmes sont mieux représentées aux deux échelons intermédiaires de la fonction publique, qui constituent le bassin principal de recrutement des cadres de direction. Des 28,205 préposés à l'administration et au service extérieur, 4,446 étaient des femmes, soit 13,6 pour cent du total. Des 14,530 fonctionnaires faisant partie de la catégorie du personnel scientifique et professionnel, 4,635, soit 24,1 pour cent de l'ensemble, étaient des femmes.

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique fournit des indicateurs complémentaires de la situation d'infériorité des femmes au sein du fonctionariat fédéral.

C'est ainsi que 86 pour cent des femmes à l'emploi d'Ottawa recevaient en 1972 un traitement inférieur à \$8,500,

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être considérés comme les "bastions masculins" de la fonction publique fédérale: la proportion des femmes y est plus faible que dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères des Postes de la Défense des Transports, de l'environnement de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion économique régionale et des Communications. La proportion varie entre 26 et 27 pour cent aux ministères de la Défense et des Communications et 11 pour cent au ministère des Transports - le plus masculin de tous.

Fait à signaler, la sous-représentation des femmes est particulièrement marquée dans cinq des sept plus gros employeurs de la fonction publique: les Postes, la Défense, les Transports, l'Environnement et l'Agriculture. A eux seuls, ces cinq ministères regroupent plus de 132,000 fonctionnaires soit environ 57 pour cent de la fonction publique. Mais seulement 25,000 de ces fonctionnaires sont des femmes.

alors que la proportion correspondante, chez les hommes, n'était que de 53 pour cent. Dans la catégorie intermédiaire de traitement de \$8,500 à \$12,000, on trouvait environ le quart des fonctionnaires du sexe masculin, mais seulement le dixième de ceux du sexe féminin. Au delà de \$12,000, la disproportion devient énorme: 22 pour cent des hommes touchaient des traitements supérieurs à ce chiffre, comparativement à seulement 4 pour cent des femmes.

Signalons aussi que la structure d'âge du fonctionariat féminin est radicalement différente de celle du fonctionariat masculin, reflétant le fait qu'une très forte proportion des femmes ne font que passer une partie de leur jeunesse dans la fonction publique. Alors que la plupart des hommes peuvent s'y tailler une vraie carrière, tout au long de leur vie d'adulte (encore que cette différence reflète aussi en partie les contraintes matrimoniales qui pèsent sur les femmes). Ainsi, 37 pour cent des femmes fonctionnaires étaient âgées de moins de 30 ans l'an dernier, comparativement à seulement 22 pour cent des hommes. De 30 à 40 ans, la proportion des femmes fonctionnaires tombe à 15 pour cent - baisse de plus de 50 pour cent - alors que celle des hommes ne régresse qu'à 17 pour cent.

La proportion des femmes demeure à 15 pour cent, tandis que celle des hommes grimpe à 23 pour cent. Enfin, seulement le quart des femmes fonctionnaires sont âgées de plus de 50 ans, comparativement à 34 pour cent des hommes.

Voilà pour la situation d'ensemble. Au plan strictement numérique, toutefois, les statistiques compilées par la Commission de la fonction publique révèle que la situation varie considérablement d'un ministère ou organisme à l'autre du gouvernement fédéral.

C'est ainsi que l'on trouve plus de femmes que d'hommes dans six ministères ou organismes: Santé et Bien-être, Statistique Canada, le personnel civil de la Gendarmerie royale, la Commission de la fonction publique, le secrétariat d'Etat et la Bibliothèque nationale.

Dans neuf autres ministères et organismes, hommes et femmes se trouvent à peu près en nombre égal. Il s'agit de l'ACDI, de la Commission canadienne des transports, de la Commission des libérations conditionnelles, d'Information Canada, des Archives publiques, des musées nationaux, du bureau du Conseil privé et des ministères de la Justice et des Finances.

Dans onze autres ministères ou organismes, le nombre de fonctionnaires du sexe féminin est inférieur à celui des hommes, mais plus élevé que le rapport entre les sexes dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit des ministères du Revenu national, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Approvisionnement et des Services, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, du Travail, et du Conseil du Trésor, ainsi que la Commission de l'assurance-chômage.

Neuf autres ministères - ainsi que le service canadien des pénitenciers, pour des raisons que l'on peut comprendre - peuvent être consid

Immigration Les dossiers en appel ont décuplé en trois ans

par Clément Trudel

Au premier janvier 1970, il y avait 1.700 appels devant la Commission d'appel de l'immigration. Au 1er juin 1973, ce nombre était de plus de 17.000 appels. La courbe ascendante de ses demandes de révision après ordonnance d'expulsion compte parmi les principaux motifs qui poussent le ministère canadien de la Main-d'œuvre et de l'immigration à modifier la Loi sur la commission d'appel sur l'immigration.

Quatre hauts fonctionnaires de ce ministère travaillaient hier, dans une discussion avec les journalistes, d'expliquer non pas un changement de politique, selon eux, mais l'adoption de mesures qui visent à une "remise en ordre de la maison". Cette rencontre avait lieu alors qu'aux Communes M. Andras présentait en deuxième lecture son projet de loi. Ultérieurement viendra une révision complète de la politique canadienne face aux immigrants.

Ces sursis de 60 jours accordés aux "Clandestins" ou aux "immigrants non reçus" pour s'inscrire — après quoi ces derniers, s'ils sont pris en défaut, n'auront plus le droit d'appel — ne constitue-t-il pas un piège? Comment le ministre arrivera-t-il à vaincre la méfiance de ces personnes encore sans statut? Les fonctionnaires expliquent que, déjà, des représentants de groupes ethniques ont aidé le ministère à régulariser nombre de cas. L'an dernier, par exemple, 18.000 "clandestins" ou immigrants non reçus ont refait surface et seulement 7% d'entre eux ont dû quitter le pays. Ce qui donnerait une idée de la souplesse qu'entendent utiliser les préposés à l'immigration une fois échu le temps de grâce (le dernier) que l'on donne aux sans statut pour régulariser leur séjour au Canada.

Des critères adoucis seront appliqués pour ceux qui inscriront d'ici deux mois une demande de statut d'immigrant reçu: durée de résidence au Canada, liens familiaux, stabilité financière, motifs humanitaires ou antécédents professionnels. Le ministre se dit prêt à étudier attentivement tout cas de soi-disant réfugié politique. Mais il s'agit toujours de critères administratifs, a souligné un journaliste.

Le ministre rappelle la libéralité à nulle autre pareille des règles canadiennes au sujet de l'immigration et la frustration d'un pays qui, en instaurant en 1967 un régime plus souple — le visiteur pouvait attendre d'être rendu au Canada pour demander le statut d'immigrant reçu — alors que l'on n'avait pas prévu que 90% environ des dossiers en appel proviendraient de "pseudo-visiteurs".

On vise à décongestionner la Commission d'appel, dont les effectifs pourront être portés de neuf à 16 membres, suivant le bill proposé par M. Andras (sept membres pourraient y siéger à temps partiel).

On relève que désormais, un seul membre de la Commission d'appel pour-

Voir page 2: Immigration



Une course de \$12,000 de marchandises

Au prix où coûte la viande, comment aimeriez-vous pouvoir passer une commande de \$8,000 à \$9,000 comprenant les pièces de choix... rôtis de bœuf de 10 à 15 livres, jambons, rôtis de porc, dindes et poulets, pâtés de foie gras, etc. C'est l'aventure excitante que vivait hier M. Léopold Pichette, de la rue Parthenais, gagnant pour la région de Montréal du grand prix des courses aux éplètes de Pepsi-Cola Canada dont le programme de promotion, qui avait débuté en janvier, se terminait hier. Dans une course effrénée contre la montre, M. Pichette, aidé de ses fils, de sa bru et d'une nièce a réussi à remplir en quinze minutes 128 paniers

à provision valant au total \$11,954.57, dont plus de \$8,000 en viandes seulement. Épuisé, riant et pleurant tout à la fois, M. Pichette secouait la tête, n'en croyant pas ses yeux: "Imaginez, de quoi nourrir ma famille, celle de mon fils qui a quatre enfants, et celle de ma nièce pour plusieurs mois, même un an!" Pepsi-Cola paiera la note, tandis que les propriétaires du supermarché IGA situé à 2185 est, avenue Mont-Royal, MM. Bernard et Roch Mailhot, ont accepté de mettre leurs entrepôts frigorifiques à la disposition de M. Pichette. "Ce n'est pas tous les jours qu'on a un tel client!"

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Le Centre de détention à sécurité maximum de St-Vincent-de-Paul est fermé pour un an

Le Centre de détention à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul a été fermé la semaine dernière pour une durée d'un an environ. M. J.C.A. Laferrère, directeur régional des pénitenciers fédéraux pour le Québec, a révélé hier que cette fermeture temporaire avait été décidée afin d'effectuer les transformations requises pour que ce Centre "spécial" de détention devienne une "communauté thérapeutique".

Niant que cette fermeture ait une quelconque relation avec les évènements spectaculaires des derniers mois qui ont rendu le Centre de détention à sécurité maximum célèbre à travers tout le pays. M. Laferrère a déclaré que les autorités pénitenciers "veulent mettre sur pied un système grâce auquel nous puissions mieux apprendre à comprendre le délinquant et être mieux préparés à répondre à ses besoins".

A cet effet, des rénovations majeures seront effectuées dans le Centre de détention et, entre-temps, les détenus logeront dans d'autres pénitenciers du Québec. Depuis la fermeture du Centre, les autorités du pénitencier ont recruté un nombre additionnel de gardiens, de psychiatres, de travailleurs sociaux et de criminologues. M. Laferrère a affirmé qu'il espérait qu'avec le nouveau programme qui sera appliqué, lors de la réouverture du Centre, il y aurait un travailleur social ou un criminologue pour 20 à 25 détenus, au lieu d'un pour 50 détenus, comme c'était le cas avant la fermeture de l'unité spéciale de correction.

M. Laferrère a aussi révélé que le pénitencier recruterait un certain nombre d'officiers qui vivront avec les détenus et résideront à l'intérieur des murs. Ces officiers seront cependant protégés par d'étroites mesures de sécurité.

Tout le système "statique" de sécurité, tels les murs, les cellules, les barreaux et les systèmes d'alarme, fera l'objet d'une révision complète. Enfin, un gymnase plus considérable, de meilleures facilités d'études et un plus grand nombre de "chambres" pour les détenus seront ajoutés aux installations déjà existantes.

Lorsque la rénovation sera complétée, le Centre de détention à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul pourra recevoir jusqu'à 120 détenus au lieu de 80.

En un an, le Centre a connu deux évènements spectaculaires de cinq détenus ou plus. La dernière de ces évènements, impliquant entre autres Jean-Paul Mercier, a provoqué un très vif débat aux Communes d'Ottawa et dans la presse. On avait alors évoqué une présumée complicité des gardiens du Centre de détention dans la préparation et l'exécution de ces évènements.

Cette nouvelle vérification tiendra aussi compte des nouveaux critères de représentativité introduits par la loi 9: le salaire gagné par chaque travailleur (plus précisément les prélèvements opérés par la CIC) et le nombre d'heures travaillées.

On se rappelle que la première vérification avait révélé que la FTQ représentait 41.4% des travailleurs ayant

Voir page 2: La FTQ

Rectificatif

Dans son édition d'hier, LE DEVOIR titrait un reportage sur l'industrie de la construction: "Le travailleur du bâtiment gagne en moyenne \$4,500; la CIC conclut qu'un contrôle quantitatif s'impose". En fait, comme le précise l'article, c'est le président de la Commission de l'industrie de la construction, M. Fernand Morin, qui, dans un commentaire au DEVOIR, a souligné la nécessité d'un contrôle quantitatif de la main-d'œuvre. Cependant, la CIC, comme organisme composé de représentants des centrales syndicales et des associations patronales, a étudié le rapport sur la situation de la main-d'œuvre mais n'a pas tiré de conclusion.

La CSN propose de bloquer les primes d'assurance-auto

par Pierre O'Neill

QUEBEC — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) demande au gouvernement Bourassa d'interdire l'augmentation des primes d'assurance-automobile tant que le comité Gauvin n'aura pas remis son rapport et que les réformes n'auront pas été complétées.

Au terme d'une rencontre à huis clos avec les membres du comité Gauvin, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a donné hier à Québec une conférence de presse pour exprimer sa confiance dans les travaux que poursuit le comité Gauvin depuis le 5 mai 1971, afin de démontrer l'urgence nécessaire d'un programme de réformes de l'assurance-automobile.

Dans l'attente que le gouvernement agisse et que le rapport soit déposé, la CSN propose encore trois autres mesures:

- réduire les primes des conducteurs de 25 ans et moins;
- réduire les primes de ceux qui n'ont pas eu d'accident depuis trois ans;
- interdire la création de nouvelles catégories de risques qui "permettent aux compagnies d'aller chercher encore plus d'argent, ce qui est à redouter depuis la mise en vigueur du système de démerite".

A l'instar d'autres représentants de la CSN, dont M. André L'Heureux, M. Marcel Pepin s'est dit enchanté des entretiens du matin avec les membres du comité Gauvin. Des questions qui furent soulevées au cours de cette rencontre, il croit déceler chez les membres du comité Gauvin la ferme intention de recommander au gouvernement des mesures draconiennes visant une réforme la plus complète possible.

A certains égards même, le président de la CSN a cru comprendre que le comité Gauvin reprochait de "ne pas aller assez loin". Il en serait ainsi des réformes envisagées aux chapitres de l'indemnisation des victimes sans égard à la "responsabilité" et de "l'intégration" au régime des indemnités de toutes autres origines.

C'est le 21 mars dernier que la CSN remettait son mémoire au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley. Depuis, la CSN n'a discuté d'assurance-automobile ni avec le gouvernement, ni avec l'opposition. Mais la CSN compte davantage sur le détachement et l'indépendance d'esprit des membres du comité d'étude sur l'assurance-automobile pour espérer qu'ils ne se laisseront pas influencer par le gouvernement. Le comité Gauvin doit remettre son rapport d'ici la fin de cette année.

Proposant d'interdire l'augmentation des primes et de les réduire dans d'autres cas, la CSN souligne que ces propositions ne modifient pas l'objectif qu'elle s'est fixé d'obtenir la création d'une société gouvernementale d'assurance-automobile sur le modèle de celles qui existent en Saskatchewan depuis 1946 et au Manitoba depuis 1972. Ces propositions, note la CSN, ne sont qu'un moyen pratique permettant d'attendre les réformes devenues inévitables.

"Les compagnies d'assurance-automobile ont dépassé la mesure au Québec, soutient encore la CSN. Le service est mauvais, les primes sont les plus élevées au Canada. Désormais, c'est le gouvernement qui doit prendre l'initiative dans ce domaine. Il n'a pas l'excuse de partager sa juridiction avec le fédéral. Il peut agir comme d'autres gouvernements provinciaux."

L'agriculteur n'aura pas l'aide de Québec pour le moment

QUEBEC (PC) — Il est trop tôt pour parler de désastre dans l'agriculture au Québec et le ministre Normand Toupin n'envisage pas d'aider les cultivateurs, pour le moment.

M. Toupin, qui ne partage pas l'opinion du président de l'Union des producteurs agricoles, a déclaré hier à Québec que le ministre n'était pas en mesure d'évaluer quelle pouvait être la nature ou l'ampleur de la perte de récoltes.

La veille, le président de l'UPA, M. Paul Couture, avait déclaré que la situation agricole avait dépassé "le point critique" et que même si le temps se mettait au beau, la pluie et l'humidité avaient déjà causé des dégâts parfois irréparables. Il avait fait état des grains, du maïs et des pommes de terre, premières victimes du mauvais temps.

Le ministre Toupin a reconnu que pour certaines productions, les rendements seront sans aucun doute inférieurs à la normale, mais il ne s'inquiète pas outre mesure. "Nous ne nous sommes pas penchés sur la question au point d'élaborer des politiques d'aide aux agriculteurs," a-t-il dit. "Au contraire, nous attendons des résultats plus précis des enquêteurs du ministère, qui chaque semaine surveillent la progression de la germination et de l'ensemencement" a-t-il ajouté.

Il a de plus précisé que l'UPA ne lui avait fait aucune proposition ou recommandation. M. Toupin a ajouté cependant qu'il s'attendait à rencontrer les représentants des agriculteurs pour étudier le problème, "s'il est à ce point sérieux". Bien entendu, le ministre n'a pas écarté l'intervention du gouvernement "s'il y a lieu", mais a précisé "qu'il n'en était pas question pour le moment".

M. Couture avait indiqué que les facteurs climatiques entraîneraient à court terme une hausse du prix des fruits et des légumes, de la viande et du lait. Cette hausse sera rendue inévitable à la suite d'une augmentation des prix de production et en raison des récoltes

Voir page 2: L'agriculteur

La FTQ revendique la représentation de 30,000 autres travailleurs de l'industrie du bâtiment

par Pierre Richard

Alors que le ministre du Travail doit se prononcer dans les prochains jours sur la représentativité des centrales syndicales dans la construction, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) lui a soumis de nouvelles listes comprenant quelle 30.000 noms de travailleurs qu'elle revendique comme membres.

Ces 30.000 nouveaux noms s'ajoutent aux 84.000 qu'elle avait soumis à la suite de la campagne du maraudage en novembre et décembre dernier. M. André Desjardins, président du Conseil des métiers de la construction (FTQ), a expliqué au Devoir que plusieurs syndicats

de la construction affiliés à la FTQ n'avaient pas fourni de listes lors de la première vérification de la représentativité des centrales.

D'autre part, un porte-parole du ministère du Travail a affirmé au Devoir que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) n'a pas fourni de nouvelles listes et que la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) en a soumis un certain nombre.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a décidé, par ailleurs, de passer outre à la requête de la CSN qui avait réclamé un délai de 10 jours avant de produire des listes complémentaires et

n'a pas l'intention de tenir compte de ses récriminations sur cette procédure de vérification. La CSN qui a réclamé une vérification plus poussée de chaque adhésion, a allégué que de telles listes pouvaient être inventées de toutes pièces et a dit soupçonner la FTQ de s'être procuré les siennes auprès de la Commission de l'industrie de la construction.

C'est probablement demain ou dans les jours suivants que le ministre du Travail Jean Cournoyer se prononcera sur la représentativité de la CSN, de la FTQ et de la CSD dans la construction. Ce n'est qu'après cette étape, que le gouvernement pourra rendre légale sous forme de décret l'entente signée par la FTQ avec les employeurs, si la FTQ obtient un degré de représentativité supérieur à 50%.

Dans sa vérification de la représentativité, le ministère a l'intention de prendre pour acquis la vérification faite à la suite de la campagne de maraudage et de la compléter à partir des nouvelles listes fournies par la FTQ et la CSD. La vérification ne se limitera cependant pas aux seuls travailleurs ayant travaillé au cours du mois de novembre 1972, comme ce fut le cas la première fois, mais à tous ceux ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours de l'année 1972, c'est-à-dire à

aujourd'hui

● A 9h30, collecte de sang de la Saint-Jean, à la salle de l'église Notre-Dame, 426 Saint-Sulpice.

● A 11h, ouverture officielle d'une boutique commune à 24 artisans regroupés en coopérative, au 130 est rue St-Paul, Montréal.

● A 12h15, assemblée annuelle de Lions International, à la salle Sheraton de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal.

● A 12h45, les ministres Jean Cournoyer et Raymond Garneau assistent au Château Frontenac au déjeuner offert par le président de la compagnie IBM.

● A 18h15, les ministres François Cloutier et Georges Tremblay assistent au dîner d'Etat en l'honneur de Mme Gandhi, à l'Hôtel Ritz Carlton, sous la présidence de M. et Mme Bourassa.

● A 19h, conférence de M. Léon Dion au dîner de la Saint-Jean, au Chalet de la Montagne.

● A 20h, conférence de M. Louis J. Robichaud à une assemblée spéciale de la Fondation canadienne des maladies du rein, à l'Hôpital Général de Montréal.

● A 20h, conférence de M. Christian Gordon, sous l'égide de l'Institut Canadien de recherches en parapsychologie, au 3800 est Sherbrooke.

● A 20h, célébration de la Fête-Dieu, en l'église Notre-Dame de Montréal.

● A 20h30, réception de l'honneur de 18 journalistes de la République populaire de Chine en visite au Canada, au restaurant Bill Wong, 7965 Décarie. Cette réception est organisée par les universités de Montréal et McGill.

Studio d'Art Musical

Session d'été
Guitare - Flûte - Rythme

Renseignements sur demande 937-4572 481-5477

3465, Côte des Neiges (Métro Guy)

VOUS ÊTES INVITÉS À ASSISTER À LA TREIZIÈME FOIRE ANNUELLE SECTION DES CANTONS DE L'EST

Exposition et Vente d'Antiquités

HÔTEL DE VILLE NORTH HATLEY, QUÉ.
OUVERTURE DE GALA & VENTE

comportant
SOUPER-BUFFET

JEUDI, 5 JUILLET, 5:00 P.M. à 9:00 P.M.

\$7.50 par personne — sur réservation seulement

M. MAURICE BOWEN, NORTH HATLEY, 819-842-2744

LES DATES: Vendredi, 6 juillet 11:00 a.m. à 9:00 p.m.

Samedi, 7 juillet 11:00 a.m. à 5:00 p.m.

PRIX D'ENTRÉE: \$100

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.

9e PROGRAMME ANNUEL D'ÉTÉ

Développement des Organisations

Gestion moderne 27 mai au 8 juin

Changement social et organisationnel 17 au 29 juin

Animation et travail de groupe: 1er au 13 juillet

Psychologie du changement social: 19 au 31 août

Pratique de l'animation et du changement planifié: 21 au 23 septembre et 14 autres jours à déterminer

Sessions générales de sensibilisation en relations humaines

17 au 29 juin

5 au 17 août

5 au 13 octobre

Croissance personnelle

Croissance personnelle 29 juin au 8 juillet

Développement individuel et créativité interpersonnelle: 5 au 17 août

Croissance personnelle: 24 août au 2 septembre

Croissance personnelle: 5 au 13 octobre

Un dépliant décrivant chacune de ces sessions vous sera envoyé sur demande.

QU'EST-CE QUE L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC. ?

C'est un organisme qui regroupe des psychologues professionnels répartis dans trois spécialités: développement organisationnel, croissance personnelle et recherche. L'I.F.G. offre aux organisations et aux individus des services de consultation et de formation dans ces trois spécialités.

3600, Ave. Barclay, suite 420, Montréal 251, Qué.

Tél.: 735-5171

éditorial

Voies nouvelles en radio-télévision

A compter de mardi prochain, le 26 juin, le Conseil de la radio-télévision canadienne, que préside avec autorité M. Pierre Juaneau, tiendra à Ottawa des séances publiques qui pourraient avoir un impact nouveau sur l'orientation de la radiodiffusion au Canada.

Au cours de ces audiences du CRTC, on examinera trois demandes relatives à l'octroi d'un nouveau permis de télévision en langue française dans la région de l'Outaouais. Or, l'une de ces demandes, en provenance d'un consortium coopératif de citoyens et d'organismes à but social ou éducatif, mérite une attention toute spéciale. Car elle pourrait, si elle était reçue favorablement par le CRTC, ouvrir la porte à des orientations nouvelles en ce qui a trait à la propriété et, par voie de conséquence, à la programmation des stations de télévision.

Les ondes n'étant disponibles qu'en quantité extrêmement limitée au Canada, l'autorité gouvernementale a dû veiller très tôt à ce qu'elles soient exploitées suivant une économie cherchant à marier harmonieusement le dynamisme de l'entreprise privée et le bien supérieur de la communauté.

Pour réaliser cette synthèse, le gouvernement n'a pu trouver mieux, jusqu'à maintenant, que de partager les ondes entre un exploitant public chargé d'offrir un service national à la population (Radio-Canada) et un nombre assez considérable d'exploitants privés chargés d'offrir un service complémentaire qui est souvent devenu plus important, en pratique, que celui de Radio-Canada.

En principe, le système se défend très bien. Le dosage qu'il opère entre Radio-Canada et les diffuseurs privés a souvent valu à notre pays des comparaisons flatteuses par rapport à un pays comme les États-Unis, où l'entreprise privée occupe seule presque tout le champ de la radio-télévision, et à un pays comme la France, où règne un monopole desséchant de l'État en matière de diffusion.

L'équilibre dont nous aimons nous vanter existe cependant beaucoup plus en théorie qu'en pratique. Il y a certes, d'un côté, Radio-Canada qui, malgré toutes ses carences, demeure propriété publique. Mais de l'autre côté, le système institué, de manière quasi-permanente, un réseau de routelets de la radio-télévision à qui on accorde, à toutes fins utiles, la liberté de se servir pour leur profit, et suivant leur conception de ce qui est beau, d'un bien qui est, par nature, collectif au même titre que les richesses naturelles. Certains diffuseurs privés accomplissent une besogne honorable et compétente. Ils sont loin, cependant, d'être la règle. Contre les marchands de médiocrités, il n'existe guère d'autre recours, à l'heure actuelle, que l'épée de Damoclès du

CRTC. L'histoire des vingt-cinq dernières années enseigne que cette épée n'a pas pesé trop fort dans les décisions des diffuseurs privés. Souvent, d'ailleurs, il eût été inutile et stupide de résilier un permis mal exploité, vu que l'on ne disposait d'aucune formule de rechange.

Entre le diffuseur public genre Radio-Canada, dont personne ne souhaite la prolifération, et le diffuseur privé genre Brillant, Beaubien ou Tietolman, peut-il exister des types intermédiaires qui, sans être étatiques, ne seraient pas non plus du genre capitaliste traditionnel? On a vu, lors du transfert des actions de CBS à un organisme québécois comprenant la Caisse de dépôt et le groupe Laurentienne, que cette question pouvait recevoir une réponse affirmative dans le secteur de la câble-diffusion. Or, voici que le CRTC sera saisi, mardi, d'une demande d'inspiration analogue, mais de caractère encore plus directement communautaire, en matière de télévision par ondes. Ce précédent est si important que l'on ne saurait résister à la tentation de s'y arrêter quelque peu.

Le besoin d'une deuxième station de télévision en langue française dans la région de l'Outaouais ne fait l'objet d'aucune discussion. D'où l'avis public émis à ce sujet par le CRTC, en juillet 1972, à l'intention des organismes intéressés à solliciter un permis.

S'il ne devait être question que de capacité financière, d'expérience technique ou de préparation immédiate, le CRTC serait sans doute enclin à considérer avec sympathie les demandes en provenance des diffuseurs solidement établis que représentent le groupe TVA et le groupe Crépault, de Montréal. Aucune de ces deux demandes ne présente cependant l'originalité et le caractère communautaire que l'on trouve dans la requête de la Coopérative de télévision de l'Outaouais.

Le projet de la Coopérative de télévision de l'Outaouais a reçu l'appui d'à peu près tous les groupes populaires qui comptent dans la région. Dans la liste des groupes qui appuient le projet, il ne manque, semble-t-il, que les Chambres de commerce. Caisse populaires, syndicats ouvriers, associations d'agriculteurs, groupements féminins, associations coopératives, sociétés patriotiques, universités locales: à peu près tout ce qui compte comme groupements volontaires dans la région est derrière le projet. Cela pourrait, toutefois, n'être qu'une élégante façade si le projet lui-même ne s'appuyait en même temps sur une structure et des intentions fort originales.

La structure de la nouvelle station serait

coopérative. Dieu sait que l'on cache parfois sous ce vocable attrayant des initiatives qui ne sont pas toujours des plus démocratiques. Dans ce cas-ci, les responsables apportent cependant des précisions qui ne sauraient tromper quant à leurs intentions véritables. Non seulement se sont-ils donné la peine de tenir plus d'une cinquantaine de réunions consultatives afin de connaître le point de vue de la population et de l'associer concrètement à l'entreprise. Mais ils ont aussi prévu une structure de direction qui permettra d'assurer une représentation efficace, au sein des organes directeurs, de chacune des dix sous-régions que comporterait le territoire desservi. On n'a jamais entendu parler d'une chose semblable dans le secteur de la diffusion.

En matière de programmation, les responsables de la Coopérative de télévision de l'Outaouais ne semblent pas toujours soupçonner la complexité pratique de certains projets qu'ils esquissent avec une remarquable générosité. Ils constateront vite, s'ils obtiennent le permis demandé, que les impératifs commerciaux et professionnels de la télévision se concilient parfois mal avec l'idéal de participation populaire très développée qu'ils décrivent. On se réjouit néanmoins de voir un groupe tenter loyalement d'imaginer une programmation à partir des besoins réels, non seulement des besoins de consommation artificiellement entretenus par la publicité, des citoyens. Les auteurs du projet mettent carrément l'accent sur l'information et les affaires publiques. Ils entendent se soucier également des réalités de chacune des dix sous-régions de l'Outaouais.

Ce n'est certes pas la première fois qu'on entend d'aussi belles promesses: à peu près tous les requérants qui se sont présentés, devant le CRTC en ont fait de semblables. Dans le cas de la Coopérative de l'Outaouais, on a au moins la garantie que, grâce à la formule juridique mise de l'avant, le public aura la chance de rappeler régulièrement leurs engagements aux responsables, voire de les remplacer par d'autres s'ils ne sont pas à la hauteur de la tâche. Ni les diffuseurs privés, ni Radio-Canada n'ont jamais offert semblables garanties.

Il appartiendra au CRTC de se prononcer sur les garanties financières et techniques que comporte le projet de télévision coopérative mis au point par un groupe de citoyens et d'organismes populaires de la région de l'Outaouais. Il n'est pas trop tôt, cependant, pour souligner l'originalité démocratique de ce projet et pour souhaiter que, toutes autres choses étant égales, le CRTC, dans un souci de démocratisation tempérée des ondes, le préfère aux deux autres dont il a été saisi.

Claude RYAN



— J'entends des voix

lettres au DEVOIR

Les caprices coûteux de la déclassification

MM. les ministres de l'Éducation et de la Fonction publique

Il paraît normal qu'un gouvernement responsable se préoccupe de la réorganisation saine de ses cadres; il peut toujours sembler juste qu'il veuille établir définitivement une évaluation de tous les diplômés détenus par ses enseignants. Toutefois, s'introduit un certain nombre de situations qui résultent d'une fausse conception:

- 1) Une classification reposant sur la scolarité est ambiguë. Qu'est-ce qui prouve qu'un baccalauréat obtenu dans un certain pays soit inférieur au même diplôme obtenu ailleurs en 13 ans? La valeur d'un diplôme dépend surtout de sa difficulté d'obtention. D'autant plus que dans certains cas, les différents diplômés d'un même professeur ont été évalués de deux façons: l'une, avec le nombre effectif des années de scolarité l'autre selon une valeur imaginaire ou intrinsèque, mais toujours dans un seul but, baisser la scolarité.
- 2) Par ailleurs, en justice sociale, même celle de l'Église, un

travailler est rémunéré essentiellement pour les fonctions et les responsabilités qu'il assume, ses diplômés et sa scolarité ne lui ayant servi qu'à obtenir cette fonction. Seuls peut-être, et vous nous excuserez de cette ironie sans malveillance, ministres et députés jouissent de facultés polyvalentes qui permettront à un avocat d'être successivement ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de la Culture. Habituellement un docteur en sciences politiques n'exercera pas la neuro-chirurgie. De plus, nous assistons à ce paradoxe de certains enseignants recevant, avec des responsabilités minimales, un salaire supérieur à celui de leur principal. A notre avis, et c'est celui de beaucoup d'autres, une échelle de salaire ne saurait reposer sur la seule considération d'une scolarité.
- 3) Malgré les difficultés de cette réorganisation, le gouvernement ne pouvait montrer son intégrité et sa bonne foi qu'en respectant les droits acquis en matière salariale. Il est inad-

missible que pour une même charge de travail, et devant un niveau de vie qui augmente chaque jour, un enseignant puisse se retrouver avec le salaire qu'il gagnait CINQ ANNEES AUPARAVANT.

C'est notre cas. Notre traitement a été considérablement baissé, et même avec rétroactivité, selon le décret qui semble être interprété de manière très différente à travers la province, puisque plusieurs commissions scolaires n'ont pas touché aux salaires et ont versé le forfaitaire aux professeurs déclassés.

Y a-t-il deux poids et deux mesures dans une même province, et pouvons nous espérer, en toute justice, que dans un pays civilisé et évolué les droits acquis soient respectés?

Jean Claude LALANNE CASSOU (Brossard),
Fouad ISSA (Montréal),
Claude SALOIS (Verdun),
Robert MENARD (LaSalle),
enseignant

Le 18 juin 1973

Le quatrième rapport de l'ombudsman québécois

À mi-chemin entre la norme et l'arbitraire

par LAURENT LAPLANTE

Le quatrième rapport annuel soumis par le protecteur québécois du citoyen continue d'appliquer la même philosophie: quelque part entre le règlement exsangue et le fonctionnaire en proie à l'arbitraire, il y a place pour une administration publique encadrée par des normes et vivifiée par un respect constant du contribuable. Parce qu'il continue de croire cet objectif accessible, M. Louis Marceau s'élève sans ostentation, mais fermement, contre les ministères qui ont déifié la réglementation et contre les autres ministères, aussi coupables, qui n'ont fourni à leurs fonctionnaires aucune règle administrative.

La revue des ministères

Aux Affaires sociales, déclare M. Marceau, les nouvelles structures sont maintenant en place. La majeure partie des transformations s'y sont d'ailleurs faites au nom de la décentralisation et du respect des consommateurs de soins. Pourtant, l'esprit qui a présidé à ces modifications concrètes souffre puissamment dans la voie de la dépersonnalisation et dans le sens de l'interprétation restrictive. C'est ainsi qu'au nom des sacro-saintes normes, on ne voit plus pourquoi le gouvernement aident un aveugle à se payer un chien-guide. On prétend, au nom des mêmes intangibles règlements, qu'une famille de 11 enfants doit se satisfaire de la même allocation de logement qu'une famille de 4 enfants. En somme, en décentralisant, on a voulu pousser si loin la formulation de règles administratives qu'on a fait disparaître toute souplesse.

Au ministère de l'Éducation, l'évolution, semble-t-il, suit des balises différentes. Les délais y frappent plus que l'arbitraire et plus que la sécheresse des décisions. Il est vrai, cependant, que M. Marceau évite une partie spécialement ardue du problème en considérant, à bon droit, que la classification des enseignants ne relève pas de lui. Ce désistement parfaitement

justifié permet au ministère de l'Éducation de s'en tirer, somme toute, à meilleur compte que celui des Affaires sociales. Ceci ne manquera pas d'en étonner plusieurs, tant le ministère de l'Éducation occupe de place au cœur d'un nombre illimité de controverses. Il faut simplement voir dans le bilan que dresse M. Marceau un reflet des attitudes de la population: celui qui attend un chèque réagit plus promptement que celui qui s'attend, sans trop y croire, à ce que la société instruisse son enfant de façon à peu près sensée. Il n'est pas dit que cette attitude soit rassurante, mais elle non plus ne relève pas de l'ombudsman.

Avec le Haut-Commissariat, on quitte le monde des normes inhumaines pour accéder à l'univers du fouillis indifférencié. On promet des subventions, mais, au moment de passer au geste concret du versement de l'argent, on se fend d'une subtile distinction entre la promesse, qui engage M. le Ministre, et la "lettre d'intention", qui ne saurait engager le même M. le Ministre. D'autre part, on joue du pifomètre pour décider qui, de la fanfare de Saint-Yves ou du club des Agiles vélocipèdes, mérite le plus les veuves de l'État. Ajoutons, ce que M. Marceau constate assurément sans trop en parler, que le nomadisme galopant dont souffrent les administrateurs du Haut-Commissariat a sans doute contribué à ce déferlement de l'arbitraire. Prononcé à propos d'un organisme qui, depuis quatre ans, se conduit de façon aussi imprévisible que la roulette de la Mini-Loto, le verdict fait bondir.

Le secteur qu'occupe la Voirie n'a rien pour remonter le moral. Fidèle aux pires de ses traditions, le ministère de la Voirie parvient, malgré qu'il soit bien obligé de raffiner ses méthodes, à maintenir intact son culte de l'arbitraire. Il se serait indécent, certes, de toujours payer les cantonniers en espèces sonnantes versées en présence du député, mais il demeure parfaitement possible, face aux réclama-

tions que suscitent les expropriations et autres décisions du ministère, de décourager tous ceux qui n'ont pas eu l'heur de plaire au prince. L'ombudsman constate, pour sa part, que le ministère n'a pas encore complètement dépouillé son style artisanal, du moins en ce qui a trait aux relations avec le public. Respectueux de la planification et du béton, le ministère de la Voirie ne semble pas remarquer que les routes dérangent parfois les hommes: "Délais inutiles, enquêtes incomplètes, dossiers mis indéfiniment en suspens, lettres indéfiniment en suspens, lettres laissées sans réponse, voilà trop souvent ce que révèle l'étude des plaintes et qui correspond à cette attitude négative déjà dénoncée qui m'avait donné l'impression qu'on cherchait à décourager les réclamations plutôt qu'à considérer objectivement celles qui pourraient être fondées".

Aux yeux de l'ombudsman, le ministère du Revenu passe un examen satisfaisant. Certes, des délais inadmissibles surviennent là aussi, mais même le caractère souvent rigoureux et sévère des décisions rendues trouve grâce. M. Marceau estime que le ministère, d'ailleurs, a le mérite de traiter tout le monde de la même manière, doit, plus que tout autre peut-être, procéder à partir de normes intangibles et parfaitement connues.

Il n'en va pas de même de la fonction publique où, une fois de plus, nous nous trouvons plongés dans l'arbitraire et les averseries politiques. Comme il l'avait fait au cours de rapports antérieurs, M. Marceau note que les procédures en vigueur ne font pas disparaître totalement le risque des "concours-maison" grâce auxquels un pouvoir politique ou un pouvoir bureaucratique peut recruter qui lui plaît plutôt que les meilleurs candidats. Mais surtout, l'ombudsman s'arrête encore au triste secteur des "occasions-nels". Engagés selon le bon plaisir du prince, l'employé occasionnel est à la fois professeur et victime. Il pénètre dans la fonction publique sans subir le test du concours public et il contribue de cette manière à la perpétuation d'injustices flagrantes à l'égard des candidats valables qui n'ont pas les mêmes relations rentables. D'autre part, l'occasionnel, sous prétexte qu'on ne l'engage que pour une période restreinte, se voit privé des avantages marginaux accordés aux fonctionnaires permanents. Nombre d'occasionnels, bien loin de trouver dans leur situation anormale un supplément d'avantages, constatent, une fois rendus à l'intérieur de la bureaucratie gou-

vernementale, qu'ils se sont bien inutilement humiliés à implorer le pouvoir.

Et la mise en vigueur?

Le tout ne consiste évidemment pas pour un ombudsman à passer ainsi en revue les différents ministères et à décerner au passage des prix et des accessits. Tout cela démeriterait un exercice paralet stérile si les ministères ne consentaient pas à mettre en vigueur les conseils et suggestions que formule l'ombudsman. Il faut, en effet, parler de conseils et de suggestions, tant il est vrai que M. Marceau ne possède pas de pouvoir coercitif. Paradoxalement, il semble pourtant que les ministères s'inclinent de bonne grâce devant les objurgations de l'ombudsman et le considèrent à toutes fins pratiques comme un tribunal d'arbitrage rendant des sentences exécutoires.

On constate cependant des exceptions de taille. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, par exemple, mérite à lui seul tous les reproches que M. Marceau avait à distribuer. Il se permet des lois imprécises, il les applique avec arbitraire, il se refuse à corriger ses impairs. On le constate, par exemple, à propos de la loi de la conservation de la faune. "Ces dispositions", écrit M. Marceau, bien que leur portée soit malheureusement mal définie, restent évidemment fondamentales: c'est à partir d'elles qu'il nous faut raisonner". Les stipulations législatives conduisent néanmoins le gouvernement à refuser le renouvellement de certains baux, à remettre certains lots au ministère des Terres et Forêts, parfois à accorder des baux à de nouveaux locataires dont les droits ne valent pas mieux que ceux des anciens bénéficiaires. "Ainsi, note M. Marceau, des citoyens dont les chalets avaient été confisqués et non rétrocédés avaient obtenu un droit sur le terrain, alors que d'autres dont les chalets avaient été rétrocédés après confiscation, ou étaient sur le point de l'être, n'avaient jamais obtenu — ni même su qu'ils devaient l'obtenir — le droit d'occuper le sol". Magnanime, M. Marceau se borne à juger que "la situation ne pouvait être plus cocasse".

Il est vrai qu'au moment de prononcer jugement sur ce ministère, l'ombudsman pusera dans son carquois une meilleure flèche: "Il m'apparaît contestable qu'on puisse refuser d'indemniser par suite d'une planification faite dans l'abstrait et sans tenir compte de ce qui existe, même sous prétexte de

Monsieur Ryan, Recevant LE DEVOIR en retard (et pour cause! j'aimerais tout de même commenter un bloc-notes que vous avez commis le 5 mai dernier sur "Les sciences juridiques à l'UQAM", et dans lequel vous donnez raison au ministre de l'Éducation de s'écarter de la teneur de la circulaire adressée aux futurs étudiants de ce module, étonnement qui pourrait aller jusqu'au sévage des crédits du ministère. En effet, vous reprochez aux responsables du programme "de vouloir substituer à la problématique traditionnelle une façon de concevoir l'étude du droit qui débouche directement sur l'endoctrinement".

Dans un premier temps, vous manifestez vos craintes face aux critères de sélection qui régissent l'admission des étudiants. Vous savez fort bien que dans toute institution d'enseignement supérieur, face à une forte demande il faut procéder à une élimination. Sauf qu'ailleurs, les critères ne sont pas ouvertement exprimés; ou quand on les dit, ce ne sont pas les vrais. Lorsque j'ai voulu étudier en médecine, on s'est enquis de la profession de mon père — pour voir si j'aurais assez d'argent pour étudier pendant 5 ans —, on a voulu savoir ce qu'il était advenu de mes frères et

soeurs — pour voir si je vivais dans une famille d'intellectuels —, on a considéré le collège où j'avais étudié, les sentiments que j'éprouvais face à la société, etc. Des amis qui auraient pu faire d'excellents médecins — peut-être quelque peu différents de ceux qu'on connaît —, ont été refusés. Il serait intéressant de mener une enquête sur ces étudiants rejetés par les différentes facultés, pour voir dans quelle mesure leur admission aurait modifié le visage des professions; aux sciences juridiques de l'UQAM, il semble qu'on recherche justement ce type d'étudiants.

Quant à "l'endoctrinement" dont sont menacés les futurs étudiants, il s'agit là d'un concept pour le moins ambigu: quand on parle de remettre en question le système actuel, quelles que soient les preuves d'injustice ou de corruption qu'on étale, on est taxé d'endoctrinement; quand on enseigne comment maintenir l'ordre actuel à tout prix (même à celui de la répression), comme c'est le cas des facultés de droit traditionnelles, on n'endoctrine plus; on devient sans doute pluraliste... Le parti-pris de la nouvelle faculté de fournir des instruments qui servent à la défense des exploités (les "pauvres", en langage non marxiste)

est inadmissible dans une faculté traditionnellement orientée vers la préparation de professionnels vus (pour ne pas dire vendus) à la défense des intérêts des exploités.

Enfin, l'absence de polyvalence vis-à-vis des divers domaines du droit qui résultera de l'orientation donnée à la nouvelle faculté ne pourra être reprochée par les étudiants qui s'inscrivent à l'UQAM, puisqu'ils en sont avertis au départ. Ici encore, on a substitué l'hybris traditionnelle d'une franchise étonnante: on dit ce qu'on laisse de côté, alors que l'étudiant de l'Université de Montréal qui s'inscrit en Droit pour "défendre la veuve et l'orphelin" termine son cours mieux préparé à poursuivre leur exploitation.

Si une fois encore, l'expérience des sciences juridiques de l'UQAM nous montre que ceux qui trouvent que nous ne vivons pas encore dans le meilleur des mondes sont trop honnêtes: ils devraient faire comme les tenants du système actuel, c'est-à-dire moins parler et agir par en-dessous, sans mentionner leurs intentions ni les moyens qu'ils entendent prendre pour les réaliser.

Serge MONGEAU, M.D.
Santiago (Chili), le 12 juin 1973.

Le capharnaüm de l'Assurance-chômage

Une société qui produit du chômage, devrait normalement tout mettre en œuvre pour éviter la dévalorisation de ses ouailles. Ce n'est évidemment pas le cas de notre société juste avec sa Commission d'Assurance-Chômage.

Au moment de l'inscription du chômeur, on lui remet une tonne de papier à remplir et à lire, dont on porte l'inscription humoristique suivante: "Aidez-nous à vous aider sans délai". Sans délai signifie que vous pourrez recevoir votre premier mandat environ six semaines après l'inscription.

Dans certains cas, comme dans le mien, le six semaines devient souvent six mois: "Aidez-nous à vous aider sans délai".

Je me suis inscrit à la CAC vers le 19 novembre en fournissant tous les papiers nécessaires. Quelques semaines plus tard je reçois une lettre m'ordonnant de fournir immédiatement les avis de cessation d'emploi que j'avais déjà donnés. Je m'en procure une deuxième fois et les fournis à la CAC, qui me les retourne presque aussitôt.

Ces événements furent suivis de nombreuses visites, de nombreux téléphones inutiles (les téléphonistes ne peuvent rien faire et ne sont là que pour vous faire patienter). On me répétait constamment la même chose: "Ce n'est qu'une question de temps".

Noël passe et je n'ai encore rien reçu. "Ce n'est qu'une question de temps" paraît-il. Vers la fin de janvier (après deux mois d'attente) j'obtiens des paiements en retard, à un tarif inférieur au montant auquel j'ai droit. Rien d'inquietant pour le fonctionnaire qui m'a obtenu ces mandats, puisqu'il commande un nouveau cal-

cul, et qu'après tout "ce ne sera qu'une question de temps".

En février et mars j'ai travaillé six semaines. La CAC me devait alors presque tout janvier, et des ajustements pour toute la période précédente. Le calcul amendé commandé par la première fois en janvier, a nécessité l'envoi d'une troisième copie des avis de cessation d'emploi (on les perd à chaque fois qu'ils sont utiles).

Nous sommes donc à la mi-mars et je n'ai à nouveau rien reçu. Je recommande donc le siège du bureau de la rue Clark. Ce qui s'est passé par la suite est quasi incroyable: on commande une deuxième fois, puis une troisième le calcul amendé qui me permettra de recevoir le plein montant auquel j'ai droit. Un mois plus tard rien n'est fait, on tente alors de retrouver mon dossier; une semaine plus tard on s'aperçoit qu'un fonctionnaire l'a déchiré (à la CAC plusieurs employés n'ont qu'une seule fonction: fouiller partout afin de retrouver les dossiers égarés). Alors c'est la promenade de bureau en bureau pour rebâtir le dossier.

Je n'étais pas au bout de mes peines, même si on commande les paiements vers le 18 mai (pour un montant brut supérieur à \$1,000). On me dit de venir les prendre le lendemain. Juste comme j'allais partir pour les prendre, on me téléphone pour me dire de ne pas me présenter parce que l'ordinateur a décidé de mettre mes chèques à la poste. Vendredi passe, le long week-end du Victoria Day, mardi également, et je n'ai encore rien reçu. Je téléphone donc à la CAC; on me commande à nouveau des chèques; une heure plus tard on me téléphone à nouveau

pour me dire de ne pas me présenter puisqu'après vérification, on s'est aperçu que le chèque a été mis à la poste non pas le jeudi mais bien le vendredi (donc il y a cinq jours). Nouveau délai: c'est à nouveau une question de temps. Le lendemain après de nombreux appels on commande à nouveau des paiements rapides. Je les ai enfin obtenus.

Il faut dire que pendant tout ce temps j'ai reçu deux lettres me menaçant de poursuites judiciaires parce que, paraît-il, je leur devais \$88 (alors qu'eux m'en devaient environ \$1,000). On a poussé la gentillesse jusqu'à m'envoyer un collecteur.

Encore aujourd'hui la CAC me doit de l'argent, et j'espère bien le recevoir d'ici à Noël.

Voilà qui s'appelle une aide sans délai (seulement six mois!), un service efficace (qui perd ou oublie les dossiers, après avoir égaré à plusieurs reprises des éléments essentiels de ce dossier), un service bien organisé (où chacun peut contredire les décisions de l'autre), un service qui informe bien les prestataires (les fonctionnaires ne semblent pas être au courant de la loi, et chacun informe malgré son ignorance des prestataires sans se préoccuper de la véridicité).

Voilà qui s'appelle une société juste.

Voilà un service qui s'occupe de réalvaloriser les oubliés, qui favorise leur réinsertion dans le milieu du travail (à force de se battre pour obtenir ce à quoi tous ont droit, on finit par ne s'occuper que de cela. Recevoir ses prestations, c'est presque un emploi à temps plein).

Michel COMTE
Montréal, le 5 juin 1973

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. Étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0859. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Voir page 6: Ombudsman

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

La justice au-delà du 50e parallèle

par LOUIS-PHILIPPE VAILLANCOURT

Vingt-sept ans missionnaire chez les Indiens Cris de la baie James, le père Vaillancourt, o.m.i., commente dans ce libre opinion le rapport publié par le ministre québécois de la justice, M. Jérôme Choquette, sur "La justice au-delà du 50e parallèle", en vente chez l'éditeur du Québec à \$3,00. Les sous-titres sont du DEVOIR.

Me Jérôme Choquette, ministre de la justice, vient de publier un important rapport intitulé: "La justice au-delà du 50e parallèle", c'est-à-dire chez les Indiens et les Esquimaux du nord de la province de Québec.

Nous voulons d'abord souligner la manière d'aborder le problème de l'administration de la justice chez les Indiens et les Esquimaux. On ne veut pas imposer aux autochtones une politique toute faite d'avance, un carcan qu'ils doivent accepter. On procède autrement. Le rapport se présente comme une volonté de dialoguer avec les Indiens et les Esquimaux pour trouver la meilleure manière "d'adapter notre système de justice aux coutumes et à l'esprit de ces populations. Toutefois, je veux donner l'assurance aux populations indiennes et esquimaudes que nos préoccupations ne sont pas définitives et peuvent faire l'objet de débats et de discussions ultérieures car, c'est avec leur accord que nous voulons les doter des moyens nécessaires pour que la justice s'exerce parmi eux.

Il n'est pas suffisant d'étendre nos structures juridiques dans le milieu nordique. Il faut les rendre acceptables à des populations de culture et de mentalité spécifiques. L'objet de ce travail est précisément d'examiner nos institutions en fonction des besoins propres du Nord québécois. C'est dans cet esprit que l'extension prévisible des services de la justice doit être envisagée." (Rapport, pages 3-4).

Nous croyons que cette approche est heureuse et nécessaire. En effet, les Indiens et les Esquimaux ne sont pas ce que nous les représentons trop souvent nos préjugés. Il serait faux de croire que ces peuples n'ont pas de culture propre.

Par culture, nous n'entendons pas ici le degré de connaissances académiques qu'une personne peut posséder, ni un train de vie plus ou moins luxueux, ni des manières plus ou moins "policières". Par culture, nous entendons un système de valeurs propres acceptées par tous les individus composant un groupe social, des règles de vie qui ré-

gissent leur comportement individuel et social.

Or, les Indiens et les Esquimaux possèdent une culture, comprise dans le sens que nous venons de spécifier. Ils ont leur propre structure sociale, leur propre système de valeurs, leurs propres lois qui régissent leur comportement individuel et social. Il ne s'agit pas d'un code écrit, mais de coutumes non écrites, bien réelles qui s'imposent à tous.

Comme le souligne le Rapport, à la page 45, avant la venue des blancs, il n'y avait pas de policiers dans le nord, ni de codes légaux écrits. Cependant, ce n'était pas l'anarchie, l'ordre régnait. Les délits étaient très peu nombreux. Quand il s'en présentait un, on le réglait selon les coutumes, les règles locales, et tout était fini. Tout allait bien, on vivait en paix, on était heureux.

Nous croyons donc que le Ministre de la justice a agi sagement en voulant dialoguer avec les Indiens et les Esquimaux, et en voulant tenir compte de leurs coutumes séculaires qui les ont si bien servis. Cette manière de procéder était la seule vraiment humaine et juste. Elle ne saurait que faciliter l'accueil qu'ils feront à ce rapport.

Les policiers

Au sujet des policiers, nous voulons discuter leur formation, leur travail dans le nord, et la formation de policiers autochtones.

Le rapport dit à la page 38, ce qui suit: "Comme supplément à sa formation, le policier du nord aurait tout intérêt à parfaire ses connaissances du milieu et de la culture des autochtones. Il serait donc opportun que les autorités compétentes mettent à sa disposition toute la documentation pertinente sur les sujets comme la psychologie, la mentalité, les us et coutumes et les traditions des Indiens et des Esquimaux."

C'est très bien. Mais, laissé à lui-même, le policier le fera-t-il? Et, si un temps déterminé n'est pas mis à sa disposition pour "parfaire ses connaissances", il pourra tout simplement ne pas le faire. Et, il arrivera sur le terrain, sans la préparation qu'il doit acquérir avant de se rendre dans le nord. Nous propose-

rons donc que des cours adaptés soient donnés aux policiers qui se préparent à aller travailler dans ce territoire, des cours de culture et de langue esquimaude ou indienne, selon le cas. Il faut de toute nécessité, qu'ils sachent qu'ils vont travailler chez un peuple de culture et de langue différentes et que, pour bien remplir leurs fonctions, ils doivent savoir à qui ils ont affaire.

Nous sommes d'accord avec le rapport qui dit du policier que "ses fonctions premières demeurent toujours les mêmes, et qu'il ne doit pas être confondu avec un travailleur social... Il ne peut jamais se dissocier de son rôle premier, et il doit toujours avoir à l'esprit qu'il est perçu comme tel par les autochtones." (Rapport, page 36).

Cependant, surtout dans les villages qu'il visite moins souvent, le policier est regardé un peu comme un ennemi. A première vue, il est craint et mal vu. Lorsqu'il arrive, tout le monde se regarde pour savoir qui il vient chercher, qui a fait un mauvais coup. Et, on a hâte qu'il s'en aille.

Pour modifier cette attitude, nous croyons que le policier aurait avantage à montrer qu'il ne vient pas seulement pour punir, mais aussi pour aider, pour prévenir. Dans ce but, il pourrait réunir les Indiens ou les Esquimaux et leur expliquer certains articles de la loi. Les autochtones ne connaissent pas toutes nos lois, et souvent, ils les connaissent mal. Comment exiger d'eux qu'ils observent des lois qu'ils ne connaissent pas?

Nous nous souvenons de la visite que le constable Vigneault fit à Eastmain, un été. Comme il n'y avait rien à étudier, il a réuni les Indiens et leur a expliqué certains articles de la loi, des articles qui les concernaient plus spécialement. Tous furent très intéressés. A la fin, le chef se leva et remercia le constable de leur avoir ainsi expliqué les lois, disant que c'était la première fois qu'un policier agissait de la sorte. Ordinairement, les Indiens et les Esquimaux sont "respectueux de l'ordre et de l'autorité, ils sont foncièrement honnêtes." (Rapport, pages 45, 47). Qu'on leur explique les lois comme il le fait, et ils seront plus portés à les respecter.

La plupart des jeunes Indiens et Esquimaux fréquentent les écoles. Plusieurs d'entre eux ont terminé une dixième ou une onzième année. Ces jeunes gens sont forts, vigoureux, intelligents et doués de bon sens. Autant que nous puissions remonter dans l'histoire, par les récits des anciens, les Indiens et les Esquimaux du nord québécois vivaient en paix. Honnêtes, pacifiques, joyeux, ils poursuivaient leur dure lutte pour la vie, en se livrant à la trappe et à la pêche. Les délits étaient pratiquement inexistantes. Tout se réglait immédiatement, sur place, et selon les lois du bon sens et les coutumes locales. C'est avec raison que le Rapport, à la page 46, cite les Relations des Jésuites et Gustave Lanctôt qui témoignent, chacun à leur époque, de la fonderie honnête des autochtones, de leur respect de l'ordre et de la propriété d'autrui.

Les délits se sont multipliés avec la venue des blancs dans le nord, et surtout avec l'arrivée des boissons alcool-

iques, spécialement de la bière. A ce sujet, nous devons être en garde contre une trop facile généralisation. Si quelques Indiens et Esquimaux boivent et s'enivrent, cela ne veut pas dire que tous le font. Loin de là. La plupart savent boire modérément, sans s'enivrer. Plusieurs même ne boivent pas du tout.

Nous proposerions un programme d'éducation avec film en langue crise et esquimaude. Ce programme serait préparé par des travailleurs sociaux ainsi que des Indiens et des Esquimaux. On montrerait, d'une façon concrète, les méfaits de la boisson, et spécialement les dangers que courent ceux qui s'enivrent. On pourrait montrer ces programmes dans les écoles et les villages plusieurs fois au cours d'une année. Nous croyons que de tels programmes feraient beaucoup de bien.

De plus, nous proposons de supprimer ces propagandes en faveur de la bière à la télévision. Bientôt, grâce au satellite Anik, les Indiens et les Esquimaux auront la télévision. Ils verront cette réclame insensée. Qu'en penseront-ils? Ils en seront surpris et scandalisés. Comment leur demander de ne pas boire, ou de boire modérément, quand d'un autre côté, cet enseignement sera continuellement neutralisé par des invitations directes à s'enivrer? Nous croyons qu'il y a là un manque de logique. Si l'on veut diminuer la criminalité, tant dans le nord que dans le sud, que l'on commence donc par en combattre une des causes principales, les boissons alcooliques et que l'on cesse toute réclame pour la bière à la télévision.

De plus, nos lois multiplient les délits chez les autochtones, comme nous l'avons dit, ils ont encore leur culture propre et leurs usages particuliers, leur code de lois, non écrites sans doute, mais bien réelles qui servaient à régler les conflits qui pouvaient se présenter. Or, plusieurs de nos lois ne figuraient pas dans ce coutumier séculaire. Maintenant, ils entrent en contact avec une civilisation nouvelle qui leur impose des lois, lesquelles, parfois, tout en contradiction avec leurs usages ancestraux, qui pourtant ont fait leurs preuves pendant des siècles. Le Rapport le souligne bien quand il dit à la page 23: "Les Indiens et les Esquimaux, du nord québécois ont encore un mode de vie traditionnel, bien que celui-ci ait évolué considérablement ces dernières années. Ces deux peuples ethniques ont une mentalité, une culture qui leur sont propres et distinctes. Ils ont une approche des choses, une philosophie qui diffèrent de la nôtre et que nous ne pouvons ignorer dans nos rapports mutuels... Dans l'application des lois, le ministère de la Justice ne peut faire abstraction de tous ces traits et ignorer les particularismes des autochtones; autrement, on pourrait l'accuser d'aller à l'encontre de la psychologie de ces peuples et de leurs besoins propres."

Plus loin, à la page 45, le Rapport ajoute: "Les Indiens et les Esquimaux ont une approche de notre droit et de notre système judiciaire qui est fort sommaire et en quelque sorte basée sur ce qu'ils considèrent eux-mêmes l'é-

quité".

Il peut donc leur arriver de faire une action qui serait un délit dans notre code légal, mais qui ne serait pas considérée comme un délit dans leur mentalité, dans leur coutumier légal. Peut-on alors, les accuser d'avoir enfreint une loi? Voilà pourquoi nous avons conseillé aux policiers de bien expliquer les lois aux autochtones avant de sévir.

Nous ne sommes pas contre la punition, lorsqu'elle s'avère nécessaire, surtout dans les cas de récidive, mais, nous croyons que l'Indien et l'Esquimaux ont plus besoin d'éducation et d'aide que de punition, au moins, quand il s'agit d'offenses mineures.

Nous soucions donc entièrement aux vœux émis par le Rapport, à la page 51: "Il faudrait que le ministère de la Justice songe à organiser un service composé de personnes spécialisées, ayant reçu une formation additionnelle sur les questions du nord, de manière à ce qu'elles soient en mesure de comprendre la situation des jeunes autochtones et puissent leur fournir une aide valable... L'établissement d'un lieu de détention propre aux autochtones laisse supposer l'installation d'un véritable service de probation dans un proche avenir".

Nous voulons enfin souligner qu'actuellement, dans le nord québécois, il n'y a pas de juges Indiens et des Esquimaux. Il y a aussi des blancs. Et, il semble bien que ceux-ci seront de plus en plus nombreux. Ces nouveaux venus enfreignent aussi parfois les lois du pays. Il faudrait alors sévir contre eux afin de montrer aux autochtones que les lois existent pour tout le monde, sans distinction de race, et que tous sont tenus de les observer.

Les tribunaux

Si l'on exige une prépara-

tion spéciale pour les policiers qui iront travailler chez les Indiens et les Esquimaux, il faut l'exiger aussi du juge qui devra se rendre sur les lieux pour juger les causes qui se présenteront. Le Rapport l'exige lui aussi, lorsqu'il dit à la page 29: "Il faut songer à une préparation additionnelle du juge du nord, non seulement pour que justice soit rendue aux Indiens et aux Esquimaux de façon satisfaisante, selon les principes fondamentaux de notre droit, mais aussi pour qu'ils aient la conviction que justice leur a été rendue de façon équitable".

Nous croyons aussi, avec le Rapport, qu'il serait préférable qu'un seul juge soit en charge de tout le territoire, comme cela se fait dans d'autres provinces. "Les autochtones pourraient ainsi plus facilement personifier celui qui représente la justice". (Rapport p. 59).

Serait-il opportun de nommer, dans chaque village, un juge de paix, surtout dans les petits villages où il n'y a pas de policier résident? Nous le croyons, avec le Rapport.

Ce juge de paix jugerait les délits mineurs, à la manière indienne ou esquimaude, et verrait s'il est opportun d'appeler le policier. Ainsi, justice serait rendue immédiatement et la procédure serait de beaucoup simplifiée. Le Rapport dit, à la page 70: "Là où il n'y a pas de policier, c'est au juge de paix que toute personne lésée ou se sentant victime d'un acte criminel pourrait s'adresser pour porter plainte. Si la chose est suffisamment grave, le juge de paix aurait recours aux forces policières ou au constable autochtone pour faire enquête. Dans d'autres cas, il prendrait sur lui de porter plainte et de la soumettre au juge itinérant, lors de son passage sur les lieux."

Dans la Gazette de mercredi, 16 mai 1973, nous voyons



M. Jérôme Choquette

que madame Jean Folster, chef de la bande indienne de Norway House, a été nommée juge "Magistrate". Elle est âgée de cinquante ans. Elle est mère de huit enfants et vice-présidente de Manitoba Indian Woman Association. Sa juridiction s'étendra aux causes non-criminelles pour les villages du nord du Manitoba, comme Norway House, God's Lake et Osford House.

Si un Indien, une Indienne du Manitoba peut remplir la charge de juge, il y a des Indiens et des Esquimaux du Québec qui pourraient aussi le faire.

Nous voulons féliciter M. Jérôme Choquette, de vouloir mieux organiser l'administration de la justice dans le nord québécois. A cette fin, il a nommé un comité de six membres, sous la présidence de Me Alexandre Mierzwinski, conseiller juridique à la Cour de bien-être social à Montréal et délégué spécial du ministre de la Justice dans le nord québécois. Ces personnes ont étudié le problème et consulté des experts en différentes matières. Quelques-unes se sont rendues dans le nord pour recueillir l'opinion des Indiens et des Esquimaux sur le sujet.

A la fin du Rapport, elles ont fait 20 recommandations concrètes et pratiques. Nous souhaitons qu'elles ne demeurent pas lettre morte, mais qu'on les mette en pratique pour le bien-être général des gens qui habitent le nord de la province de Québec.

Ne croyez pas aux miracles

De nombreuses affections guettent la plus belle des parures. Le seul conseil valable que nous puissions donner, en cas de problèmes capillaires, est de ne jamais reporter la décision de se faire suivre par un spécialiste. Trop souvent il arrive que la personne atteinte se contente de conseils d'amis ou de voisins. Elle utilise des lotions anti-ccc ou anti-cela qui peuvent causer une détérioration plus qu'importante. Avant d'appliquer un remède, il est indispensable de déterminer l'infection en cause. Ne vous adressez pas à n'importe qui: ne croyez pas aux miracles et aux fausses promesses.

Après de nombreuses années d'expérience dans le domaine capillaire, de contacts permanents avec les personnes qui lui accordent leur confiance, que peut conclure le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE des difficultés rencontrées, des réussites obtenues parfois des échecs subis? Quelles sont les espérances qu'on peut attendre?

Il est difficile de tirer des conclusions concrètes dont chacun pourrait tirer une panacée pour éviter dans l'avenir des problèmes capillaires: Le public perd très souvent de vue que la chevelure n'est pas uniquement un



élément décoratif, mais au contraire une partie intégrante du corps humain qui est régie par de nombreuses lois complexes.

Jugez par vous-même avant de suivre des conseils qui peuvent s'avérer erronés. Prenez donc rendez-vous au CENTRE CAPILLAIRE PIERRE. Nos trichologues pourront vous conseiller.

Raymond Pense
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

EDIFICE
PLACE
CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi, 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

lettres

Réponse à un puriste

M. Jacques Provencher.

Au sujet de votre lettre du 14 juin, intitulée "Advanced green when flashing", je vous soumets les observations suivantes:

1. Depuis 1967, le signal "advanced green when flashing" n'est plus employé au Québec, sauf par les signalisations municipales qui ne consultent pas le manuel "Instruction générale sur la signalisation routière du Québec, édition 1966." Voir la note de renvoi page 67.

2. Au lieu de panneaux de circulation, on doit dire: de signalisation.

3. Monsieur Provencher confond virer et tourner. On vire (virage) dans une courbe. On tourne à droite ou à gauche à l'angle d'une rue. Il ne peut être question de feu vert et de clignotant dans une courbe ou un virage.

4. "Vous avez priorité au clignotement" est une interprétation boiteuse. La désignation ne précise pas quel feu est clignotant. Le rouge, le jaune de même que le vert peuvent être clignotants.

Aristide DUPUIS
principal rédacteur de
l'Instruction générale
Québec, le 18 juin 1973

AUTO-ÉCOLE?

De préférence

LAUZON

iw.h.perron

\$134⁹⁵ Pour une Toro?

Venez le constater chez Perron

Sac à herbé, éliminant le ratelage (facultatif)

Robuste moteur Briggs & Stratton 3 C.V., à 4 temps

Barre de sûreté, empêchant la projection de pierres

Modèle 16073

Instructions de manoeuvre sur le manche

Écran de sûreté, protégeant les pieds

Carter exclusif "aéro-tunnel", aspirant le gazon

TORO

Adoptez la tondeuse Toro, vous vous en félicitez!

iw.h.perron

515, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Tél. 332-3610 Vaste terrain de stationnement gratuit (Montréal et banlieue)

CHARGES

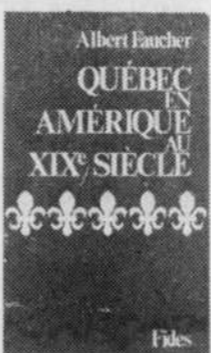
SERONT
LANCÉS
CE SOIR...

PHILIPPE HÉBERT
SCULPTEUR

par BRUNO HÉBERT

dans la collection
"Vies canadiennes"

160 pages - Hors-texte. \$4.00



QUÉBEC EN AMÉRIQUE
AU XIXe SIÈCLE

Essai sur les caractères économiques de la Laurentie

par ALBERT FAUCHER

dans la collection
«Histoire économique et sociale du Canada français»

XVIII - 247 pages - relié - \$6.00

AUX ÉDITIONS

FIDES

EN VENTE PARTOUT ET CHEZ FIDES, 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL 129 - TÉL.: 861-9621

suites de la première page

PÉTROLE

découvertes de nouveaux gisements permettront de faire face à la pénurie, en soulignant que le rythme d'accroissement des réserves prouvées au Canada diminue depuis quatre ans.

Il a aussi affirmé que les compagnies pétrolières qui, en 1969, estimaient à 120 milliards de barils les réserves non encore découvertes de pétrole au Canada se basaient en fait sur des hypothèses sans fondement. "Elles supposaient que les régions sédimentaires du Canada sont aussi productives en pétrole que celle du Texas, ce qui n'a jamais été démontré," a-t-il dit.

En fait, les données qui existaient à l'époque permettaient seulement de prévoir "l'existence probable" de gisements de gaz dans l'archipel arctique, dans le delta du Mackenzie et au large des Maritimes. Depuis lors, a-t-il dit, ces régions ont été le lieu de plus de 150 forages et on ne peut plus les considérer comme "inexplorées". On a effectivement trouvé du gaz mais pratiquement aucun gisement de pétrole intéressant.

Il est difficile de transporter du gaz par pipe-line sous-marin là où circulent des icebergs ou par navire puisque le gaz devrait d'abord être liquéfié. Dans ces conditions, seul le bassin du Mackenzie reste intéressant mais, au rythme actuel de la consommation, il sera épuisé en seulement neuf ans. Il ne serait donc pas raisonnable d'investir des milliards dans la construction d'un gazoduc, conclut M. North.

Il est évidemment possible d'utiliser le même gazoduc pour acheminer aussi le gaz du gisement américain de Prudhoe Bay, reconnaît le géologue. Il précise pourtant qu'il s'agit surtout d'un gisement de pétrole et qu'on a besoin de la pression du gaz pour faire jaillir. Dans la meilleure hypothèse, ce sont donc les Etats-Unis qui contrôleraient le gisement de gaz ainsi que la consommation à l'autre extrémité du gazoduc...

La construction d'un tel gazoduc serait un erreur, estime le professeur North, d'autant plus que l'argent, l'acier et les experts monopolisés par un tel projet ne seraient plus disponibles pour faire face à la pénurie de pétrole.

A moins de découvertes inattendues de riches gisements de pétrole, il faudra en effet accélérer grandement l'exploitation des sables pétroliers de l'Arthabaska, souligne-t-il.

Outre le fait que la technologie nécessaire n'est pas encore au point, M. North a rappelé que l'exploitation de ces gisements exige de véritables usines et demande donc une planification beaucoup plus longue que le forage d'un puits de pétrole. Or, rien n'est encore en marche...

Le conférencier a aussi fait un bref exposé de la possibilité de transformer le charbon en combustible synthétique pour conclure que, là encore, la technologie est loin d'être au point et que l'exploitation de telles méthodes demanderait de véritables usines et un approvisionnement important en hydrogène qui n'existent pas encore. Là aussi, il faut tenir compte des délais de production beaucoup plus longs ainsi que des problèmes de main-d'oeuvres liés aux mines de charbon.

En somme, le conférencier a tracé un tableau sombre de l'avenir et il a conclu à la nécessité de cesser dans les plus brefs délais nos exportations sur les Etats-Unis. Si le gouvernement canadien n'est pas arrivé à cette conclusion, c'est tout simplement parce que la Commission nationale de l'énergie n'a autorisé sur le transport du pétrole que depuis six mois et ne dispose pas des experts nécessaires, estime-t-il.

Interrogé sur l'opportunité de déplacer vers l'est la ligne Borden, M. North s'est opposé à cette idée en affirmant qu'il vaudrait cent fois mieux la déplacer vers l'ouest et approvisionner l'Ontario en pétrole étranger. "Il serait idiot de lier tout le Canada à des réserves qui seront épuisées dans 12 ans".

NIXON VOULAIT

000 faite par le financier Robert Vesco.

Un juge George Hart a infligé un comité une amende de \$1,000 pour chacun des trois chefs d'accusation. Les \$200,000 avaient été remis à M. Maurice Stans, président du comité financier et ancien secrétaire au Commerce.

M. Stans et M. Vesco ont été inculpés à propos de cette affaire en mai dernier par un tribunal new-yorkais ainsi que M. John Mitchell ancien secrétaire à la Justice.

D'autre part, le comité national républicain a reconnu que l'affaire du Watergate avait "jeté un voile de soupçons sur les activités entières du parti républicain" et a lancé un appel à ses adhérents de continuer leur appui financier.

Des dirigeants du parti ont indiqué que les souscriptions inférieures à 1,000 dollars, qui représentent entre 80 et 90 du total des contributions, n'ont pas été affectées par le scandale du Watergate mais que celles supérieures à cette somme et diminuées de 25 à 50 pour cent.

La commission sénatoriale d'enquête pour sa part s'inquiète de savoir si une partie des fonds versés au comité pour la réélection du président Nixon n'a pas disparu dans les poches de certains de ses membres.

Cette nouvelle ligne poursuivie par les enquêteurs a été révélée au début de la semaine lorsqu'on a appris que M. John Dean, aurait emprunté \$4,000 dollars pour financer son voyage de noces sur les fonds liquides dont disposait le comité.

De nombreuses carences dans les comptes ont été révélées, par exemple M. Hugh Sloan, trésorier du comité

financier pour la réélection du président Nixon, a déclaré au cours de son témoignage devant la Commission sénatoriale qu'il avait remis 100,000 dollars à un de ses adjoints M. Herbert Porter. Ce dernier a indiqué à la commission qu'il en avait reçu 70,000. Ce qui est advenu des 30,000 dollars de différence reste pour le moment un mystère.

De même, les fonctionnaires du ministère de la justice n'ont retrouvé la trace que de la moitié des 225,000 dollars remis à Gordon Liddy, conseiller juridique, du comité pour la réélection du président, pour son équipe d'espions-cambrioleurs.

Autre rebondissement: M. Melvin Laird, nouveau conseiller du président Nixon, est intervenu lorsqu'il était secrétaire à la défense, en faveur d'un milliardaire des chemins de fer qui était l'objet d'une investigation de la commission fédérale des bourses et des valeurs (SEC).

La personne en cause est M. Edward Ball, 54 ans, magnat des chemins de fer de Floride, qui est défendu dans cette affaire par la firme Colson et Shapiro, que dirige l'ancien conseiller spécial de la Maison-Blanche, M. Charles Colson, impliqué dans le scandale du Watergate. La SEC accuse M. Ball de manipulations frauduleuses de valeurs mobilières.

La déposition des avocats de la SEC a été rendue publique mardi dans le compte rendu des audiences du tribunal.

Enfin, M. John Connally a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, à la Maison-Blanche qu'il abandonnerait cet été ses fonctions de conseiller spécial auprès du président Richard Nixon qu'il avait assumées il y a deux mois. Les fonctions de l'ancien secrétaire au Trésor n'avaient jamais été très clairement définies.

LES "MÉMÉRAGES"

Or, ce même M. Guay, comme l'indiquait mercredi Le DEVOIR, a été chargé par le ministre de la Justice lui-même de constituer un dossier complet sur l'ancien policier de l'escouade de la moralité qui aurait servi d'intermédiaire entre les dirigeants de la Mafia de Montréal et le chef Saulnier.

Insistant, M. Burns a demandé à M. Choquette s'il était présent quand l'agent Guay s'est vu refuser l'accès aux dossiers du chef Saulnier.

"Pas du tout, pas du tout", a répondu M. Choquette qui a toutefois ajouté: "Je suis arrivé à par hasard et j'ai vu M. Guay qui était là. Je suis arrivé pour avoir une rencontre avec M. Patenaude et il se faisait que M. Guay était là. Il n'y avait aucune rencontre de fixée ou d'arrêtés avec M. Guay.

M. Choquette avait d'abord tenu à qualifier l'article du DEVOIR révélant la rencontre tenue à Parthenais, samedi matin, de mémérages avec tout ce que cela comporte d'inexactitudes et de faussetés.

Se prévalant de sa question additionnelle autorisée par le président, M. Burns a demandé au ministre de la Justice des explications sur les commentaires fournis par le coordonnateur de l'USECO, M. Charles Cliche, qui a affirmé que le "sommet" de Parthenais visait à la préparation d'un "scénario pour expliquer l'affaire des bandes sonores".

La réponse de M. Choquette, dont un proche collaborateur nous "assure" qu'il n'est ni inquiet ni nerveux, ne s'est pas fait attendre:

"C'est le type de mémérages et d'observations comiques que l'on trouve parfois dans les journaux. Personnellement, je n'ai ajouté aucune espèce de foi à cette prétendue déclaration.

Le ministre de la Justice s'est ensuite lancé dans une charge contre les policiers qui sont, selon lui, à l'origine d'une "série d'articles qui paraissent dans les journaux de ce temps-ci".

"C'est une drôle de technique pour faire de la police dans un Etat civilisé, a-t-il ajouté, où, en fait, il faut suivre certaines règles, je pense. Je crois que malgré les bonnes intentions de certains policiers, on se trompe de méthode quand on veut faire avancer l'administration de la Justice de cette façon".

"Est-ce que vous accusez des policiers en particulier?", de lancer M. Burns.

"Je saurais dire en temps et lieu," a répliqué M. Choquette.

Il n'a pas été possible d'en savoir davantage. M. Burns ayant épuisé son droit de parole, aucun député des autres partis d'opposition n'a jugé bon de poser des questions additionnelles sur cette question.

Comme il l'avait fait la veille en demandant d'envoyer un télégramme de félicitations à la golfesse Jocelyne Bourassa, M. Philippe Demers, député unioniste de Saint-Maurice, a plutôt préféré diriger l'attention des parlementaires sur l'importante question de l'ensemencement des nuages.

HANIGAN

les carburants, de \$1 million le montant payé en taxe de vente sur l'achat d'autobus et à \$1.2 million la somme déboursée pour la taxe de vente sur les autres achats de la Commission.

Au total, les exemptions de taxes réduiraient d'environ \$5.5 millions les dépenses de la CTCUM.

M. Hanigan a indiqué hier au conseil son intention d'avoir des discussions avec le gouvernement provincial, avant la préparation du prochain budget de la CUM, en vue d'obtenir une assistance financière pour le transport en commun dans le territoire montréalais. Il a rappelé l'appui non équivoque que le gouvernement de l'Ontario apporte en ce domaine à ses municipalités. Le transport en commun est un besoin essentiel dans une communauté urbaine et, par conséquent, l'usager n'a pas à supporter seul les coûts du service, a soutenu le président de la CUM.

Le rapport de la CTCUM sur les moyens de réduire le déficit d'exploitation de cet organisme (évalué à \$18 millions environ pour 1973) a été préparé à la demande du conseil de la CUM, en réponse à une résolution en ce sens formulée par le maire d'Outremont, M. Pierre DesMarais II, le 21 février dernier. Plutôt qu'un recueil de recommandations pressantes, il constitue une énumération des moyens disponibles

À "leur" festival: les femmes font l'unanimité!

par Robert Guy Scully

Réalisatrices et futures réalisatrices, "radicales" et "humanistes", génération des aînés et génération nouvelle, hommes et femmes (ou femmes et hommes) ont fait preuve d'une unanimité remarquable hier soir, à la première table ronde organisée par le festival "La femme et le film", qui se déroule présentement rue Saint-Denis. L'atmosphère de polémique à tout prix qui caractérise la plupart des débats publics québécois lorsqu'ils ont lieu dans les milieux intellectuel, académique ou artistique (celui-ci étant vraisemblablement un mélange des trois) n'a pas été sentie. Il faut dire que la question posée au départ, contrairement à ce que l'on pose habituellement à ce genre de chose, était simple et intelligente: "Y a-t-il une différence entre un film réalisé par un homme et un film réalisé par une femme?"

L'animatrice Madeleine Savoie a ensuite donné la parole à cinq réalisatrices québécoises (Anne-Claire Poirier, Justine Bouchard, Nicole Bertolino, Anik Doussau, Aimée Danis), parole qu'elles ont partagée avec l'auditoire, formé en grande partie de membres - féminins - de la profession cinématographique. Après un début timide, une ou deux questions trop générales ("qu'est-ce qu'une réalisatrice"), elles ont attaqué le sujet. Et c'est là que se manifestait l'unanimité: sur chaque point, il y eut bien deux ou trois avis d'expressés, mais l'opposition entre ces avis était vite résolue. Que pense donc les "artisanes" du métier qu'elles exercent, en compagnie de Leni Riefensahl, d'Agnes Varda, de Mai Zetterling, de toutes ces femmes-cinéastes célèbres dont les films sont projetés au festival?

D'abord, qu'une femme n'a pas vraiment plus de "difficulté à obtenir un budget de film qu'un homme, puisque c'est là une question de confiance avant tout (A.-C. Poirier); par contre, elle a du mal à choisir les sujets qu'elle veut, les producteurs ayant tendance à la cantonner dans des sujets "féminins" (A. Danis); la véritable distinction entre un film fait par une femme et celui fait par un homme apparaît mieux quand les femmes se défèrent justement de ces sujets, pour prendre leur envol créateur, quand on aura des "femmes-Fellini" (N. Bertolino); Aimée Danis trouve la distinction trompeuse, et dans sa collaboration avec un cinéaste comme Francis Mankiewicz par exemple, doit reconnaître que les affinités créatrices traversent les frontières sexuelles; de même, Anne-Claire Poirier (productrice d'une importante série à l'ONF, "En tant que femmes"), qui se croyait "venue dire que la différence existe", est obligée d'admettre, "à la réflexion, que cette différence est plus difficile à cerner: elle peut jouer dans l'élaboration du scénario, ou à une autre étape, puis disparaître dans le tout". Au moment de mettre sous presse, nous n'avions pu recueillir tous les propos des participantes, ni savoir à quelle conclusion globale elles étaient parvenues. Mais le ton "unanime" était donné!

Pour ma part, j'ai été déçu de voir que la discussion ne s'orientait pas plus vers les questions proprement artistiques: une seule intervention, celle de la scénariste Marthe Blackburn, avait ouvert cette piste plus profondément ("Qu'est-ce que Kamouraska aurait donné s'il avait été réalisé par une femme?"). Peut-être cela était-il dû au fait que la grande majorité des cinéastes québécois ont été formés au documentaire, les femmes-cinéastes inclus; aussi au biais excessivement sociologique et presque anti-artistique que ce genre de discussion engendre fatalement au Québec. Peut-être la table ronde, technique presque aussi galvaudée et usée "au coton" que l'entrevue journalistique, n'est-elle pas la place pour le "vrai" dialogue entre créateurs. Néanmoins, grâce à son thème concret et à ses participantes, celle d'hier soir fut une des rares tables rondes réussies que j'aie vues. Cette réussite serait comparable à celui que remporte, selon les observateurs, l'ensemble de ce festival.

Ce soir, au tour des comédiennes (Denise Filiatrault, Luce Guilbault, Danièle Ouimet, Patricia Nolin); au café Picasso à 19 heures. Cet après-midi, à la Bibliothèque nationale, 15 hres: "Triumph des Willens" de Leni Riefensahl, une des "grandes du cinéma nazi, et une des "grandes" du cinéma tout court.

La CUM commande une étude sur l'impact financier des Jeux sur les municipalités

par Gilles Léveillé

La Communauté urbaine de Montréal a demandé à des conseillers en administration de préparer une étude sur l'impact financier des Jeux Olympiques de 1976 pour les municipalités qui la constituent. C'est ce qu'a révélé hier soir le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, lors d'une séance régulière de cet organisme tenue à l'hôtel de ville de Montréal.

Déjà six maisons ont soumis des offres de services à la CUM. Ce sont Ducharme, Déom & Associés; Major & Martin Inc; Riddell, Stead & Associés Ltée, conjointement avec le Centre de recherches en développement économique de l'Université de Montréal (CR-DE); P. S. Ross et Associés; Urwick, Currie et Associés et Woods, Gordon.

M. Hanigan a transmis ces offres aux membres du conseil et les a invités à faire connaître leurs réactions à cet égard au comité exécutif, d'ici à la séance du mois d'août. A cette occasion, le comité exécutif fera des recommandations au conseil sur la maison à retenir et sur le contenu de l'étude. Le président de la CUM a fait remarquer aux conseillers que l'étude envisagée comprendrait également une évaluation des bénéfices que pourraient retirer les municipalités de la tenue des Jeux Olympiques, et non pas seulement une analyse des coûts qu'elles auront à assumer à cette occasion.

L'intervention de M. Hanigan a cependant soulevé de vives critiques de la part du maire d'Outremont, M. Pierre DesMarais II. Le maire d'Outremont a dit trouver "très étrange" l'attitude du comité exécutif de la CUM dans cette affaire.

Il leur reproche surtout de n'avoir aucunement consulté le Conseil de sécurité publique pour connaître l'incidence des Jeux Olympiques sur le budget du service de police de la CUM et, par voie de conséquence, sur les municipalités de la banlieue qui sont appelées, presque à 50%, à en porter le fardeau.

pour augmenter la rentabilité du service de transport en commun. Parmi ces moyens, signalons une intensification de la publicité, afin d'accroître le nombre de passagers; l'augmentation de la réclamation des terrains situés à proximité des stations de métro; le décalage des horaires d'écoliers le matin, afin de mieux répartir l'utilisation de la flotte d'autobus; la réduction du stationnement dans les rues où circulent les autobus de la CTCUM, afin d'accroître le service et d'accroître son utilisation.

Après quelques difficultés de procédure au conseil, l'assemblée a finalement accepté de reprendre la discussion sur le rapport de la CTCUM lors de la prochaine séance, en août.

OMBUDSMAN

suite de la page 4

parvenir plus rapidement à un aménagement idéal. Le ministre n'a toutefois pas cru bon de donner suite à ces suggestions et, autant que je sache, aucune directive n'a encore été donnée pouvant guider l'application de la loi. Je le regrette".

Il est vrai que dans cet important ministère, les ministres de seconde zone se succèdent les uns aux autres. On constate cependant, dans de telles occasions comme celle-ci, que le lien du sang ne remplace pas le talent ni l'esprit de travail.

L'équilibre souhaitable

Si la formation juridique de M. Marceau l'entraîne constamment à s'interroger sur le bien-fondé des dispositions législatives, on ne saurait donc en conclure qu'il néglige les corollaires concrets des lois. À ses yeux, une législation intelligente, claire, connue constitue une première condition; un second élément s'avère tout aussi nécessaire: que les fonctionnaires chargés d'administrer la loi se sentent obligés en conscience à un rendement rapide et à un respect constant des dimensions humaines des problèmes qu'ils régissent. Un fonctionnaire qui ne s'étonne même plus des lenteurs de la fonction publique mérite, aux yeux de M. Marceau, un blâme sévère. Il convient donc d'interpréter le rapport que présente aujourd'hui M. Marceau comme un effort pour fournir aux contribuables une administration publique aussi prévisible dans ses règlements qu'humaine dans sa compréhension des particularités et des urgences individuelles.

Seuls des ministères oublieux de leurs devoirs peuvent ignorer stupidement les avis que contient le présent rapport.

M. DesMarais II avait été le proposeur de la résolution du conseil, en date du 18 avril dernier, visant à obtenir du comité exécutif ses prévisions quant à l'impact financier des Jeux. L'intention de sa résolution a-t-il fait valoir hier, consistait à faire établir le montant des dépenses additionnelles du service de police que la CUM devra encourir par suite de la tenue des Jeux à Montréal. Le maire d'Outremont a pressé M. Hanigan de s'adresser au Conseil de sécurité pour obtenir le point de vue de cet organisme.

M. Niding, l'un des membres du comité exécutif de la CUM (il est l'un des sept représentants de Montréal), a répondu à M. DesMarais II qu'il lui était possible, à l'intérieur du Conseil de sécurité dont il fait partie (le maire d'Outremont est le représentant de la banlieue au sein de cet organisme), d'obtenir les renseignements cherchés et qu'une résolution du conseil de la CUM n'était donc pas nécessaire. M. Hanigan, de son côté, a fait remarquer à M. DesMarais II que le Conseil de sécurité était autorisé par la loi à donner aux villes de la CUM tous les renseignements requis relatifs aux dépenses du service de police, ce qui, à l'encore, éliminait la nécessité d'un recours à une résolution du conseil de la CUM à cette fin.

Air Canada frappée par de nouveaux débrayages

Malgré l'entente de principe conclue lundi par la société Air Canada et l'Association internationale des machinistes, des groupes d'employés de la société d'Etat ont débrayé hier aux aéroports de Toronto, Montréal, Vancouver et Halifax.

Alors que les débrayages à Montréal, Vancouver et Halifax n'ont été que de courte durée et n'ont pas perturbé le service, celui de Toronto a entraîné l'annulation de 73 vols, portant ainsi à 211 le nombre de vols annulés, hier, par Air Canada. Les 138 autres vols n'ont pas eu lieu, parce que la compagnie n'a pas encore terminé la réorganisation de son service perturbé par les 17 jours de grèves rotatives.

Tout laisse croire que ces employés ont quitté spontanément leur travail pour protester contre l'entente conclue par leur syndicat. Aucun dirigeant de l'Association internationale des machinistes n'a voulu commenter ces arrêts de tra-

vail. La plupart des travailleurs impliqués dans ces débrayages sont les préposés au chargement des avions.

Un porte-parole d'Air Canada a affirmé que la compagnie ne croit pas que ces débrayages soient l'oeuvre du syndicat mais plutôt une expression de mécontentement de la part de certains employés au sujet de l'entente.

Ce porte-parole a aussi mentionné que les dirigeants du syndicat sont allés rencontrer les grévistes à Toronto pour discuter avec eux le contenu de l'entente. Le débrayage dans cette ville a commencé mercredi matin et ne s'est terminé qu'en fin d'après-midi.

"Nous espérons que tout reviendra dans l'ordre le plus tôt possible. La compagnie compte réduire davantage le nombre d'annulations demain pour que le service soit rétabli à plus de 85%", a affirmé ce porte-parole. Air Canada assure 545 vols chaque jour, dont 230 à Toronto.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en pages 15 et 18

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 30 mai 1973 par lequel Delta Customs Brokers a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 juin 1973 sous le numéro 3436501 Banque de Montréal, le 13 juin 1973.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL. No. 12-430-244-73. NICOLAS VATRANO, professeur, demeurant et domicilié au No. 275, rue Fletcher, dans les cités et district de Montréal. Requéran, -vs- DAME NICOLE HOULE (adresse inconnue), Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée, Dame Nicole HOULE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication du présent avis.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL. No. 12-430-244-73. DEA MARY SCOTT, domicilié et résidant au 597 avenue Delmar dans la ville de Pointe-Claire, District de Montréal. Requéran, -vs- KENNETH ROGER WHITE, présentement de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé, Kenneth Roger White, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 juin 1973. Jacques Perron, Procureur du réquéran

Mes MALO, WILHELMY, AQUIN, CROTEAU, LARUE, CYR, BOURDREAU & LATULIPPE 2197 est, Sherbrooke MONTREAL. Procureurs du réquéran

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) Greffe des Divorces du District de Montréal. No. 12-430-244-73. DAME GRACIA SERRE, commise de bureau, résidant et domiciliée à 5600, Pantheon, Ville Brossard, district de Montréal. Requéran, -vs- RENE MORENCY, présentement de lieux inconnus, et résidant anciennement à Laprasrie, district de Montréal. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé RENE MORENCY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 30 Mai 1973 (SG) JACQUES PERRON, Procureur du réquéran

ME JEAN BEAUDRY, 237, rue Jacques-Cartier, Saint-Jean, Qué. Procureur de la réquéran

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. No. 12 030 756 73. Lorraine Jacqueline Sirois, Requéran, vs Paul Sirois, Intimé

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'obtenir contre vous par défaut un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

M. Simon Richier, 455 rue Craig, Ouest, Ch. 303, Montréal, Québec. Procureur de la Requéran

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL. No. 12-430-244-73. FLORENCE LAVOIE, des cités et district de Montréal. Requéran, -vs- LUCIEN ALEXANDRE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé LUCIEN ALEXANDRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requéran procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 juin 1973. WILFRED LEFEBVRE, Procureur-Adjoint

Frank S. Boyd, 444 Beaconsfield Blvd., Beaconsfield, Québec. Avocat du Réquéran

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-430-244-73. GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL. DENISE PERRAULT, ménagère, secrétaire, résidant et domiciliée au 266 rue Allée Sauril, app. 5, en les cités et district de Montréal. Requéran, -vs- NORMAND CHICONE, autrefois des cités et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé NORMAND CHICONE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 juin 1973. Me Nicole Cloutier, 900 Est. De Maisonneuve Montréal 132. Qué. Procureur de la réquéran

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. No. 12 030 758 73. Jeannette Ouellette Guillemette, Requéran, vs Paul Guillemette, Intimé

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'obtenir contre vous par défaut un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

M. Simon Richier, 455 rue Craig, Ouest, Ch. 303, Montréal, Québec. Procureur de la Requéran

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL. No. 12-430-244-73. THERESE LAVOIE, des cités et district de Montréal. Requéran, -vs- LUCIEN ALEXANDRE, d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé LUCIEN ALEXANDRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requéran procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 13 juin 1973. Jacques Perron, Procureur-Adjoint

Mes Duguay & Salois, 1830 Cherrier, s. 505, Montréal 132.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE No. 05-07022-73. DAME EMERANCE PAPINEAU, veuve non remariée de feu Alfred Jolicoeur, résidant et domiciliée au numéro 418 du boul. Lévesque, en la Ville de Laval, District de Montréal. Demanderesse

GUY LECLERC, autrefois résidant et domicilié au numéro 413 de la rue St-Hubert, du même lieu, et maintenant de lieux inconnus. Défendeur

LE REGISTREUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL. Mis-en-cause.

Il est joint à Guy Leclerc, défendeur, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 14 juin 1973. Wilfrid Lefebvre, Procureur adjoint.

Mes Laurendeau & Laurendeau 10 St-Jacques, ch. 1063 Montréal 126, Québec. Procureurs de la demanderesse.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DRAINAGE ET PAVÉ, CHANTIER A CONTAIERS - MONTFORT, COUR TURCOT, MONTREAL, QUEBEC. Les soumissions cachetées, adressées à Ingénieur en Chef, Chemins de fer Nationaux du Canada, dans l'enveloppe - réponse annexée, seront acceptées jusqu'à midi au plus tard, mardi, le 3 juillet, 1973. Les plans et devis, les directives ou soumissionnaires, les formules de contrat et de soumission seront fournis sur demande, moyennant dépôt d'un chèque visé de \$50.00, payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés

Le PQ s'interroge sur l'impact créditiste en milieu urbain

par Michel Roy

MM. Jacques Parizeau, Camille Laurin, Jérôme Proulx et Mathias Rioux, participants à un débat-forum du Parti québécois mardi soir dans la nouvelle circonscription de Crémazie (ancien Ahuntsic), ont tous exprimé l'avis que le Ralliement créditiste, en dépit d'une pénétration certaine dans les milieux urbains, sera une menace plus grande pour les libéraux que pour les indépendantistes lors des prochaines élections.

Mais tel n'est pas le sentiment de Mme Marie Vallée, militante péquiste et représentante du Mouvement pour l'abolition de la publicité aux enfants, qui met ses collègues en garde contre une tendance à sous-estimer la réceptivité des Québécois à la propagande créditiste. "Il faut, a-t-elle dit, bien étudier cette carte-là pour savoir bien jouer la nôtre." Selon Mme Vallée, le Ralliement créditiste propose des formules qui font essentiellement appel à la sensibilité, des solutions de facilité qui séduisent davantage que les exigeantes solutions politiques du PQ.

Pour M. Mathias Rioux, candidat péquiste dans Saint-Henri, ou s'illusionne beaucoup sur la capacité de pénétration créditiste à Montréal, en tout cas dans les milieux ouvriers de sa circonscription, qui, dit-il, n'ont pas de "tradition créditiste". L'ancien leader des milieux d'enseignants croit même à un recul créditiste en province. A ses yeux, toutefois, un nouveau phénomène politique se produit au Québec: le PQ est en train de sortir de Montréal et de s'implanter dans les autres régions tandis que les "créditistes arrivent en ville".

M. Jérôme Proulx, ancien député UN et candidat péquiste dans Saint-Jean (ou M. Yvon Dupuis doit se porter candidat), est convaincu, pour sa part, que le chef du RC n'a pas auprès des travailleurs l'audience que l'on croit, sa véritable clientèle étant surtout composée "de petits commerçants qui détestent les syndicats et d'anciens libéraux déçus par le régime". Dans Saint-Jean, M. Proulx estime à deux ou

trois pour cent le nombre des créditistes et si M. Dupuis y brigue les suffrages, dit-il, c'est aux libéraux qu'il enlèvera des voix, ce qui devrait favoriser le PQ.

M. Parizeau, choisi candidat du PQ dans Crémazie au cours du meeting qui réunissait environ 200 personnes à l'auditorium du cégep d'Ahuntsic, devait aborder, lui aussi, en fin de soirée, la question créditiste. Dans l'action du Ralliement, l'économiste du Parti voit un "drame pour la société québécoise" dans la mesure où la propagande créditiste tend à démontrer aux plus démunis des citoyens que les quelques mesures sociales adoptées depuis 10 ans et grâce auxquelles "ils ont pu voir un peu de lumière au bout du tunnel" sont en réalité des mesures "socialistes", c'est-à-dire entachées "de péché". Voilà, estime M. Parizeau, "la pire utilisation que l'on puisse encore faire du reste de religion chez bien des gens". Cela, dit-il, "nous ne devons pas l'admettre".

Pourtant, le candidat péquiste dans Crémazie — "un comté qui semble avoir été taillé

pour nous, cette fois" — reste convaincu que M. Dupuis "enlèvera pas mal de voix aux libéraux".

Au militant de la salle qui lui demandait quelles sont les stratégies adoptées par le Parti québécois pour tenter de gagner à sa cause le bloc des indécis qui constitue, d'après les sondages, environ 30 pour cent de l'électorat, M. Camille Laurin a répondu que ces stratégies existent, mais que "le propre des stratégies,

c'est de ne pas être révélées". En réalité, a-t-il poursuivi, il n'y a pas lieu d'en faire mystère. Le chef parlementaire du PQ est quant à lui convaincu que la très grande majorité des Québécois (environ 80 pour cent) est acquise à l'idée d'indépendance. La seule chose qui les empêche de le manifester par leur vote, "c'est la vieille peur de terreur" qui persiste encore. C'est pourquoi, pour l'essentiel, la stratégie du PQ con-

siste, dans un premier temps, à tout mettre en oeuvre pour éliminer ces peurs et, dans un deuxième temps, à intensifier sa propagande pour mieux faire connaître le contenu de son programme, en particulier les aspects économiques et les caractéristiques "rassurantes" que l'on trouve dans le "petit livre bleu" du PQ, version abrégée et vulgarisée du programme de gouvernement, publié le mois dernier à Québec et diffusé depuis quelques

semaines dans toutes les régions. "Dès le mois d'août, a dit M. Laurin, ce programme d'action sera mis en route."

M. Proulx, invité à parler du comportement des militants de son ancien parti, a exprimé l'opinion que les partisans traditionnels de l'UN glissent de plus en plus vers le camp des indécis.

"Mais il est très important de les rassurer à notre sujet.

Car ils ont encore peur de nous. Ils n'ont pas peur de Lévesque et Laurin, bien sûr. Ils ont peur de ceux qui sont derrière. Une chose est certaine: les vrais bleus ne peuvent pas voter libéral. Ils hésitent encore entre le Ralliement créditiste et le Parti québécois. C'est une clientèle qui se recrute surtout parmi les plus de 40 ans, principalement en province. A Saint-Jean, par exemple, c'est le tiers de l'électorat."

Claude Castonguay à la Caisse de dépôt?

M. Jacques Parizeau croit savoir, sur la foi de rumeurs persistantes, que M. Claude Castonguay serait nommé président directeur général de la Caisse de dépôt et de placement du Québec en novembre prochain, poste vacant depuis la mort de M. Claude Prieur au début de 1973.

"Je souhaite vivement, a dit M. Parizeau au cours de la convention qui a investi de la candidature officielle du Parti québécois dans la circonscription de Crémazie, que cette rumeur ne soit pas fondée. Autrement, cela voudrait dire que le système dans lequel nous vivons aurait encore une fois dénombré un homme."

Selon M. Parizeau — en qui M. René Lévesque a salué au début de l'assemblée "le seul véritable économiste de niveau professionnel au Québec" — il

se pourrait fort bien que les libéraux de Québec et d'Ottawa se soient entendus pour confier à M. Castonguay cette fonction importante et ainsi "faire taire" le ministre des Affaires sociales qui les gêne.

Membre du Conseil exécutif du PQ, le nouveau candidat de Crémazie (qui englobe la plus grande partie de l'ancien comté d'Ahuntsic et l'ampute des quartiers où M. François Cloutier avait recueilli ses plus fortes majorités en 1970), a fait dans la soirée de mardi, devant quelque 200 militants péquistes du comté (qui compte 1.100 membres) une longue analyse de la situation politique au Québec.

Estimant que la caractéristique principale du régime Bourassa au cours des trois dernières années "est d'avoir cessé d'être un gouvernement", M. Parizeau a affirmé que ce gouvernement avait aliéné toute son autorité pour devenir "l'interprète fidèle" du pouvoir réel, celui d'Ottawa ou celui des étrangers au plan économique.

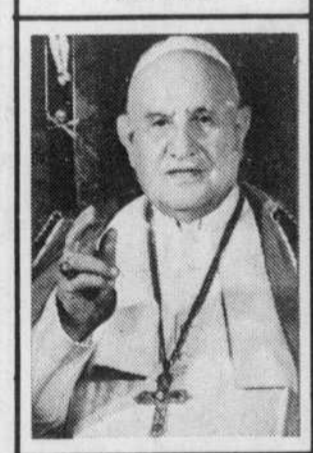
Pour mener à terme cette opération, cette substitution du pouvoir "étranger" au pouvoir "québécois", a dit M. Parizeau, il fallait encore surmonter deux grands obstacles. Le premier porte le nom de M. Castonguay dont le programme original de sécurité sociale constituait pour Ottawa "un danger sérieux". En effet, quelque ait été le désir du gouvernement central d'éliminer M. Castonguay, il n'était pas concevable pour M. Bourassa d'écarter son ministre des Affaires sociales sans ébranler du même coup les assises de son régime. Il fallait donc trouver un autre moyen de le neutraliser. On y est parvenu à Ottawa "en offrant un nouveau programme de sécurité sociale qui l'a fait tenir tranquille".

Le deuxième obstacle, a poursuivi M. Parizeau, était la politique linguistique. A l'heure où Ottawa cherche à étendre à l'ensemble du Canada une politique de bilinguisme, rien n'eût été plus préjudiciable au gouvernement fédéral qu'une politique québécoise de la langue qui aurait provoqué des remous et de vives réactions au Québec. Il fallait donc, là encore, trouver une formule propre à assurer le statu quo. Ce fut le rapport Gendron dont M. Parizeau a, une fois de plus, dénoncé l'ineptie, et qui ne devait indisposer personne. "Ce rapport a peut-être sauvé M. Bourassa; il a certainement sauvé M. Trudeau."

Mangez, parlez... Oubliez votre DENTIER

Utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Avec FASTEETH, ni goût ni sensation désagréables. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

POUR FAVEUR OBTENUE



PAR T.V.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS

CARON LIBRAIRE
LES CANADIENS SONT LA!
Pour les livres canadiens français, anglais, récents ou anciens.
LA LIBRAIRIE A CONNAITRE
701 Place d'Armes

LA C'EST LE TEMPS!
FAITES VOUS POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO EN EMAIL CUIT
NOS PRIX SONT IMBATTABLES!
ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITÉ PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

Université du Québec à Montréal

MAÎTRISE ÈS SCIENCES (biologie)
M.Sc. (biologie)
1973-74

Le programme de maîtrise ès sciences (biologie) est axé sur l'ÉCOLOGIE du grand territoire montréalais et de ses zones récréatives naturelles.

Programme
Le programme comporte 45 crédits, dont 18 pour les cours et séminaires et 27 pour les travaux de recherche et le mémoire.

Pour un étudiant à temps complet, ces crédits correspondent au moins à une année entière d'activités, soit trois sessions. Le mémoire doit être présenté au plus tard trois ans après l'inscription initiale.

Conditions d'admission
Le candidat doit posséder un baccalauréat spécialisé en biologie ou une formation jugée équivalente et avoir obtenu, à la fin de ses études de premier cycle, une moyenne cumulative d'au moins B (ou l'équivalent). Les demandes d'admission doivent être présentées au plus tard le 1er juillet.

On peut obtenir le formulaire de demande d'admission en s'adressant au:
Service de l'admission (875-3161)
Bureau du registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888
Montréal 101, Québec

Pour tout renseignement sur le programme, s'adresser au responsable, 876-3145

A. Gold & Sons

VENTE D'ÉTÉ
ÉPARGNEZ JUSQU'À 60%

AVIS IMPORTANT: Une augmentation considérable est prévue pour très bientôt dans le domaine vestimentaire en général. Ne prévoyant pas pouvoir, à l'avenir, répéter les bas prix de notre vente d'été actuelle, nous vous recommandons de prendre charge de ces économies dès maintenant.

COMPLETS

~~\$179~~
2 POUR \$155

~~\$89~~ ~~\$99~~
2 POUR \$175 **2 POUR \$195**

CHAUSSURES
DE MARQUES RECONNUES

~~\$11~~
à
~~\$20~~
VALEURS \$25 JUSQU'À \$50

VESTONS SPORT

~~(\$39~~ ~~\$49~~ ~~\$59)~~
2 POUR \$75 **2 POUR \$95** **2 POUR \$115**

PANTALONS SPORT & TOILETTE JUSQU'À 50% DE RABAIS	TRÈS BELLE SÉLECTION DE CUIR & SUÈDE 20% DE RABAIS	MAILLOTS DE BAIN \$3	CHEMISES "T" EN COTON JUSQU'À 50% DE RABAIS
CHEMISES HABILLÉES \$10 Rég. \$22.95	VÊTEMENTS POUR DAMES 388 ET 960 STE-CATHERINE SEUL. JUSQU'À 60% DE RABAIS NOUVEAUTÉS DE SAISON SÉLECTIONNÉES	VÊTEMENTS POUR GARÇONS À ANJOU ET FAIRVIEW SEULEMENT 30% DE RABAIS COMPLETS, VESTONS SPORT, PANTALONS, CHEMISES - T.	CHEMISES À MANCHES COURTES \$7 MAGNIFIQUE SÉLECTION

A. Gold & Sons, 388 O., STE-CATHERINE • ANJOU • FAIRVIEW • 960 O., STE-CATHERINE

Schlesinger confirmé

Hanoi assure ses voies de ravitaillement

WASHINGTON (d'après l'AFP) — La Commission des forces armées du Sénat a approuvé hier la nomination de M. James Schlesinger au poste de secrétaire à la Défense des Etats-Unis.

Le vote a été unanime, a déclaré le président de la commission, M. Stuart Symington (Dem.-Missouri).

M. Schlesinger, ancien président de la Commission de l'Energie atomique, a été plus récemment directeur de la CIA. Il succédera dans son nouveau poste à M. Elliot Richardson, qui a été nommé ministre de la Justice le mois dernier.

Lundi, M. Schlesinger laissait entendre que dans certaines circonstances, "la reprise des bombardements contre le Nord-Vietnam pourrait être envisagée". Ce à quoi le journal de l'armée nord-vietnamienne, le Quan Doi Nan Dan, a répliqué hier que ces "vaines manoeuvres d'intimidation" se produisent "alors que l'enceinte du communiqué commun du treize juin dernier n'est pas encore sèche". En outre, ajoute l'auteur, les personnalités américaines multiplient les affirmations indiquant que le communiqué du treize juin "n'oblige pas les Etats-Unis à mettre fin à toute activité militaire au Cambodge où les bombes continuent de pleuvoir dans les environs de Phnom Penh".

Entre-temps, le Nord-Vietnam améliore et construit un vaste réseau routier au Laos et au Sud-Vietnam. Ce réseau devrait permettre l'approvisionnement de ses forces militaires dans les deux pays en toute saison. Antérieurement, les envois de matériel ne pouvaient se faire qu'en saison sèche.

La longueur totale du réseau devrait atteindre les 475 kilomètres en direction du Laos et 375, dans les zones occupées par le GRP. Les services de renseignements américains estiment que ces réseaux pourraient assurer le passage de 600 camions par jour venant du Laos ou du Nord-Vietnam à travers la zone démilitarisée.

La consolidation des positions occupées par Hanoi dans la zone démilitarisée devrait donner du poids au GRP qui reprendra les discussions de la Celle-Saint-Cloud avec Saigon vraisemblablement au cours de la semaine prochaine.

C'est ce qu'a laissé entendre le ministre saonnais des Affaires étrangères, M. Tran Van Lam, qui a ajouté que le chef de la délégation de Saigon, M. Nguyen Luu Vien, "a reçu des directives du président Thieu pour une nouvelle ligne de travail".

Abordant la question du remplacement du Canada dans la Commission internationale de contrôle et de surveillance du cessez-le-feu, le ministre a laissé entendre que "la préférence du Sud-Vietnam reste toujours au choix d'un pays asiatique".

La Haye se prononcera demain sur les tirs nucléaires français

LA HAYE (d'après l'AFP et AP) — La Cour internationale de justice annoncera demain matin si elle décide ou non d'enjoindre à la France de surseoir à ses prochains essais nucléaires dans le Pacifique, comme le lui ont demandé l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a-t-on appris officiellement hier à La Haye.

Il aura fallu aux quinze juges internationaux plus de trois semaines pour peser le pour et le contre des thèses en présence. Rien n'a transpiré de leurs délibérations commencées en chambre du conseil, le 28 mai.

De son côté, le gouvernement français a abandonné l'idée de publier un Livre blanc sur les essais nucléaires dans le Pacifique, affirmait-on hier à Paris de source autorisée.

La publication de ce Livre blanc,

que l'on attendait au début du mois, avait déjà été ajournée à deux reprises.

De même source, on se refuse à toute explication sur cette décision.

Il est peu probable que la France fera exploser une bombe d'une mégatonne, indique-t-on d'autre part de source informée, ajoutant que la série d'essais débutera ce week-end ou à la fin du mois.

Par ailleurs, un groupe pacifiste d'Australie qui envisage d'envoyer des bateaux dans la zone d'essais nucléaires a lancé un appel aux Français pour qu'ils se solidarisent avec eux.

Le groupe, qui a pris le nom de Peace Media, est représenté à la fois en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux Iles Fidji. Dans un communiqué parvenu à Paris, il exprime sa satisfaction de voir que d'o-

res et déjà des Français se sont joints à leurs efforts pour "s'opposer physiquement" à ce que ces expériences aient lieu, et exige à nouveau que les tirs prévus par la France soient annulés.

Peace Media précise qu'il s'apprête à affréter un bateau pouvant accueillir 70 personnes, pour emmener des journalistes à la limite de la zone de tir de Mururoa, où l'embarcation rejoindra le Fir, le Spirit of Peace et l'Arakiwa qui doivent pénétrer dans la zone des essais. Ce bateau quittera Suva, capitale des Iles Fidji, le 26 ou le 27 juin, pour arriver à destination vers le 2 juillet.

On signale d'autre part qu'un général français à la retraite navigue présentement en direction de Mururoa.

Le général Jacques de Bollardi-

re, héros de la dernière guerre qui a démissionné de ses fonctions en 1960 pour protester contre la torture de prisonniers algériens, serait accompagné par un prêtre et deux autres pacifistes français.

Le leader du parti radical français, Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui est arrivé hier à Papeete, a déclaré que la présence du général de Bollardière "sauvait l'honneur de l'armée française".

Enfin, s'il l'on en croit le journal Australien de Sydney les vignerons de Champagne pourraient faire les frais de la campagne nucléaire française dans le Pacifique.

Selon ce journal, qui cite des sources discrètes mais qu'il juge dignes de foi, deux savants, dont un Australien, ont "cultivé" une nouvelle espèce de phylloxera, insensible aux insecticides classiques, et

s'apprêtent à répandre ces dangereux insectes sur le vignoble champenois si le gouvernement français ne change pas d'avis.

Les deux savants, poursuit l'Australien, sont les seuls à connaître le secret de l'insecticide qui pourrait arrêter les ravages de "leur" insecte, et ils n'en livreraient la formule que si le gouvernement français renonçait à sa campagne.

Le journal Australien, qui semble prendre cette information très au sérieux puisqu'elle figure en manchette de sa dernière édition, ajoute qu'un des mystérieux savants a déclaré en parlant des Français: "Le seul moyen de les amener à la raison et de leur faire annuler ces expériences stupides, c'est de frapper un point sensible; le champagne."

Déclaration commune Nixon-Brejnev sur les SALT-2

CAMP DAVID (d'après l'AFP) — Le sommet américano-soviétique sera probablement marqué aujourd'hui par la conclusion de plusieurs accords sur la question nucléaire.

C'est ce qu'on a annoncé le porte-parole de MM. Nixon et Brejnev alors que ceux-ci poursuivaient leurs entretiens hier après-midi à Camp David. Bien que les deux porte-parole se soient refusés à préciser le détail de ces accords, on apprendait dans l'entourage de la Maison-Blanche qu'il s'agirait d'une déclaration commune sur les objectifs de la seconde phase des négociations des SALT-2 sur la limitation des

armements nucléaires stratégiques et sur les moyens de les faire aboutir rapidement.

Le deuxième accord porterait sur la coopération entre les deux pays en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

M. Ziegler a toutefois qualifié de "spéculation" les informations selon lesquelles les Etats-Unis et l'Union soviétique envisageraient de conclure un pacte pour empêcher des pays tiers d'utiliser les armements nucléaires. M. Ziegler a par ailleurs annoncé que le communiqué final de la rencontre des deux chefs d'Etat serait publié lundi ma-

tin à San Clemente après le départ de M. Brejnev pour Paris.

Après avoir au cours de la matinée, fait le point avec leur état-major, MM. Nixon et Brejnev ont consacré leur après-midi à discuter de la limitation des armements nucléaires et de questions connexes dont la détente en Europe et le conflit du Moyen-Orient.

La déclaration commune prévue pour ce matin devrait se comparer à celle qui fut publiée en mai 1971 pour la première phase des SALT. Elle contiendrait en quelque sorte les instructions des deux hommes d'Etat à leurs représentants à Genève en vue d'accélérer les travaux de la deuxième phase.

Alors qu'à New York, quatre membres de la Ligue de défense juive étaient arrêtés pour avoir répandu de la peinture rouge sur un mur de la mission soviétique à l'ONU et qu'une voiture diplomatique soviétique était incendiée, les Etats-Unis et l'URSS signaient hier matin une convention fiscale. C'était le cinquième accord conclu entre les deux pays depuis le début de la visite de M. Brejnev.

Le texte qui traite à la fois de l'imposition des individus et de la taxation des transactions commerciales entre les deux pays est nettement plus avantageux pour l'URSS qu'une quarantaine d'autres accords similaires signés par les Etats-Unis avec d'autres pays. Les Etats-Unis négocient actuellement de semblables conventions fiscales avec la Roumanie et la Pologne.

M. Leonid Zamiatine, porte-parole de M. Brejnev, a tenu de son côté à faire hier une déclaration liminaire sur la question des échanges commerciaux.

"Le président Nixon et le secrétaire

général Brejnev ont noté hier, a-t-il dit, que le commerce entre l'URSS et les Etats-Unis a triplé au cours de l'année dernière. Ils ont conclu que

c'était bon signe et que cela constituait une base prometteuse bien que tous les problèmes n'aient pas été encore résolus".

Échange à Bonn des instruments de ratification du traité interallemand

BONN (Reuter) — Les instruments de ratification du traité de bon voisinage entre les deux Etats allemands ont été échangés, hier matin, au cours d'une brève cérémonie au palais de Schaumburg, à Bonn, résidence officielle du chancelier Willy Brandt.

Reliées dans des enveloppes de cuir aux emblèmes des deux pays, les épaisses liasses de documents contenant les termes de ce traité ont été échangées de main à main par les deux secrétaires d'Etat qui avaient mené à bien les négociations: MM. Egon Bahr (All. de l'Ouest) et M. Michael Kohl (All. de l'Est).

Empreinte d'un minimum de formalité, cette cérémonie a été suivie d'un déjeuner dans la salle d'armes du cha-

teau de Homburg, non loin de Bonn.

Signé en décembre dernier par les deux hommes, ce traité consacre la reconnaissance mutuelle des deux Allemagnes en tant qu'Etats souverains et indépendants. Il devait donner lieu, hier, à minuit, à l'ouverture de quatre postes frontières entre les deux Etats, et signaler l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations autorisant les frontaliers ouest-allemands à se rendre en Allemagne de l'Est pour y visiter leurs parents et amis.

MM. Kohl et Bahr se retrouveront à la fin de l'été pour mettre au point divers accords supplémentaires régularisant les relations administratives entre les deux Etats.

Rumor chargé de dénouer la crise

ROME (d'après l'AFP et Reuter) — M. Mariano Rumor vient d'être chargé par le président de la République italienne, M. Giovanni Leone, de dénouer la crise ouverte le 12 juin dernier par la démission du gouvernement centriste présidé par M. Giulio Andreotti.

M. Rumor, qui a occupé de hautes fonctions au sein du parti démocrate-chrétien, a déjà été chef d'un gouvernement

de centre gauche d'août 68 à juillet 69. Il avait formé ensuite un gouvernement démocrate-chrétien homogène (août 69-février 70).

Depuis février 1972, M. Rumor occupait les fonctions de ministre de l'Intérieur. Il va vraisemblablement tenter de former un gouvernement de coalition centre-gauche avec les démocrates-chrétiens, les socialistes, les sociaux-démocrates et les républicains.

Pourquoi avoir payé tant d'impôt cette année!

Minimiser ses déboursés d'impôt, c'est possible en s'y préparant à l'avance.

Le Fonds Desjardins sections Actions ou Hypothèques de la Fiducie du Québec, peut être enregistré comme plan d'épargne-retraite; vos contributions sont alors déductibles de l'impôt.

Pourquoi le Fonds Desjardins?

- Parce que la Fiducie du Québec fait partie du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.
- Pas de vendeur ni de commission à payer.
- Encaissable en tout temps en partie ou en totalité.

Comment?

Vous pouvez adhérer au Fonds Desjardins de la Fiducie du Québec en vous adressant à votre Caisse populaire ou à un bureau de la Fiducie du Québec.

- Mise de fonds initiale: \$100.00.
- Versements mensuels facultatifs: minimum \$5.00.

le Fonds Desjardins

Sections Actions ou Hypothèques de la Fiducie du Québec, c'est tout à votre intérêt.

Procurez-vous la brochure explicative sur le Fonds Desjardins à votre Caisse populaire ou en remplissant le coupon ci-bas.

Je désire obtenir une brochure explicative sur le Fonds Desjardins.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____



Fiducie du Québec

une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

511 Place d'Armes, Montréal, tél.: 284-6922



Une histoire de pêche est bonne quand elle est bien racontée. Une bonne prise est encore plus appréciée quand elle est bien apprêtée. Savez-vous qu'il existe des vins qui conservent toute sa saveur au poisson lors de la cuisson? Savez-vous qu'il y a des vins spécialement produits pour être servis avec le poisson et qui en rehaussent le goût?

Essayez-les! Le vin, ça rend les histoires de pêche encore meilleures!

VOICI QUELQUES SUGGESTIONS POUR VOUS GUIDER.

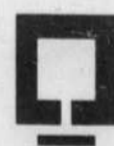
Lorsque vous les faites griller ou que vous les préparez style "meunière", les poissons de rivière tels que:

les Truites grises ou mouchetées, le Saumon, le Brochet, le Maskinongé, le Doré, l'Achigan. se servent de préférence avec un vin blanc sec.

Ces mêmes poissons servis bouillis ou préparés en sauce devraient être accompagnés d'un vin blanc demi-sec.

Dans la majorité des cas, il est recommandé de servir à la dégustation le même type de vin que celui que vous avez utilisé pour préparer votre poisson favori.

Bonne pêche... et bon appétit!



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



Pour la fin de son exil à Madrid, Juan Peron a eu droit aux mêmes égards de la part du caudillo Franco que le président élu Hector Campora. (Téléphoto AP)

Des bagarres éclatent à l'aéroport

Pas de cérémonie d'accueil pour Peron

BUENOS AIRES (d'après l'AFP et AP) — Après 19 ans d'exil, l'ancien président argentin Juan Peron est arrivé hier à Buenos Aires où une foule dépassant le million de personnes s'était massée pour l'accueillir. Contrairement à ce qui était prévu, son appareil s'est toutefois posé sur la base militaire de Moron et non à l'aéroport international d'Ezeiza où se sont produits des incidents violents à quelque mille pieds de la tribune où Peron devait s'adresser à la foule. Une trentaine de membres d'une organisation de jeunes péronistes, portant brassard noir et armes automatiques, ont échangé des coups de feu avec une bande rivale cachée dans un bosquet non loin de l'estrade d'honneur. On croit savoir que plusieurs personnes ont été tuées et que trois autres ont été blessées grièvement. Une cinquantaine de partisans auraient été également piétinés par la foule refluant de la scène de l'incident. Toujours est-il que la cérémonie triomphale d'accueil prévue a été annu-

lée au dernier instant. Avant l'incident, des milliers de drapeaux et de pancartes dominaient la foule. Les hommes, les femmes, les enfants et même des vieillards, dont beaucoup attendaient sur place depuis mardi après-midi, devenaient de plus en plus tendus à l'approche de l'heure d'arrivée du "lider" prévue pour 15h30. Plus de trois mille journalistes étaient déjà installés sur le pont où avait été dressée la tribune d'honneur. Des cortèges d'automobiles et de manifestants parcourent les rues de la capitale, arborant des photos de Juan Peron et criant des slogans en son honneur. De nombreux édifices publics ainsi que des magasins et des appartements privés sont restés éclairés toute la nuit précédente pour saluer le retour d'exil de l'ancien dirigeant argentin. La foule qui se pressait aux abords de l'aéroport de Buenos Aires a salué par des cris d'enthousiasme et des salves de pétards l'annonce du départ de Madrid du général Peron, retransmis, par la télévision argentine. Auparavant, le général Franco, le général Peron et enfin le président Campora avaient salué les corps constitués et le général Peron n'avait pu cacher son émotion lorsque, sur le podium, les trois hommes ont écouté les hymnes nationaux.

Avant l'incident, des milliers de drapeaux et de pancartes dominaient la foule. Les hommes, les femmes, les enfants et même des vieillards, dont beaucoup attendaient sur place depuis mardi après-midi, devenaient de plus en plus tendus à l'approche de l'heure d'arrivée du "lider" prévue pour 15h30. Plus de trois mille journalistes étaient déjà installés sur le pont où avait été dressée la tribune d'honneur. Des cortèges d'automobiles et de manifestants parcourent les rues de la capitale, arborant des photos de Juan Peron et criant des slogans en son honneur. De nombreux édifices publics ainsi que des magasins et des appartements privés sont restés éclairés toute la nuit précédente pour saluer le retour d'exil de l'ancien dirigeant argentin. La foule qui se pressait aux abords de l'aéroport de Buenos Aires a salué par des cris d'enthousiasme et des salves de pétards l'annonce du départ de Madrid du général Peron, retransmis, par la télévision argentine. Auparavant, le général Franco, le général Peron et enfin le président Campora avaient salué les corps constitués et le général Peron n'avait pu cacher son émotion lorsque, sur le podium, les trois hommes ont écouté les hymnes nationaux.

Avant l'incident, des milliers de drapeaux et de pancartes dominaient la foule. Les hommes, les femmes, les enfants et même des vieillards, dont beaucoup attendaient sur place depuis mardi après-midi, devenaient de plus en plus tendus à l'approche de l'heure d'arrivée du "lider" prévue pour 15h30. Plus de trois mille journalistes étaient déjà installés sur le pont où avait été dressée la tribune d'honneur. Des cortèges d'automobiles et de manifestants parcourent les rues de la capitale, arborant des photos de Juan Peron et criant des slogans en son honneur. De nombreux édifices publics ainsi que des magasins et des appartements privés sont restés éclairés toute la nuit précédente pour saluer le retour d'exil de l'ancien dirigeant argentin. La foule qui se pressait aux abords de l'aéroport de Buenos Aires a salué par des cris d'enthousiasme et des salves de pétards l'annonce du départ de Madrid du général Peron, retransmis, par la télévision argentine. Auparavant, le général Franco, le général Peron et enfin le président Campora avaient salué les corps constitués et le général Peron n'avait pu cacher son émotion lorsque, sur le podium, les trois hommes ont écouté les hymnes nationaux.

Pretoria inflige des peines lourdes à ses 6 "terroristes"

PRETORIA (AFP) — Six personnes, accusées de "terrorisme" en Afrique du Sud, ont été condamnées hier par la Cour suprême de Pretoria à des peines allant de 15 à 5 ans de prison. M. Alexandre Moubaris, 34 ans, citoyen australien, a été condamné à 12 ans de prison, M. John William Hosey, 24 ans, Irlandais, à cinq ans, tandis que les quatre accusés africains purgeront des peines de 15 ans de prison ferme. Les accusés, qui ont tous plaidé non coupables, étaient poursuivis pour avoir contrevenu de 19 manières différentes à la loi sur la "répression du terrorisme". Chaque fait pris séparément ne suffisait pas à justifier la thèse du "complot", l'accusation a cherché à prouver tout au long du procès que ces faits additionnés prouvaient incontestablement une "volonté organisée" de nuire à l'Afrique du Sud. En outre, l'ombre de l'ANC (Congrès national africain) a plané tout au long des débats, l'accusation cherchant à établir dans quelle mesure les accusés étaient ou non liés à ce mouvement interdit en 1961, et qui, aux yeux des autorités sud-africaines, est une menace "sérieuse" à la sécurité du pays.

M. Moubaris n'a pas caché au cours du procès le peu de sympathie qu'il éprouvait pour le régime et sa politique d'apartheid. Mais, a-t-il affirmé, cette opposition est purement intellectuelle, et ne permet pas d'affirmer, comme l'a fait l'accusation, que les photos prises sur une plage sud-africaine où il était en vacances étaient destinées à une reconnaissance des lieux en vue d'un éventuel débarquement. Quant aux quatre Africains, le tribunal a établi qu'ils avaient suivi un entraînement politique et militaire en URSS et tenté, à partir de la Somalie, d'entrer en Afrique du Sud à la tête d'un groupe armé dans l'intention de fomenter des troubles. M. Moubaris aurait préparé l'entrée du groupe. Le sixième accusé, William Hosey, a été, lui, reconnu coupable d'avoir introduit de nombreux ouvrages "subversifs" en Afrique du Sud. Les accusés risquaient la prison à vie et, dans plusieurs cas, la peine capitale. La sévérité des peines a toutefois surpris les observateurs qui s'attendaient à une mesure d'apaisement, après les nombreuses protestations internationales dont ce procès a été l'objet.

Procédure de destitution du ministre chilien de l'Intérieur

SANTIAGO (d'après l'AFP) — L'opposition centriste et conservatrice chilienne a décidé hier de lancer une accusation constitutionnelle contre M. Gerardo Espinoza, ministre de l'Intérieur, et M. Julio Stuardo, intendant de Santiago. Le parti démocrate-chrétien et le parti national, piliers du bloc d'opposition, ont pris cette décision après avoir accusé les deux fonctionnaires de "répression politique" contre les mineurs d'El Teniente en grève depuis 65 jours. C'est la quinzième fois que les parlementaires d'opposition décident d'accuser un ministre, et la dixième qu'ils essaient de destituer un intendant, n'y ayant réussi que trois fois. Les deux Chambres chiliennes examinent actuellement des accusations contre le ministre de l'Economie, M. Orlando Millas, le ministre du Travail, M. Louis Figueroa, et le ministre des Mines, M. Sergio Vitar. C'est aujourd'hui que le parti communiste chilien, en accord avec la Centrale générale du travail organise une manifestation d'appui aux politiques gouvernementales à l'égard des mineurs d'El Teniente.

Réponse positive d'Israël à Bourguiba

TEL-AVIV (AFP) — Même Golda Meir, premier ministre d'Israël, a déclaré que son gouvernement avait informé le président tunisien Habib Bourguiba, qu'un représentant israélien était disposé à rencontrer un représentant de la Tunisie. Le premier ministre a précisé que la proposition avait été transmise par l'intermédiaire d'un pays avec lequel Israël et la Tunisie entretenaient des relations amicales.

Avant l'incident, des milliers de drapeaux et de pancartes dominaient la foule. Les hommes, les femmes, les enfants et même des vieillards, dont beaucoup attendaient sur place depuis mardi après-midi, devenaient de plus en plus tendus à l'approche de l'heure d'arrivée du "lider" prévue pour 15h30. Plus de trois mille journalistes étaient déjà installés sur le pont où avait été dressée la tribune d'honneur. Des cortèges d'automobiles et de manifestants parcourent les rues de la capitale, arborant des photos de Juan Peron et criant des slogans en son honneur. De nombreux édifices publics ainsi que des magasins et des appartements privés sont restés éclairés toute la nuit précédente pour saluer le retour d'exil de l'ancien dirigeant argentin. La foule qui se pressait aux abords de l'aéroport de Buenos Aires a salué par des cris d'enthousiasme et des salves de pétards l'annonce du départ de Madrid du général Peron, retransmis, par la télévision argentine. Auparavant, le général Franco, le général Peron et enfin le président Campora avaient salué les corps constitués et le général Peron n'avait pu cacher son émotion lorsque, sur le podium, les trois hommes ont écouté les hymnes nationaux.

Avant l'incident, des milliers de drapeaux et de pancartes dominaient la foule. Les hommes, les femmes, les enfants et même des vieillards, dont beaucoup attendaient sur place depuis mardi après-midi, devenaient de plus en plus tendus à l'approche de l'heure d'arrivée du "lider" prévue pour 15h30. Plus de trois mille journalistes étaient déjà installés sur le pont où avait été dressée la tribune d'honneur. Des cortèges d'automobiles et de manifestants parcourent les rues de la capitale, arborant des photos de Juan Peron et criant des slogans en son honneur. De nombreux édifices publics ainsi que des magasins et des appartements privés sont restés éclairés toute la nuit précédente pour saluer le retour d'exil de l'ancien dirigeant argentin. La foule qui se pressait aux abords de l'aéroport de Buenos Aires a salué par des cris d'enthousiasme et des salves de pétards l'annonce du départ de Madrid du général Peron, retransmis, par la télévision argentine. Auparavant, le général Franco, le général Peron et enfin le président Campora avaient salué les corps constitués et le général Peron n'avait pu cacher son émotion lorsque, sur le podium, les trois hommes ont écouté les hymnes nationaux.

La Résistance critique l'attitude conciliante de Zayyat à l'ONU

BEYROUTH (AFP) — Falastine as-Saoura, organe central de l'Organisation de libération palestinienne, réaffirme "le rejet par la résistance palestinienne de la résolution 242 du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions similaires" en critiquant les déclarations faites devant le Conseil de sécurité par M. Zayyat, ministre égyptien des Affaires étrangères et les articles de presse publiés par le journal Al-Ahram concernant la création d'une entité palestinienne. Selon la revue, de telles prises de positions sont nuisibles à plus d'un titre: ● elles causent un tort énorme aux efforts déployés, ces dernières années, par la résistance palestinienne en vue de gagner de nouvelles amitiés internationales à la cause palestinienne, dans la mesure où elles impliquent une reconnaissance de "la légitimité de l'existence de l'entité sioniste sur la terre de Palestine", donnant ainsi raison "a posteriori" aux thèses sionistes; ● elles ont pour effet de semer "la confusion et le doute au sein des masses

Avant l'incident, des milliers de drapeaux et de pancartes dominaient la foule. Les hommes, les femmes, les enfants et même des vieillards, dont beaucoup attendaient sur place depuis mardi après-midi, devenaient de plus en plus tendus à l'approche de l'heure d'arrivée du "lider" prévue pour 15h30. Plus de trois mille journalistes étaient déjà installés sur le pont où avait été dressée la tribune d'honneur. Des cortèges d'automobiles et de manifestants parcourent les rues de la capitale, arborant des photos de Juan Peron et criant des slogans en son honneur. De nombreux édifices publics ainsi que des magasins et des appartements privés sont restés éclairés toute la nuit précédente pour saluer le retour d'exil de l'ancien dirigeant argentin. La foule qui se pressait aux abords de l'aéroport de Buenos Aires a salué par des cris d'enthousiasme et des salves de pétards l'annonce du départ de Madrid du général Peron, retransmis, par la télévision argentine. Auparavant, le général Franco, le général Peron et enfin le président Campora avaient salué les corps constitués et le général Peron n'avait pu cacher son émotion lorsque, sur le podium, les trois hommes ont écouté les hymnes nationaux.

Université du Québec à Montréal

DIPLÔMES ET PROGRAMMES OFFERTS
SESSION D'AUTOMNE 1973

Les demandes d'admission, à temps partiel, sont acceptées jusqu'au **1er juillet**

<p>DIPLOMES</p> <p>FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES B.SP. Inform. scol. et prof.</p> <p>FAMILLE DES LETTRES B.SP. Animation culturelle B.SP. Educ. cult. B.SP. Educ. cult. B.SP. Educ. cult. (ét. litt.) B.SP. Educ. cult. (linguistique) B.SP. Educ. cult. (études étrangères) B.SP. Inform. cult. B.SP. Rech. cu.t. B.SP. Rech. cult. (linguistique) B.SP. Rech. cult. (ét. litt.) B.SP. Rech. cult. (esthétique) B.SP. L. (études françaises)</p> <p>Les demandes d'admission, à temps partiel, sont acceptées jusqu'au 13 juillet pour les diplômes et programmes suivants:</p> <p>FAMILLE DES ARTS B.SP. Ens. (musique) B.SP. H. de l'art B.SP. Design 2D B.SP. Design 3D</p> <p>FAMILLE FORMATION DES MAÎTRES B.SP. Ens. él. B.SP. Ens. él. B.SP. Ens. él.</p> <p>FAMILLE DES LETTRES B.SP. Ling. B.SP. Art. dr.</p> <p>FAMILLE DES SCIENCES B.SP. Sc. (biologie) B.SP. Ens. sec. (biologie) B.SP. Sc. (chimie) B.SP. Ens. sec. (chimie) B.SP. Sc. (mathématiques) B.SP. Ens. sec. (mathématiques) B.SP. Sc. (géologie) B.SP. Sc. (géographie physique) B.SP. Sc. (physique) B.SP. Ens. prof. (tech. de la mec.) B.SP. Ens. prof. (électrotechnique)</p> <p>FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES B.SP. Géogr. B.SP. Ens. sec. (géographie) B.SP. H. B.SP. Ens. sec. (histoire) B.SP. Ph. B.SP. Sc. pol. B.SP. Sc. rel. B.SP. Ens. sec. (sc. religieuses) B.SP. Soc. B.SP. Relations humaines</p> <p>FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES B.SP. Adm. B.SP. Ens. sec. (Administration) B.SP. Éc.</p>	<p>PROGRAMMES Information scolaire et professionnelle</p> <p>Animation culturelle Éducation culturelle Éducation culturelle (sur le chantier) Éducation culturelle (études littéraires) Éducation culturelle (linguistique) Éducation culturelle (études étrangères) Information culturelle Recherche culturelle Recherche culturelle (linguistique) Recherche culturelle (ét. littéraires) Recherche culturelle (esthétique) Lettres (études françaises)</p> <p>Enseignement musique Histoire de l'art Design 2D Design 3D</p> <p>Enseignement élémentaire Enseignement préscolaire et élémentaire Enseignement préscol. et élém. (sur le chantier)</p> <p>Linguistique Art dramatique</p> <p>Biologie Enseignement secondaire (biologie) Chimie Enseignement secondaire (chimie) Mathématiques Enseignement secondaire (mathématiques) Géologie Géographie physique Physique Ens. prof. (tech. de la mécanique) Ens. prof. (électrotechnique)</p> <p>Géographie Enseignement secondaire (géographie) Histoire Enseignement secondaire (histoire) Philosophie Science politique Sciences religieuses Enseignement secondaire (sciences religieuses) Sociologie Relations humaines</p> <p>Administration Enseignement secondaire (administration) Économique</p>
---	---

Les candidats à l'un ou l'autre de ces programmes doivent posséder le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent ou être âgés d'au moins 23 ans et posséder des connaissances et une expérience pertinentes.

Toute demande doit être reçue au:

**Bureau du registraire
Service de l'admission
Case postale 8888
Montréal 101, Québec
Tél.: 876-3161**

il est têtù

...et avec raison!



Le Turbo revient dès le 22 juin. Du centre de Montréal au centre de Toronto en 4 h 10 minutes.

Vivez l'ère futuriste du Turbo; la façon hors de l'ordinaire de voyager. Une expérience des plus formidables. Tout n'est qu'élegance et confort. Le Turbo raccourcit les distances, près de 50 minutes de moins. C'est pourquoi nous avons remplacé le Rapido de l'après-midi par le Turbo. Départ de Montréal tous les jours à 16 h 30, arrêts à Dorval et Guildwood.

Choix de voitures: Turboclub, supplément de \$3.00 sur le prix du billet club; Turbocoach, \$2.00 en sus sur tarif coach Rouge, Blanc ou Bleu. Le Turboclub vous offre un décor recherché, raffiné, élégant. Sièges inclinables pour votre détente, éclairage individuel, repas complet inclus dans le prix de votre billet et servi à votre siège par un steward empressé qui vous apportera aussi les rafraîchissements de votre choix. Vous êtes traité comme un invité de marque!

En Turbocoach, vous trouverez une atmosphère accueillante et chaleureuse: une voiture-bar panoramique pour ceux

qui veulent se détendre avec steward à votre disposition, chariots café-bar avec rafraîchissements et sandwiches servis à votre fauteuil, lequel est muni d'un plateau escamotable; repas légers, froids ou chauds disponibles aux deux comptoirs "casse-croûte". Réservez vos sièges le plus tôt possible. Consultez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

CN

Vivez moderne, voyagez CN

L'octroi de subventions gouvernementales pour le financement des partis entre les campagnes fait l'unanimité à l'Assemblée

par Gérard Leblanc

QUEBEC — Les quatre formations politiques du Québec sont d'accord sur l'octroi de subventions gouvernementales pour le financement des partis politiques entre les campagnes électorales.

Cet accord de principe a été accordé, hier matin, par les porte-parole des quatre partis au sous-comité parlementaire chargé d'étudier les dépenses électorales et le financement des partis, MM. Denis Hardy (Lib.), Jean-Noël Tremblay (U. N.), Paul A. Latulippe (RC) et Robert Burns (PQ).

Les partis devront toutefois s'enten-

dre sur l'importance de ces subventions gouvernementales aux partis politiques et sur les formations qui seront habilitées à s'en prévaloir.

Bien que menés sérieusement, les travaux du sous-comité avancent par contre plutôt lentement et devront adopter un autre tempo si l'on veut arriver à un consensus avant l'ajournement d'été.

A l'issue de la première séance du comité, le 30 mai, M. Hardy avait laissé entendre que cet avant-projet pourrait être étudié, en commission parle-

mentaire, durant l'intersession d'été afin de préparer le projet de loi qui serait présenté "prioritairement" à la reprise des travaux de la Chambre en octobre.

La session d'hier a surtout porté sur la reconnaissance juridique des partis politiques. Tous sont d'accord sur les critères suivants: identification du chef et des membres de l'exécutif, un nom enregistré pour la formation, l'adresse de la permanence du parti, son agent électoral qui pourrait se donner des as-

sistants régionaux.

Un autre critère a cependant soulevé de longues discussions. Combien de députés ou de candidats doit posséder un parti pour être enregistré comme une formation politique officielle au Québec?

Faite sur mesure pour les formations actuelles, la Loi de la législature reconnaît les partis ayant obtenu au dernier scrutin 20% des votes (le Parti libéral et le Parti québécois) ou 12 députés élus (le Parti libéral, le Ralliement chrétien et l'Union nationale).

M. Hardy aimerait qu'on garde cette norme pour l'ensemble du futur projet de loi, quitte à y ajouter une clause pour les partis qui ne sont pas représentés en Chambre. Ces derniers devraient présenter des candidats dans au moins la moitié des circonscriptions existantes, à savoir 55 sur 110.

A quelques nuances près, 56 au lieu de 55 par exemple, l'opposition s'entend sur la dernière condition mais elle souhaiterait voir la norme du 20% ou de 12 députés élus assouplie pour le remboursement des dépenses électorales, pour la publicité gratuite durant la campagne et pour le financement des partis entre les campagnes.

Le porte-parole de l'UN, M. Jean-Noël Tremblay, a suggéré de baisser ce minimum à 10% en ce qui a trait au financement des partis entre les périodes électorales.

De son côté, le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a suggéré de distinguer entre "parti reconnu" (réservé à la Loi de la législature qui ne l'accorde qu'au parti ayant obtenu 20% des votes ou 12 députés élus) et "parti enregistré" dont les critères seraient établis dans le projet de loi actuellement en préparation.

Par ailleurs, M. Burns a indiqué que

son parti, conformément aux recommandations du rapport Barbeau, propose qu'il soit défendu aux partis politiques d'acheter du temps d'antenne ou de l'espace dans les journaux en supplément de ce qui leur est fourni gratuitement.

Cette question n'a pas été discutée au sous-comité, mais M. Hardy a laissé

entendre aux journalistes qu'il ne l'a trouvé pas réaliste.

Le sous-comité se réunit à nouveau mercredi prochain et M. Hardy devrait alors exposer la position du gouvernement qui s'est contenté, jusqu'ici, d'attendre les propositions de l'opposition avant de se compromettre.

Choquette est contre l'idée d'"étatisme" des huissiers

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a rejeté hier comme une mesure "inutilement socialisante" l'idée de confier le travail des huissiers à des fonctionnaires.

C'est du moins la réponse qu'il a faite à un groupement populaire montréalais, le CRABS, qui déposait un mémoire devant la Commission parlementaire de la Justice, où on s'attaquait à l'étude du projet de loi 80, (loi des huissiers).

Ce projet de loi régira l'exercice de cette fonction dont les déficiences, selon M. Choquette, tiennent en grande partie à son état de "désorganisation".

Le bill 80 propose entre autres la mise sur pied d'une corporation des huissiers dotée d'un code d'éthique, le contrôle gouvernemental sur l'octroi des permis d'exercice, la création d'un conseil consultatif et l'application de pénalités aux huissiers qui abuseraient de leur position pour se livrer à l'extorsion ou au chantage.

Selon le CRABS (Citizens Rights Against Bailiff Seizures), représenté par M. Donald Rosenthal, le système actuel

et le bill 80 font du huissier "l'homme de main" d'un système oppressif où les citoyens défavorisés sont victimes d'une économie de consommation à outrance et de crédit à un taux usuraire.

Employé et choisi par l'avocat du créancier, le huissier est souvent un "valet soucieux de plaire" à son employeur, alors qu'il devrait être avant tout soucieux de protéger les droits du plus faible.

Le CRABS propose en conséquence de maintenir le statu quo en ce qui a trait à la livraison des brefs d'assignation et des sub poena, rôle qui s'apparente ni plus ni moins à celui du facteur qui apporte de mauvaises nouvelles.

Quant aux saisies et aux ventes judiciaires, la Justice s'avilit, selon le CRABS en déléguant son autorité et son prestige à un individu qui est au service d'une seule des parties impliquées. D'où a nécessité de réserver ces fonctions à un fonctionnaire de la cour, salarié et employé par le ministère de la Justice.

17 catholiques forcent le huis clos du Conseil diocésain de pastorale

Pour protester contre la décision du Conseil diocésain de pastorale de siéger à huis clos, dix-sept catholiques de Montréal ont réussi mardi soir à pénétrer dans la salle où le Conseil de pastorale tenait l'une de ses réunions statutaires. Ces "contestataires pacifiques", qui comprenaient de simples paroissiens, des membres de communautés de base et quelques professeurs de catéchèse, avaient rédigé un communiqué expliquant leur décision de venir assister à cette "réunion du Conseil à titre d'observateurs", malgré la résolution dudit conseil, votée le 9 mai dernier, de maintenir le huis clos à toutes ses assemblées.

M. Dominique Boisvert, professeur au Cégep Saint-Laurent, agissant comme porte-parole du "groupe des dix-sept", a communiqué aux 24 membres présents du Conseil de pastorale le texte suivant:

"1. Parce que nous croyons que l'Eglise est le rassemblement de tous ceux qui croient en Jésus, venu annoncer la bonne nouvelle du salut;

"2. Parce que nous croyons que l'Esprit-Saint est présent dans l'Eglise et qu'il souffle là où il veut;

"3. Parce que nous croyons que l'Evangile a un urgent besoin d'être vécu "au grand air", d'être levain dans la pâte non lumineuse sous le boisseau;

"4. Parce que nous croyons que l'Eglise a besoin d'apprendre à vivre avec l'opinion publique;

"5. Parce que nous croyons que le Conseil de pastorale peut et doit être le lieu de la Parole et de l'échange dans une Eglise aussi vaste et dispersée que celle de Montréal;

"6. Parce que nous refusons d'accepter comme définitive la décision du Conseil de pastorale au sujet du huis clos;

"Nous avons choisi de venir assister à la présente réunion du Conseil à titre d'observateurs."

Au moment où le "groupe des dix-sept" a forcé le huis clos, le Conseil de pastorale, présidé par M. Gerald Fitzgerald, réunissait 24 de ses 45 membres. Interloqués par cette irruption imprévue de chrétiens de la base, les membres du Conseil demeurèrent un instant muets. Puis, M. Jean-Marie Lafontaine, vicaire général et coordonnateur général de la pastorale pour le diocèse de Montréal, proposa à l'assemblée de poursuivre la discussion des points à l'ordre du jour, tel que prévu. Cette proposition fut adoptée par une voix seulement de majorité (12 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention).

Rejoint peu avant l'heure de tombée, Mgr Lafontaine a qualifié le sit-in du "groupe des dix-sept" d'intervention "sauvage" qui, en plus de brûler les étapes, "risque de durcir les positions" de certains membres du Conseil de pastorale.

"Ce n'est pas une façon de procéder, de dire Mgr Lafontaine, surtout lorsqu'on

invoque le Saint-Esprit. Il est regrettable que ce soit introduit dans le milieu ecclésial des procédés inacceptables de contestation qui sont utilisés dans d'autres milieux de la société. D'après ce que j'ai pu voir, le groupe n'avait pas l'intention d'intervenir dans les discussions du Conseil. Mais les membres du Conseil n'acceptaient pas qu'ils soient là, silencieux ou pas. Ils (le groupe des dix-sept) ont fait preuve d'intransigeance en refusant de sortir."

Mgr Lafontaine a laissé entendre hier au journaliste du DEVOIR que le huis clos était "temporairement" nécessaire pour permettre au Conseil de se redresser. Il redoute que l'intervention des dix-sept n'amène une majorité des membres du Conseil à durcir leurs relations avec le public plutôt qu'à les assouplir.

ATTENTION!
GRANDE OUVERTURE
LIBRAIRIE IMPEX INC.
7106, rue St-Hubert, Montréal
TEL.: 271-8440

Située à 2 minutes de la station de métro Jean-Talon

- GRAND CHOIX DANS TOUS LES GENRES
- LITTÉRATURE FRANÇAISE
 - LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE
 - DICTIONNAIRES - GUIDES de CONVERSATION
 - LIVRES D'ART-DÉCORATION
 - ART CULINAIRE - MODE
 - ENCYCLOPÉDIES - LIVRES D'ENFANTS
 - ATLAS ROUTIERS - CARTES GÉOGRAPHIQUES

Venez visiter notre section de soldes
RÉDUCTION DE 30% à 80%

COLLÈGE FRANÇAIS
185 ouest, Fairmount
Métro Laurier-St-Joseph

- Reconnu d'INTÉRÊT PUBLIC
- Mixte, ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.
- EXTERNAT - Demi-Pension - PENSIONNAT.

INSCRIPTIONS:

- * **PRIMAIRE:**
Autobus scolaires: région de Montréal, Ville de Laval et Rive-Sud.
- * **SECONDAIRE:**
Secondaire I à V (Programme et Examens du Ministère).

COLLÉGIAL:
Collégial I et II (Préparation au D.E.C.: Diplôme d'Études Collégiales)

- Cours pré-universitaires préparant aux:
- SCIENCES DE LA SANTÉ
 - SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES
 - SCIENCES DE L'ADMINISTRATION
 - SCIENCES HUMAINES
 - LETTRES - ARTS.

N.B. Trajet des autobus scolaires pour le Secondaire et le collégial:
— Ste-THERÈSE-en-HAUT, Ste-Rose... Fairmount, Mt - ST-HILAIRE, Beloeil, St-Bruno... Mt - CANDIAC, Brossard, St-Hubert... Mt - LONGUEUIL, St-Lambert... Mt - St-Vincent-de-Paul, Mt-Nord... DUVERNAY, Ville de Laval... VARENNES, Ville d'Anjou, St-Léonard... Mt.

Pour renseignements et inscriptions:
Tél.: 272-0754, 272-1455, 272-3848
Annexe-Nord (Primaire) - Tél.: 332-1383
Annexe Rive-Sud (Primaire) - Tél.: 670-7660

La St-Jean, une fête populaire

Le comité des fêtes de la Saint-Jean vient de convier une autre fois les Montréalais à se réjouir en groupe, particulièrement samedi et dimanche, les 23 et 24 juin.

Aujourd'hui, en collaboration avec la Croix-Rouge, se tient une clinique de donneurs de sang, en la salle de l'église Notre-Dame (426 rue Saint-Sulpice). À 19h, au Châlet de la Montagne, se déroule le banquet national au cours duquel le sociologue Léon Dion, de l'Université Laval, traitera du thème: "Où va la société: vers la technodémagogie, l'anarchie ou une concertation véritable?", en essayant d'évaluer les diverses modalités d'organisation.

Demain est prévu le Bal national de la Saint-Jean, dans les jardins du Ritz-Carlton, tandis que samedi se déroule la "soirée des feux": orchestre folklorique et violoneux seront en place dès 19h au parc Jeanne-Mance. On allumera ensuite le bûcher, puis l'artificier Jacques Quiry et ses adjoints mettront en route les feux d'artifice les plus importants que Montréal ait connus, disent les organisateurs.

Samedi, à minuit, en l'église Notre-Dame, une messe solennelle sera célébrée par le vicaire général, Mgr Jean-Marie Lafontaine.

Quant à la fête même de la Saint-Jean, la journée de dimanche lui est consacrée. Les participants au concours de pancartes sont priés de se rendre vers 14h au parc Laurier où un jury fera le choix des gagnants avant 16h. La "marche des Québécois" ébranlera ensuite vers 17h, avec en tête de file 200 drapeaux fleurs délisés.

Distillée à partir des meilleurs grains du nord.



ALBERTA 100% VODKA



Donnez un coup de main aux Jeux du Québec à Rouyn-Noranda du 15 au 26 août

achetez l'inter-loto spéciale de juin (tirage 6 juillet)

Plus de 4,000 gagnants Plus d'un million en prix un jour...ce sera ton tour

loto-québec

500 Place d'Armes, Montréal, Qué. Tel: 873-5350 - 873-5353

TdH, édition 1973, ouvre ses portes à midi

par Gilles Léveillé

C'est aujourd'hui à midi que les portes de Terre des Hommes s'ouvrent sur une sixième saison.

Pour marquer avec éclat le retour de la grande exposition estivale de Montréal, les organisateurs ont mis au point un important cérémonial d'inauguration: spectacle aérien, manœuvres militaires, démonstration des forces de police et de pompiers et, dans la nuit, au coup de minuit, un immense feu d'artifice à la Ronde.

La cérémonie d'ouverture débutera à 14h00 à la Place des Nations de l'île Saint-Hélène alors qu'après le chant de l'hymne national et du refrain de l'Expo '67, "Un jour... un jour...", une des hôtesses de Terre des Hommes prononcera l'allocation de bienvenue. Ce sont les forces armées canadiennes qui donneront le spectacle aérien, tandis que la Compagnie franche de la Marine, un détachement des Fraser Highlanders, un groupe de la police de la CUM et les pompiers de Montréal exécuteront diverses manœuvres. La tournée des pavillons, il y en a 26 cette année, pour commencer vers 15h00.

Pour récompenser les premiers visiteurs, la direction de Terre des Hommes a inscrit au programme la distribution gratuite de visas d'un jour, à la Place des Nations, entre 13 et 14h00.

Un autre spectacle spécial marquera, dans la soirée, le lancement de la sixième saison de Terre des Hommes. A 20h00, le groupe Nouvelle Aire présentera des danses modernes et la chorale de la Fraternité des policiers offrira un récital.

En cas de mauvais temps, le cérémonial d'inauguration sera présenté au kiosque international, à proximité du pavillon de l'Iran.

Comment les responsables de l'exposition envisagent-ils la saison qui s'annonce? Hier, à la veille de l'ouverture le ton était nettement à l'optimisme. Un optimisme teinté de nervosité, certes (une ouverture, c'est un peu comme un vernissage, confiait l'un d'eux, hier) mais un optimisme appuyé sur des faits. Ainsi, pense-t-on à Terre des Hommes, la dévaluation du dollar américain devrait amener beaucoup de monde. Et le temps, pourra-t-il être plus capricieux que l'an passé?

L'assistance en 1973 "devrait dépasser largement le chiffre de l'an passé (environ 3,000,000 de visiteurs)", soutient M. Rodier, le responsable de l'exploitation.

Le terrain de l'exposition est, comme l'an passé, amputé de l'île Notre-Dame. On y trouvera deux pavillons nationaux de plus qu'en 1972. Au total, 26 pavillons, 13 nationaux et 13 culturels, seront accessibles aux visiteurs. La saison s'étendra jusqu'au jour de la Fête du Travail, le 3 septembre.

Est-ce que tous les pavillons seront prêts à l'heure du rendez-vous d'aujourd'hui? "Tout devrait être prêt le 21", disait mardi le commissaire à la participation et à l'exploitation de Terre des Hommes, M. André Tellier. Mais le commissaire devait reconnaître par la suite que deux pavillons ne seraient pas terminés à temps.

Il semble que les "retardataires" seront la Biosphère et le pavillon de la France. Un tour d'inspection sur les lieux au début de la semaine, a en effet permis de constater qu'il restait encore beaucoup à faire sous le dôme géodésique créé par Buckminster Fuller. Quant à la France, ce n'est qu'hier matin qu'elle a reçu les pièces d'exposition du pavillon, déchargées l'avant-veille dans le port d'Halifax.

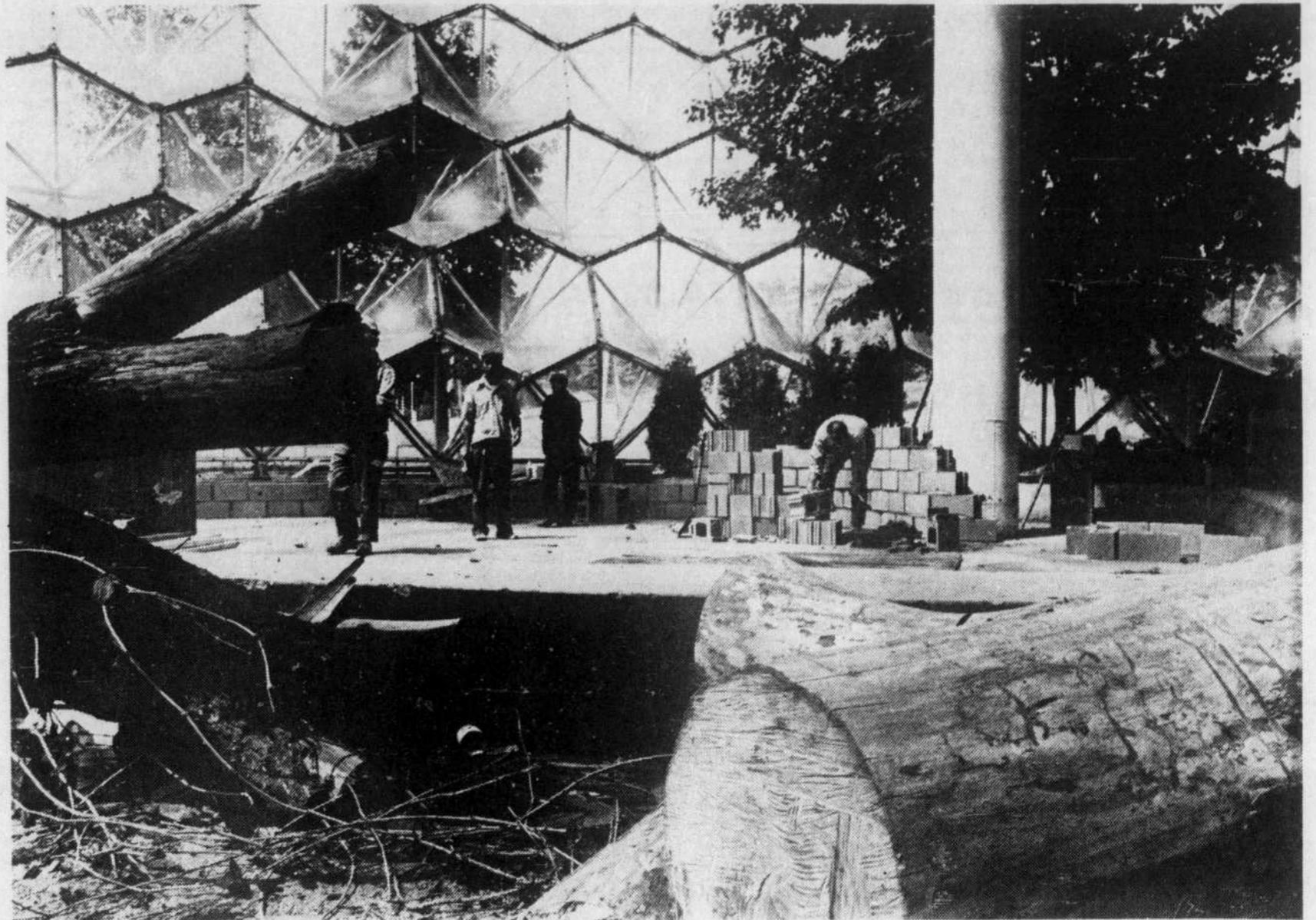
Partout dans l'île Saint-Hélène, des équipes d'ouvriers s'affairaient cette semaine à mettre la dernière main aux pavillons. A celui de la Tchécoslovaquie, on faisait l'aménagement extérieur; du côté de l'Iran, on polissait le magnifique escalier intérieur, qui arrachera certainement les commentaires admiratifs des visiteurs; au lac des Cygnes, des équipes en chaloupe rafistolaient les fontaines; à la Place des Nations, on installait des estrades.

Au bas mot, quelque 2,000 personnes, employés de la ville de Montréal, des concessionnaires ou des exposants, se sont ainsi occupés à tout astiquer pour le grand jour d'ouverture.

Quant au personnel régulier, il était déjà sur les lieux. Des grappes d'hôtesses et d'agents de sécurité allaient et venaient, prenant connaissance de l'exposition, recevant les instructions d'usage. Avant de guider les autres, il faut bien apprendre à s'y retrouver soi-même.

Les derniers jours qui précèdent l'inauguration d'une exposition de l'ampleur de Terre des Hommes sont certes marqués de hâte et de fébrilité mais ils ne sont pas exempts, non plus, d'incidents cocasses. Ainsi, à la Biosphère, les responsables du pavillon, qui, cette année, sera consacré à la défense de l'environnement, avaient la tâche de gonfler près de 6,000 ballons de 4 à 5 pieds de diamètre. Comment s'en sortir? Certainement pas par une corvée... On a choisi de recourir à des balayuses électriques... Ouf...

Au pavillon de l'URSS, tout était prêt, mais il y avait lieu quand même de s'inquiéter. Les pièces étaient bien en place, mais le personnel, lui? Le personnel, mardi, attendait encore à Moscou qu'on règle la question des visas (pas ceux de Terre des Hommes, les autres, les vrais...). De toute manière, que le personnel y soit ou pas



Conçue à l'image de notre vénéral planète, la Biosphère de Terre des Hommes présentera au cours de l'été 1973 une exposition sur la protection de l'environnement. Il s'agit d'un projet de l'Hydro-Québec et du gouvernement de la province auquel on essaiera de donner un caractère de semi-permanence. Hier des hommes s'affairaient à parachever un mur de pierres autour de quelques arbres abattus... (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

le jour de l'ouverture, le pavillon ne manquera d'intéresser et de piquer la curiosité des gens. On y présente toutes sortes d'appareils, dont les réalisations d'étudiants du niveau secondaire. Saviez-vous qu'il existait une version russe de la motoneige? Et que diriez-vous d'une envolée à bord d'un cerf-volant motorisé?

Relevons également la présence, cette année à Terre des Hommes, de l'Australie (le seul pays, en fait, à maintenir sa présence depuis l'Expo de 1967),

la Bulgarie, la Chine, le Japon, le Maroc, la Suisse, le Mexique, le Pakistan et la Yougoslavie, en plus des pays déjà mentionnés précédemment. Côté des pavillons culturels, Terre des Hommes présentera des expositions du Musée des Beaux-Arts de Montréal, de l'Office national du film, du ministère des Pos-

tes, de la Chambre de commerce des Jeunes et de Radio-Canada, de même qu'une place du Vieux-Québec, des pavillons sur les armes, l'humour, le monde insolite, la femme, du cinéma sur écran 3600, un centre d'artisanat du Québec, les Sermons de la science, en plus, bien sûr, de la Biosphère (quand

les ballons auront été soufflés...)

Et la Ronde? Mais la Ronde est déjà ouverte, depuis samedi le 5 mai. On y a déjà enregistré l'entrée de 258,000 personnes lors des quelques fins de semaine d'exploitations ayant précédé l'ouverture de Terre des Hommes. Et ça continue.

Canada : Pensons-y-Think about it

"Canada - Pensons - y - Think About it" sera cette année le thème de la cinquième Semaine du Canada, à l'occasion de laquelle le premier ministre Trudeau invite tous les Canadiens à réfléchir sur l'unité nationale.

On peut participer à cet événement national en déployant le drapeau du Canada, mûne un communiqué du Comité Canada organisateur des fêtes.

On peut aussi, explique un autre communiqué organisateur des réceptions, éveiller l'intérêt des enfants en organisant des pique-niques, intéresser les adolescents par des soirées récréatives dans des discothèques, contacter des hommes d'affaires, porter des papillons, épinglez la feuille d'érable et, dans les hôtels et les restaurants, "préparer des menus cana-

diens". On suggère aussi d'organiser des défilés avec fanfare, ce dont le Comité Canada se charge aussi puisque la semaine du 25 juin jusqu'au jour du Canada le 1er juillet sera célébrée à Québec par un défilé militaire et un concert de la fanfare du 22e, et à Montréal par un autre défilé. Aussi: concert de jazz Place Ville-Marie, spectacle "ethnique" Place des Nations, etc.

"C'est l'occasion de nous rappeler encore une fois l'idéal qui guide notre pays vers son plein épanouissement", écrit M. Trudeau à cette occasion.

Plus discret, le premier ministre Bourassa fait tenir ce message au comité-organisateur: "Il me fait plaisir de souligner de nouveau l'intérêt que le Québec porte à l'initiative de votre comité".

Il termine: "Ce progrès du Canada, le Québec entend en être l'un des artisans et c'est son plus cher désir de le faire d'une façon qui soit conforme à sa personnalité particulière au sein du Canada".

Le 1er juillet, faut-il rappeler, est congé national.

Le prix de la liberté

Un confère de la revue "Last Post", Nick Auf der Mauer, "homme de gauche comme on dit homme de coeur", aime-t-il à rappeler, vient de connaître le prix de la liberté.

À la fois indigné et coupable, il se rendit compte au retour d'un voyage que son chèque de paye à Radio-Canada avait été tronqué de deux tranches successives, pour une somme de \$72.

En 1971, Nick avait accepté de souscrire à la série "Histoire de la Liberté", 25 beaux volumes à \$12 chacun, pour un total de \$300. Mal lui en prit, ayant négligé ses versements après avoir payé seulement huit volumes. Radio-Canada était saisi en son nom d'un bref d'assignation de la Cour provinciale.

"En mon absence, et je n'ai jamais vu le bref", s'indigne Auf der Mauer, qui ne cesse depuis de proclamer avec plus de ferveur que jamais ses tendances gauchistes.

"Le plus insultant, c'est qu'une fois mon salaire saisi, on m'a fait parvenir les autres livres de la collection", ajoute le journaliste à qui l'on doit notamment un ouvrage remarquable sur l'histoire syndicale au Québec.

Nick est particulièrement outré de ce que la lecture de l'"Histoire de la Liberté" avait déjà pris beaucoup de son temps. "Maintenant, je suis en retard dans les lectures de Pilote", geint notre camarade. (J.-V.D.)

Ordre de déportation

La cour de l'Immigration a ordonné hier à Montréal que Carlos Veieira soit déporté au Brésil où il est l'objet de poursuites judiciaires en rapport avec un présumé détournement de l'ordre de \$680,000 aux dépens d'une filiale de la Otis Elevator Corporation, Veieira a immédiatement interjeté appel de cet ordre de déportation et, en attendant la décision du tribunal

d'appel de l'Immigration, sera détenu au centre de détention de l'Immigration à Québec.

Carlos Veieira est détenu à Québec depuis son arrivée au Canada, le 25 mai dernier. Veieira a demandé l'asile politique au Canada. En attendant la décision du tribunal d'appel, l'ordre de déportation prononcé contre Veieira est suspendu.

Menus à prix fixe
Faites votre choix

Choix de :
Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
1/2 Doz. Escargots à la Provençale
ou à la Bourguignonne
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon, au Gratin
Vichyssoise

Choix de :
Pétoncles de Digby, Sauce Tartare
Éperlans de l'Atlantique, Meunière
Filet de Perche Océan, Grillé
Croquettes au Thon, Sauce du Chef
Filet de Sole, Frit,
Pâtisserie

Choix de :
Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
Coquetel de Crevettes

Choix de :
Soupe à l'Oignon, au Gratin
Soupe aux Huitres, Crèmeuse,

Choix de :
Daurade de Floride filetée
Sauté aux Champignons
Sole Anglaise, Meunière
Steak Minute, Maître d'Hôtel
Scampi
Cuisse de Crabs Alaska Grillées, Beurre Fondu

Choix de :
Pâtisserie
Meringue Glacée

\$6.00
taxe et pourboire non inclus

\$9.00
taxe et pourboire non inclus

chez Desjardins
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS : 866-9741

École d'été LPS

80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)

Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand

Réservez dès maintenant pour juin, juillet ou août

Montréal 878-2821 Etage "F" Place Bonaventure
Québec 529-0331 4e étage, 500 est, Grande-Allée

ÉCONOMISEZ DES \$\$\$ avec MODULEX

ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Série Belvedere — 3 chambres à coucher
DE \$10,995.00

Série urbaine — 3 chambres à coucher
DE \$10,575.

Série pavillon — 3 chambres à coucher
DE \$8,512

Série "Vieux Manoir" — 4 chambres à coucher
DE \$11,845.

CONSTRUIT SUR VOTRE FONDATION

- ÉLECTRICITÉ 100 AMP. 110v-220v
- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE (HUILE) INSTALLÉS

Matériaux pour finition intérieure tel que: SHEETROCK — ARMOIRE DE CUISINE ISOLATION — MOULURE — PORTES SALLE BAIN ET CHAMBRE ETC....

FOURNIS

ACHETEZ DIRECTEMENT ET ÉCONOMISEZ

NE TARDEZ PAS POUR COMMANDER

Pour réserver une date de livraison et garantir votre prix contre les augmentations.

INFORMEZ-VOUS DE NOTRE LIGNE COMPLÈTE DE CHALET À CES MÊMES BAS PRIX

7800 VIAU (coin Métropolitain, Montréal)
Ouvert sur semaine de 11 h. a.m. à 6 h. p.m.
Samedi de 10 h. a.m. à 5 h. p.m. et dimanche de 1 h. p.m. à 5 h. p.m.
MODÈLES EN MONTRE SUR TERRAIN DE STATIONNEMENT BONIMART

MODULEX

725-9361

S.V.P. M'EXPÉDIER BROCHURE

NOM

ADRESSE

TÉL.

POSSÈDE TERRAIN CUI NON

radio/télévision Femme d'aujourd'hui

par Albert Brie

Avez-vous déjà remarqué qu'on ne parle à peu près jamais d'émissions masculines, alors qu'on ne perd jamais l'occasion de souligner qu'il y a des émissions féminines?

Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu de la discrimination dont la femme est victime, je ne peux manquer de constater après d'autres que dans la presse écrite, la radio et la télévision, on y ménage une section pour la femme.

Sauf les cas de magazines ou périodiques, dont le contenu est spécifiquement féminin, j'ai rarement vu ou entendu qu'un journal, un poste de radio ou une station de télévision ait éprouvé la nécessité de s'afficher "masculin".

Depuis un temps immémorial, il a toujours été convenu que ces médias s'adressent au sexe fort. Quand des sujets entrent — si je puis dire — dans le corps de la publication ou du véhicule de la diffusion parlée ou visuelle, on ne manque pas, le cas échéant, de les loger à l'enseigne "page féminine", "chronique féminine", "billet féminin", etc. Les filles d'Ève sont enfermées dans un ghetto. Dans les mass media, elle sont matriculées.

Or, l'on sait bien — l'homme le premier — que la femme s'intéresse autant sinon plus que lui à tous les aspects de la vie politique, sociale, intellectuelle, scientifique, économique et même sportive. Elle n'y est peut-être pas, comme son vis-à-vis et au même degré, présente physiquement, mais cela ne l'empêche pas de jouer un rôle moins démonstratif bien qu'aussi efficace. Je ne suis pas loin de croire que la femme commence à avoir de la société contemporaine une intelligence plus grande que le "père" de famille. Je commence à me demander si le mâle n'aurait pas atteint le degré ultime de son incompréhension.

Cela dit et qui reste à prouver, je voudrais témoigner en faveur de la télévision de Radio-Canada, "Femme d'aujourd'hui" qui passe cinq fois la semaine, à 1h35 de l'après-midi. Je suis de l'avis de plusieurs téléspectateurs que voilà l'une des émissions d'intérêt public parmi les plus intelligemment faites et des plus riches par la diversité de ses éléments.

A qui est-elle destinée, cette émission? Son titre le dit: à la femme. Où mais combien de femmes? Voilà la question à laquelle un sondage d'écoute a probablement apporté une réponse. J'emets l'hypothèse que l'audience doit être relativement faible.

Où se recrutent ses habitués? A la maison, dans les hôpitaux et dans certaines institutions. Je dis "à la maison", mais combien sont-ils ou sont-elles qui s'y trouvent? De moins en moins nombreuses, si l'on considère la montée en flèche des effectifs du second sexe qui entrent journellement sur le marché du travail.

Je ne doute pas que la direction des programmes de Radio-Canada se désole de la faiblesse du "tirage" inattendu d'une émission qui mérite un sort privilégié en raison de sa qualité.

J'ai écouté à plusieurs reprises "Femme d'aujourd'hui" qu'anime avec autorité et doigté Aline Desjardins et j'en suis venu à la conclusion que cette émission devrait trouver sa place à l'horaire du soir.

Que l'homme ne s'effraie pas à l'idée que "Femme d'aujourd'hui" n'a d'intérêt que pour le sexe faible. Il se trompera. Il est tout aussi concerné que madame ou mademoiselle. Les questions abordées sont aussi de son ressort. Si je ne m'abuse, le mâle appartient encore à l'espèce qui s'interroge.

La Casanous réunit son écurie: "La Gang du Québec-Diguidou"

par Gisèle Tremblay

Quand approchent les fêtes de la Saint-Jean, s'annonce la fin de la saison dans le domaine de la chanson. A cette époque de l'année, trois sortes d'activités néanmoins subsistent:

● Il y a ceux qui préparent la saison prochaine. C'est le cas de la Casanous qui est en train de réunir, sous le nom "La Gang du Québec-Diguidou" les 26 meilleurs artistes qui sont passés chez elle depuis trois ans afin de présenter dans quelques mois un spectacle collectif qu'elle espère aussi novateur et percutant que ceux des Bozos et de l'Ostédicho il y a quelques années.

● Il y a ceux qui préparent des spectacles de vacances. C'est le cas des Séguin de Patsy Gallant, de Catherine Blanche, des Paradox et d'Anne-Marie Gomez qui participent à la Semaine de la chanson et de la poésie du Québec les 4, 5 et 6 et 7 juillet au Centre de rencontres de Chateaufort, à Toulon-Ollivoules sur la Côte d'Azur.

● Il y a ceux enfin qui préparent des "hits d'été". C'est le cas de Richard Huet dont le dernier 45-tours, qui a été lancé mardi soir avec la collaboration de l'Office du tourisme de la Jamaïque, comprend une adaptation du "Jamaica Farewell" de Harry Belafonte, intitulée "Mon Paradis".

"La Gang du Québec-Diguidou", dont les cadres ne sont pas encore complétés, donneraient six spectacles à compter de Noël. La Casanous, qui désire ainsi faire sortir du semi-anonymat de l'underground des artistes de réel talent qu'elle a fait connaître à ses habitués, a aussi créé, pour leur offrir des débouchés, une coopérative qui agira comme impresario et dont la raison sociale est "Les Productions de la Casanous".

La "Gang" (que CHOM appellera sans doute le "Quebec Band", prévient Pierrot) rassemble notamment, parmi les artistes qui ont déjà donné leur adhésion: les Kinchamali, musiciens orientés vers le folklore des Andes; Michel Madore, guitariste classique; et Réjane Bujold, interprète; Charlot Leber-Barbeau, pianiste; Gaby Johnston dit "Dr Sax" et Jacques dit "Conga"; Lucien Francoeur, poète rock; Gilbert Falardeau, chansonnier; Maurice Richard, bassiste; Denis Boucher, dit le Loup ardent, chansonnier; ainsi que, sans doute, Dominique Tremblay avec son violon en acier inoxydable, et Michèle Mercure. Pierrot Léger, animateur et poète, sera



Richard Huet

aussi de la partie, avec une équipe technique qui comprend le décorateur Germain Perron et le conseiller juridique Serge Ménard.

La Semaine de la chanson et de la poésie du Québec, organisée par les Productions Claude Girardin, qui ont en outre une option pour les cinq années à venir, ouvre la saison estivale du Centre de rencontres de Chateaufort.

Chacun des artistes participants donnera un récital, tandis qu'Anne-Marie Gomez agira comme animatrice avec des confrères de Radio-Monte-Carlo et d'Europe no 1.

Le Centre culturel de Chateaufort est constitué d'un fortin du 17e siècle restauré et d'un petit théâtre de plein air adossé à sa façade sud qui surplombe Toulon, à quelques milles du centre-ville, sur la colline de Croupatier. Dans les caves, un groupe de jazz avec Hélène Martin; sur l'esplanade, des gitans qui jouent du flamenco. On projette de créer aussi un village artisanal où créateurs et public pourront se côtoyer.

Marie-Claire et Richard Séguin ainsi que Patsy Gallant et Catherine Blanche sont déjà bien connus du public québécois. Les Paradox cachent deux jeunes artistes, Denise Chassé et Claude Robert, qui écrivent respectivement les paroles et les musiques des chansons qu'ils interprètent. Ils ont deux 45 tours à leur actif et préparent un micro-sillon pour l'automne. Anne-Marie Gomez, originaire de Toulon, a fait un peu de tout: comédienne (au cinéma), animatrice (à la télévision), ma-

nequin, journaliste (pour Proscope), elle vient d'enregistrer en 45 tours deux de ses compositions.

Quand à Richard, Huet, il compte produire pour l'automne un micro-sillon où il interprétera quelques-uns des plus belles chansons québécoises. En attendant, il a enregistré, dans la tradition de ses débuts à la recherche d'un répertoire, ce 45 tours où on retrouve, outre "Jamaica Farewell" qu'il a lui-même adapté puis confié à la direction musicale de Jerry de Villiers, une autre version intitulée "Tu reviendras vers ta maison" ("Am I That Easy to Forget").

Richard Huet est l'un des nombreux artistes qui participent, demain soir à l'Autostade, au "Québec en fête" de CKAC en hommage à la chanson québécoise.

Décès du cinéaste

Gustav Molander

STOCKHOLM (AFP) — L'un des pionniers du cinéma suédois, le metteur en scène Gustav Molander, est décédé hier à Stockholm, à l'âge de 84 ans.

Gustav Molander, qui avait débuté en 1916 comme scénariste pour les metteurs en scène Victor Sjöström et Mauritz Stiller avait réalisé son premier film en 1923.

Au total, il a réalisé ou participé à la réalisation de 62 films, parmi lesquels, "Le trésor de maître Arne", "Intermezzo", "Ordet", "Visage d'une femme".

qui fait quoi

CONSEIL DU MAURIER

Les compagnies intéressées ont jusqu'à vendredi 8 juillet pour présenter une requête de subvention au Conseil du Maurier des arts d'interprétation. Le Conseil se réunit en effet après cette date à Calgary pour élire les bénéficiaires qui se partageront une somme totale de \$200,000 pour la saison 1974-75.

MARABOUT — Les éditions Marabout viennent d'inaugurer, dans la collection Marabout Université, une nouvelle série de textes fondamentaux sur la science et l'action. Les trois premiers titres: "L'Origine des espèces", de Darwin; "Entretien sur la pluralité des mondes", suivi de "Histoire des oracles", de Fontenelle; et "De l'esprit", de Helvétius. A venir: "Essai sur la peinture et autres textes" de Diderot.

THEATRE DES PRAIRIES — Le Théâtre des Prairies, fondé et dirigé par Jean Du-

ceppe, ouvre mercredi prochain sa 16e saison estivale avec "Le Saut du lit", comédie de Ray Cooney adaptée en français par Marcel Mithois. La distribution comprend, outre Jean Duceppe: Guy Hoffman, Catherine Bégin, Louise Turcot, Monique Chentrier, Jacques Lorain, Roger Lebel, Roseline Hoffman et François Faucher dans le rôle féminin principal.

CINEMA QUEBECOIS — "La vie rêvée", de la Québécoise Mireille Dansereau, a obtenu un prix spécial du jury dans la catégorie "Cinéma d'aujourd'hui" aux "9emes Rencontres internationales du jeune cinéma" à Toulon (France). "Les Serpents de la lune des pirates", de Jose Luis Jorge (Saint-Domingue), ont remporté le grand prix dans cette section tandis que "Willow Spring" de Werner Schroeter (RFA), recevait la même récompense dans la catégorie "Cinéma de demain".

Le festival de Dinard sera tenu à Beyrouth

PARIS (AFP) — Le festival international du film de l'ensemble francophone qui se tenait à Dinard depuis 1970 se déroulera cette année du 1er au 12 septembre à Beyrouth.

Le festival inaugure donc cette année le caractère itinérant du festival qui se tiendra un an sur deux, en alternance, dans la cité bretonne. Dans deux ans, un autre pays de langue partiellement ou entièrement française prendra le relais de Dinard qui deviendra le siège du festival l'an prochain.

Il s'agit, pour les organisateurs du festival, de favoriser l'épanouissement et le développement de nouvelles ciné-

matographies au sein de pays francophones et d'accroître l'audience mondiale de leurs auteurs.

Cette année, le festival est organisé en relation avec les autorités françaises et libanaises; il comprendra une forte participation canadienne, belge, suisse, française et africaine. En outre, deux ou trois films du jeune cinéma libanais seront présentés à Beyrouth, de même que sera amoncée pour la première fois l'organisation d'un marché du film francophone.

Dans le passé, des films tels "Le Chagrin et la Pitié" (Ophüls, France), "Acadie, Acadie" (Perrault, Canada), "Les Arpenteurs" (Soutter, Suisse) et "Mon Oncle Antoine" (Jutra, Canada) ont été primés à cet important festival.

La CASANOUS boîte overground

Les joyeuses colères et les sérieuses chansons de...

CYRIL LEPAGE
L'OURS DU BAS-DU-FLEUVE ET DE L'IMPREVU

jeud., vend., sam.
21, 22 et 23 juin
à 22h.30 tapant - \$1.00

485 ouest, Sherbrooke
au-dessus de l'Association espagnole
844-3691
Merc. prochain:
pierrot-le-fou, charlot, etc.

le théâtre des marguerites inc.

QUADRILLE
Sacha Guitry

BEATRICE PICARD
GUY PROVOST
HELENE LOISELLE
PIERRE DUFRESNE
ANNE VILLENEUVE
GEORGES CARRIERE

DÈS LE 24 JUIN
MARDI, MERCREDI, JEUDI à 8h00
SAMEDI 12 spectacles à 7h30 et à 10h30
DIMANCHE 7h30
RELACHE
LUNDI ET VENDREDI

Admission \$3.00 (plus taxe)
\$3.50 (plus taxe)
Billets en vente au guichet
pour informations ou réservations
377-3223 (Trois Rivières)

Etudiants \$1.50 en tout temps

la vallée
de Bernard SCHREIDER
18 ANS
Adultes

DERNIÈRES SEMAINES
MARIE DUBOIS
de Maurice Dugas, de Claude Yvonne
JULIAN NEGLUESCO
PAUL CRAUCHET

BOF...
de Claude Fournier
18 ANS
Adultes

Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est. St Paul 861 7661

6e SEMAINE 14 ans
Le lien
UN FILM DE INGMAR BERGMAN
Elliott Gould, Bibi Andersson

2e FILM
GENEVIEVE BUJOLD
"LES TROYENNES"
KATHARINE HEPBURN
IRENE PAPAS
VANESSA REDGRAVE

7 apt 3180 Balançoir 722-0302

3e mois POUR TOUS
le grand blond avec une chaussure noire
PIERRE RICHARD
MIREILLE DUC

6e mois POUR TOUS
un film de Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
YVES ROBERT

l'office national du film du canada présente

tendresse ordinaire
un film de jacques leduc avec esther auger jocelyn bérubé luce guilbeault

"rien en trop mais l'essentiel est là."
luc perrault, la Presse
"l'un des films québécois les plus authentiques."
robert lévesque, quebec-presse

du 21 au 27 juin à 19h30

cinéma onf
TÈRE DES HOMMES 871-9825

DERNIÈRE SEMAINE

de Michel Tremblay
HOSANNA mise en scène André Brassard
avec Jean Archambault Gilles Renaud

Tous les soirs 20h.30
Relâche le lundi
Samedi 19h.30 et 22h.30

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST. AVENUE DES PINS - 845-7277

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE
3e MOIS POUR TOUS
SISSI
FACE À SON DESTIN

4215 Jean Talon 725-7000
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
3001 est. Sherbrooke 525-2174
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

MOI Y'EN A VOULOIR DES SOUS
7e SEM.
FLEUR DE LYS

12 30 7 30 4 30
6 30 8 30 10 30

858, E. STE-CATHERINE
STATION BERBI
288-3303

Cinéma ODEON
un Violon sur le Toit
VILLERAY CE SOIR: 8.00
ST-DENIS JARRY 388-5577

Un film de FRANCOIS TRUFFAUT
Une belle fille comme moi
avec Bernadette Lafont

ATWATER 2 CE SOIR: 7.30, 9.30
PLAZA ALEXIS NIHOH 631-3313

Salle Mc Laren DE SERGIO LEONE
"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
CE SOIR: 8.00

Salle Renoir
Stanley Kubrick
le DAUPHIN CE SOIR: 7.00, 9.30
REUBEN PAYS D'IBERVILLE 721-6000

Le Dernier Tango à Paris
UN FILM DE BERNARDO BERTOLUCCI
Lundi jour de fête 2h et 8h30
DU LUN. AU VEN.: 8:30h.
SAM. DIM.: 2:00-5:00-8:30h.

CREMAZIE 8610 ST-DENIS 388-4210

LES FEMMES EN OR REÇOIVENT LES CHATS BOTTÉS!
18 ANS Adultes
2 FILMS DE CLAUDE FOURNIER
DEUX FEMMES EN OR
LES CHATS BOTTÉS
MONIQUE MESSIERE • LOUISE TURCOT
DONALD FILON • MARCEL BARBOUR
DONALD LAITURE • TYON DISCHINGER
GILLES LATOUFFE
DONALD FILON • DONALD LAITURE
LOUISE TURCOT • JACQUE FALBERT
PAUL BÉVAL • JARVIS BOUTY
CATHERINE MIGNOARD • DUST FRANCE FILM
1594, ST-DENIS 849-4211

14 ANS
Geneviève Bujold
KAMOURASKA
CHEVALIER
1590 SAINT-DENIS 845-3222

14 ANS
Yves Montand
LE FILS
pierrot
1590, ST-DENIS 845-3222

LE WOODSTOCK DE L'AUTOMOBILE!
POUR TOUS
JACKIE STEWART
ROMAN POLANSKI
DANS
weekend d'un champion
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
Soir 7.30 - 9.30
FESTIVAL 1206, St. Catherine, e

VU LA DEMANDE, BILLETS EN VENTE DÈS LE 26 JUIN
CHOEUR de L'ARMÉE ROUGE
200 CHANTEURS, DANSEURS ET MUSICIENS
CENTRE SPORTIF UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
2050 EDOUARD-MONTPÉTTIT
5 au 8 SEPT. - 8.30 P.M. Mat. 9 SEPT. - 2.30 P.M.
Billets: Soirs \$8 - \$7 - \$6 - \$4 - Mat. \$7 - \$6 - \$5 - \$3
Demi-tarif sur billets \$7 mer. et jeu.: étudiants - Age d'or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol) et commandes postales avec enveloppe-retour affranchie - chèque - mandat.
Agences et CHARGEX: 932-2234.

LES GRANDS SPECTACLES CCA 1973-74
POUR LA 31e SAISON, CCA A CHOISI POUR VOUS DES SPECTACLES COMME VOUS LES AIMEZ HÂTEZ-VOUS DE FAIRE VOTRE CHOIX ET ÉCONOMISEZ 15% (minimum 8 spectacles - première seul. et dates suivies d'un astérisque*)
Vous payez le plein prix si vous achetez moins de 8 spectacles.
Centre Sportif de l'Université de Montréal
CHOEUR DE L'ARMÉE ROUGE 5-6-7-8 sept. (8:30 p.m.) \$8, \$7, \$6, \$4; Mat. dim. 9e sept. (2:30 p.m.) \$7, \$6, \$5, \$3.
Wilfrid-Pelletier - 8:30 p.m. (ou tel qu'indiqué)
CHOEUR BAYER (160 chanteurs avec orch. symph.) lun. 1er oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5;
ORCHESTRE VIENNOIS JOHANN STRAUSS 2 programmes différents: jeu. 25 oct. et lun. 29e oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5;
PHILHARMONIQUE DE LENINGRAD mar. 27 nov. (soliste Slobodyanik) mer. 28e nov. (soliste Spivakov) \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5;
BALLET SIBIÉRIENS KRASNOIARSK (75 danseurs) jeu., ven. 13-14 déc. (8:30 p.m.) - sam. 15 déc. (6:00 & 9:30 p.m.) \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5;
PET. S CHANTEURS DE VIENNE dim. 31 mars (8:00 p.m.) \$7, \$6, \$5, \$4, \$3;
FESTA BRAZIL, lun., mar., mer. 1-2-3 avril \$7, \$6, \$5, \$4, \$3;
ETOILES DU BOLSHOI 17 au 23 juin \$12, \$10, \$7, \$5, \$4.
Théâtre Maisonneuve - 2:30 p.m.
VLADIMIR SPIVAKOV (violoniste) dim. 9 déc. \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5;
DAVID OISTRACH (violoniste) dim. 24 fév. \$9, \$7, \$6, \$4;
MARINA MDIVANI (pianiste) dim. 17 mars \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.
Théâtre Maisonneuve - 8:30 p.m. - \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5
ENSEMBLE NATIONAL DU PAKISTAN ven., sam., dim. 9-10-11 nov.;
MARIO ESCUDERO (guitariste flamenco) lun. 19 nov.;
MAREK SLOBODYANIK (pianiste) lun. 17 déc.;
COMPAGNIE DE DANSE ELO POMARE ven., sam., dim. 11-12-13 janv.;
THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE 22 au 27 janv.;
MAREK JABLONSKI (pianiste) lun. 4 fév.;
DANSEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE lun., mar., mer. 11-12-13 fév.
Théâtre Port-Royal - 8:30 p.m. - \$7, \$5, \$4
ENSEMBLE TZIGANE ZAMFIR DE ROUMANIE 3 au 8 déc.;
YASS HAKOSHIMA (mime japonais) dim. 17 mars.
Commandes postales avec enveloppe-retour affranchie - chèque - mandat - CHARGEX
Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 ouest, rue Sherbrooke.

■ télévision

CBFT 2	
9.40	Ouverture et horaire
9.45	En mouvement
10.00	La Souris Verte
10.15	Les aventures de Saturnin
10.30	Professeur Calculus
11.00	Le gourmet farfelu
11.30	Histoires sans paroles
12.00	Les enquêteurs associés
12.30	Noëlle aux quatre vents
1.00	J'ai la mémoire qui flanche
1.30	Téléjournal
1.35	Femme d'aujourd'hui
2.30	Cinéma: "Un amour spontané ou un amour de la forêt" (Russie 1970)
4.00	Chez Verdurette
4.30	Flip et Cie
5.00	Au pays des géants
6.00	Quentin Durward
6.30	Actualité 24
7.00	Crépus en herbe
7.30	Les grands films: "Tintin et le Temple du Soleil" (dessin animé franco-belge 1969)
9.30	Consommateurs avertis
10.00	Douze: "On joue à vivre"
10.30	Téléjournal
10.55	Nouvelles du sport
11.00	Le prisonnier
12.00	Cinéma: "La roue" (drame - français 1956)
1.30	Téléjournal
CFTM 10	
8.55	Horaires-bienvenue
9.00	Bonjour Montréal
9.45	35-24-36
10.00	Les tannants
11.00	Ligne ouverte
12.00	Personnalités
12.30	Pour vous mesdames
2.00	Ciné-Jeu: "Estérin" (comédie dramatique - italo-français 1959)
3.30	Les bouts d'chou
4.00	Patidille
4.30	Aventures: "K-17 attaque à l'aube" (contre-espionnage - italien 1966)
6.00	Madame est servie
7.00	Le 10 vous informe
7.30	Cinéma Kraft: "Beckett" (drame psychologique - britannique, 1969)
9.00	Les découvertes du 10
9.30	Au secours mon amour
10.00	Comme tout l' monde
10.15	Loto-Parfaite
10.30	Les Nouvelles TVA
11.00	La couleur du temps
11.15	En pantoufles: "Les hommes ne pensent qu'à ça" (comédie - français 1954)
12.45	Le 10 vous informe
12.50	Fin des émissions
CBMT 6	
8.53	Weather, community announcements
10.00	Mon ami
10.15	Friendly giant
10.30	Mr. Dressup
11.00	Sesame street
12.00	Elwood Glover's luncheon date
1.00	One O'Clock report
1.15	Rap Around
1.30	The Real magics
2.00	The galloping gourmet
2.30	Coronation street
3.00	Take thirty
3.30	The Edge of Night
4.00	Family Court
4.30	Drop-in
5.00	Newfoundland holiday
5.30	Get smart
6.00	African album
6.30	Montreal summer
7.00	Two plus one
7.30	Maudie

Mme Pearson remet aux Postes la collection philatélique de son mari

OTTAWA (PC) — La collection philatélique de Lester B. Pearson a été officiellement remise hier aux Postes canadiens.

C'est la femme de l'ex-premier ministre qui a remis la collection au ministre des Postes, M. André Ouellet, à l'occasion d'une brève cérémonie, au Parlement.

La collection sera exposée au Musée national des postes, dont l'ouverture est prévue pour avril 1974.

Elle se compose de timbres à l'état neuf, de plis premier

jour et d'albums commémoratifs du Canada et des autres pays du monde, de même que de messages personnels et d'inscriptions de proches associés de M. Pearson.

La collection comprend en outre de nombreuses photographies de M. Pearson et des chefs d'Etat qu'il a rencontrés au sein des organismes mentionnés dans la collection et à l'occasion d'événements marqués par diverses émissions commémoratives.

■ vient de paraître

Le tremblement de terre de San Francisco, Gordon Thomas et Max Merigan-Witts (Robert Laffont, 1973, 285 p.). Dans la collection "Ce jour-là", Robert Laffont publie la version française d'un récit des plus dramatiques. Le mercredi 18 avril 1906, à 5h.13, une onde de choc balayait San Francisco après avoir soulevé les navires et bousculé le relief. Puis, ce fut le pillage.

■ théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Obélix et Cie 22h30.

THEATRE DE LA BRUNANTE: "Originaux et détraqués" de Louis Fréchet, 20h.

THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: "Julien - Julien" de M. Godin 20h.

PLACE BONAVENTURE: "Sans atout" de Maria Laskar 20h.

STUDIO THEATRE: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Feux Follets 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

■ cinéma

ALOUETTE: "This is cinerama" 1.00, 3.45, 6.15, 9.00.	DAUPHIN: (Salle Renou) "Orange mécanique" 7.00, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00.	PIERROT: "Le film" 5.16, 7.17, 9.18.
ANJOU: "Le Flingueur" 6.00, 9.55 et "Le retour de Sabata" 8.00.	ELECTRA: "L'homme aux mains d'acier" 1.05, 4.30, 7.50 et "Les cocas" 2.45, 6.10, 9.30.	PIGALLE: "Salon de massage" 10.00, 12.50, 3.45, 6.40, 9.40 et "Les jeux d'amour" 11.35, 2.30, 5.15, 8.10.
ARLEQUIN: "Douze salopards" 12.20, 4.25, 8.35 et "Le jour des apaches" 2.45, 7.00.	ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Renaud) "Le grand blond avec une chaussure noire" 7.30, 9.30.	PLACE DU CANADA: "Sketh" 7.15, 9.30.
ATWATER: (Cinéma II) "Une belle fille comme moi" 7.30, 9.30.	FESTIVAL: "Week-end d'un champion" 7.30, 9.30.	PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Doll house" 12.15, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.30.
AVENUE: "Warm december" 12.30, 2.15, 6.00, 5.45, 9.15.	FLEUR DE LYS: "Moi j'en ai vu d'autres" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "Class of '44" 12.55, 2.30, 4.05, 5.50, 7.45, 9.40.
BEAVER: "Wendy's pleasure palace" 12.00, 1.30, 3.15, 5.00, 6.45, 8.30, 10.15.	IMPERIAL: "Karato the hand of death" 12.45, 2.25, 4.35, 6.50, 9.05.	PLAZA: Voir Canadian.
BERRI: "La main de fer" 2.20, 6.00, 9.45, et "Le convoi sauvage" 12.35, 4.15, 8.00.	JEAN-TALON: "Les Charlots font l'Espagne" et "Sissi face à son destin" 6.10, 9.45.	PUSYCAT: "Casting call" 12.00, 2.35, 5.05, 7.45, 10.15 et "Gabrielle" 1.20, 3.50, 6.30, 9.00.
BHOU: "Les bébés de l'air" 12.30, 3.36, 6.32, 9.45 et "Camp spécial no 7" 1.46, 5.02, 8.18.	KENT: "Encounter with the unknown" 1.00, 3.50, 6.40, 9.40 et "Two women in gold" 2.20, 5.10, 8.10.	RIVOLI: "Scorpio" 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 9.00.
BONAVENTURE: "Sexual inadequacies" 12.00, 1.25, 3.00, 4.25, 6.10, 7.45, 9.20.	LORENS: "Godson" 1.00, 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	SAINT-DENIS: "Les chats bottés" 1.0, 4.37, 8.04, et "Deux femmes en or" 2.32, 5.59, 9.28.
CANADIEN: "Caresse intimes" 1.00, 4.00, 7.00, 10.05, et "Sexy baby" 2.25, 5.25, 8.30.	LUCERNE: "Puzz" 6.15, 9.40 et "Magnificent seven ride" 7.50.	SEVILLE: "Camelot" 12.30, 3.05, 5.45, 8.30.
CAPITOL: "Chinois boxer" 12.55, 3.00, 12.30, 4.15, 8.00.	MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.	SNOWDON: "Ra expedition" 1.05, 3.10, 5.10, 7.10, 9.15.
CHAMPLAIN: "Jeremiah Johnson" 2.30, 6.05, 9.50 et "La chétive et ses truands" 12.30, 4.15, 8.00.	MERCER: "Le parrain" 8.00.	VAN HORNE: "Til the cloud roll by" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
CHATEAU: "L'homme aux mains d'acier" 2.50, 6.05, 9.20 et "Les cocas" 1.15, 4.25, 7.45.	MID-MINUT: "Salon de massage" 12.45, 2.40, 4.35, 6.25 et "Les jeux d'amour chez les jeunes filles" 2.10, 5.10, 8.00.	VERSAILLES: (Salle rouge) "L'homme aux mains d'acier" et "Les cocas" 6.20.
CHEVALIER: "Kamouraska" 11.55, 2.18, 1.20, 6.58, 9.21.	MONLAND: "Posidon aventure" 2.15, 6.00, 9.45 et "Hot Rock" 12.30, 4.10, 8.00.	VERSAILLES: (Salle bleue) "Le boxeur chinois" 6.00, 9.25 et "Pas de pitié pour les héros" 7.40.
CINEMA 7e ART: "Le ien" 6.15, 10.00 et "Les Troyennes" 8.10.	OUTREMONT: "John and Mary" 7.00 et "The assassination of Trotsky" 9.50.	VERDUN: "La main de fer" 8.0 et "Le convoi sauvage" 6.15, 10.00.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50.	PALACE: "Scorpio" 12.30, 2.25, 4.50, 7.00, 9.20.	VIDEODROME: "Samer toute une vie" 8.00.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Love and pain" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	PAPINEAU: "Le boxeur chinois" 2.35, 6.10, 9.45 et "Pas de pitié pour les héros" 12.45, 4.15, 7.55.	VIEX MONTREAL: STUDIO A: "La vallée" 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	PARISIEN: "Le despote cruel" 12.00, 3.15, 6.35, 9.50 et "Trois filles nues sur l'île Robinson" 1.45, 5.00, 8.20.	STUDIO B: "Bof" 7.00, 9.00.
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30.		VILLARY: "Un violon sur le toit" 8.00.
CREMAZIE: "Dernier Tango à Paris".		WESTMOUNT SQUARE: "Hearbreak kid" 12.55, 2.55, 4.55, 6.55, 9.00.
		YORK: "Last tango in Paris" 2.00, 8.30.
		CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Relâche pour l'éte.

Plaisirs de la Table

L'art de vivre c'est aussi l'art de bien manger

Chateau Madrid
"EL PARAISO"
Pour une soirée de rêve dans une ambiance espagnole, assistez à un nouveau spectacle de renommée internationale.

LOS AURACANOS CHILE
Tous les jours, dîner d'hommes d'affaires.

Le dimanche spécial pour la famille
DE LA MONTAGNE
TEL. 861-3710

Le Vent Galant
★★★★
RESTAURANT FRANÇAIS PAR EXCELLENCE
Déjeuners d'Hommes d'Affaires
1425, RUE CRESCENT
Réservations: 844-4155
DIMANCHE À COMPTER DE 18H.

Au Bouillon
SALLE À MANGER BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tel.: 733-2125

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Probençal, Inc.
vous propose
de 12 h. à 3 p.m. SON DINER D'HOMMES D'AFFAIRES
\$1.75 et plus
de 3 h. p.m. à la fermeture MENU COMPLET
\$3.50 et plus — enfants ½ prix
6025 COTE-DES-NEIGES — 733-4874
STATIONNEMENT GRATUIT

Pour un vrai Festin un Bifteck chez
Moishe's
STEAK HOUSE
Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - V.I. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

au poulet doré
340 EST, STE-CATHERINE
TEL. 861-9495

CKAC-TELEVIDA et HYD

dans le cadre des fêtes du Canada Français

PRÉSENTENT

"Québec en Fête"

22 juin
AUTOSTADE de Montréal
20:00 heures

plus de 22 artistes sur scène

Robert CHARLEBOIS
Renée CLAUDE
Georges DOR
Jean DUCEPPE
Steve Fiset
Louise FORESTIER

André GAGNON
Claude GAUTHIER
Pauline JULIEN
Willie LAMOTHE
Félix LECLERC

Tex LECOR
Pierre LÉTOURNEAU
Claude LÉVEILLÉE
Raymond LÉVESQUE
Jacques MICHEL
Daniel PILON

Jacques PROULX
Marie-Claire SÉGUIN
Richard SÉGUIN
Gilles VALIQUETTE
Gilles VIGNEAULT

Billets en vente:

Ed Archambault Inc.
500 est. rue Ste-Catherine
Montréal

Montréal Trust
Place Ville-Marie
Montréal

L'Alternatif
1587 St-Denis
Montréal

Sauvé & Frères
6554, St-Hubert
Centre Commercial Laval
1600, Lecorbusier
Les Galeries d'Anjou

A & A
1621 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal

Carrières et Professions

COLLÈGE PRIVÉ

recherche

- un professeur de mathématiques (niveau secondaire)
- un professeur de biologie (diplômes exigés: maîtrise, C.A.P.E.S. ou doctorat)
- un professeur de psychologie membre de la Corporation des psychologues de la province.
- un(e) instituteur(trice) pour le primaire (C.A.P., permis de la province)
- une jardinière d'enfants

Écrire à:

Case 2040, Le Devoir, Montréal

URGENT

LE COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

requiert les services de

PROFESSEURS DE PHYSIQUE

chargés de cours pour la session été 1973
cours 111, 302

Qualifications requises:

- B.Sc. en physique ou l'équivalent.
- Avoir donné un des cours ci-haut mentionnés.

Salaires: selon les normes établies par le ministère de l'Éducation.



Présentez-vous au Collège, local D-1629, au plus tard vendredi le 22 juin 1973.

Collège Édouard-Montpetit
945, chemin Chambly
Longueuil, Qué.

La Commission Scolaire Louis-Joliet

requiert les services, pour la prochaine année scolaire, d'un

DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'enseignement planifie, organise, coordonne et évalue l'enseignement dispensé par la Commission scolaire.

Il avise le directeur général et assiste ou dirige les directeurs d'écoles relativement à l'organisation de l'enseignement, aux programmes d'études, aux méthodes, techniques et documents d'enseignement, aux modes d'évaluation et de contrôle de l'enseignement.

Il anime le personnel d'enseignement.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises:

- Brevet d'enseignement.
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement.
- Dix années d'expérience pertinente dont au moins trois au niveau II ou l'équivalent.

Rémunération:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Entrée en fonction: le 1er juillet 1973.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 juin 1973 à:

Commission Scolaire Louis-Joliet
à s. M. Marc Carboneau, directeur général
Havre St-Pierre, C.P. 400
Cité Duplessis, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

(municipalité scolaire Boucherville-Longueuil-Saint-Lambert)
(commission scolaire élémentaire de 8,000 élèves)

recherche un candidat pour cumuler le poste de:

DIRECTEUR des SERVICES du PERSONNEL ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Attributions:

— À titre de directeur des services du personnel:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les principaux d'écoles pour toute question de gestion du personnel.

— À titre de secrétaire général:

Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne les activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission et, en particulier pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général.

Il est responsable des publications et des rapports des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.

Autres attributions:

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en droit, en relations industrielles ou en administration (option personnelle).
- L'expérience pertinente sera considérée.

Traitement et bénéfices sociaux:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation pour le personnel de cadre des commissions scolaires soit \$12,000 à \$14,675.

Toute personne intéressée doit déposer sa candidature avant 16.00 heures le 29 juin 1973, en faisant parvenir sa demande et son curriculum vitae à:

Directeur général (confidentiel)
Commission scolaire Saint-Exupéry,
Casier postal 130,
32, avenue Lorne,
Saint-Lambert, P.Q.

en indiquant sur l'enveloppe:

Poste de: Directeur des services du personnel et secrétaire général

DIRECTEUR

Une association patronale des plus importantes recherche un directeur pour son bureau de Montréal.

FONCTIONS:

Le titulaire devra s'occuper de services spécialisés, rédiger des rapports et effectuer des études sur un éventail étendu de questions concernant l'industrie québécoise. Il devra collaborer avec des chefs d'entreprise et maintenir des relations entre le secteur industriel et le gouvernement.

COMPÉTENCE:

Il devra être dynamique, doué d'imagination et pouvoir communiquer facilement en français et en anglais tant oralement que par écrit.

INSTRUCTION:

Diplôme d'université ou instruction pertinente à laquelle devra s'ajouter au moins cinq ans d'expérience au moins comme cadre intermédiaire.

TRAITEMENT:

Le candidat devra avoir touché récemment une rémunération annuelle d'environ \$15,000.

Dans leur réponse à l'adresse suivante, les candidats sont priés de fournir un curriculum vitae aussi détaillé que possible.

Case 2037, Le Devoir, Montréal



Université du Québec à Montréal

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE Deux postes à pourvoir (ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE)

1. Un poste de professeur en intervention sociale.
2. Un poste de professeur dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes:

sociologie économique
sociologie de la culture
sociologie politique

Exigences

Doctorat ou expérience jugée équivalente.

Traitement

Selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur.

Les candidats intéressés adresseront leur curriculum vitae, avant le 27 juin 1973, à:

Monsieur Marcel Rafie
Directeur
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal 101, Qué.



RESPONSABLE DES SPORTS COLLECTIFS

CENTRE SPORTIF UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous surveillance du coordonnateur des programmes sportifs, il est responsable de l'animation des sports collectifs, de la formation des entraîneurs et des officiels des différentes ligues; il organise et supervise le fonctionnement des ligues.

Qualifications:

Diplôme de premier cycle universitaire en éducation physique avec spécialité en sports de glace. Quelques années d'expérience dans l'organisation de sports collectifs. Programme complet d'avantages sociaux.

Salaires à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veillez faire parvenir un curriculum vitae complet à:

SERVICE DU PERSONNEL,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

(municipalité scolaire Boucherville-Longueuil-Saint-Lambert)
(commission scolaire élémentaire de 8,000 élèves)

recherche un candidat pour remplir le poste de

ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES (enseignement et élèves)

Attributions:

- Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, l'adjoint organise, coordonne et évalue certains programmes d'activités de service.
- Il participe, comme membre de l'équipe de gestion des services de l'enseignement, à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités de service.
- Il avise le directeur des services pédagogiques sur les besoins des élèves et sur les exigences des programmes dont il est responsable.
- Il assiste le personnel de la direction des écoles et anime le personnel affecté au(x) secteur(s) pédagogique(s) qui lui est confié.

Qualifications requises:

- Brevet d'enseignement.
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou dans l'une des disciplines d'enseignement.
- Cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement.

Traitement et bénéfices sociaux:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation pour le personnel de cadre, soit \$11,500.00 à \$14,150.00.

Toute personne intéressée doit déposer sa candidature avant 16.00 heures, le 29 juin 1973, en faisant parvenir sa demande et son curriculum vitae à:

(Directeur général (confidentiel)
Commission scolaire Saint-Exupéry,
Casier postal 130,
32, avenue Lorne,
Saint-Lambert, P.Q.

en indiquant sur l'enveloppe:

Poste de: Adjoint au directeur des services pédagogiques

VÉRIFICATEUR INTERNE

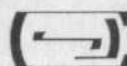
Nous sommes une entreprise à succursales multiples principalement engagée dans la vente au détail et qui est en pleine réorganisation. Le travail consistera à participer à cette réorganisation, en faisant l'étude de systèmes opérationnels et de contrôle pour faire les recommandations appropriées.

Nous recherchons un candidat possédant une expérience d'un à deux ans dans la vérification publique ou dans la vérification interne.

Il doit avoir une formation universitaire ou détenir un certificat d'une association comptable reconnue.

Faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à:

Case 2041, Le Devoir, Montréal



Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu (Cégep) requiert les services d'un

PROFESSEUR DE MUSIQUE

à temps complet pouvant enseigner le chant choral et les instruments suivants: cuivres, bois, guitare classique.

Entrée en fonction: 20 août 1973.

Jour d'entrevue: Vendredi 29 juin 1973.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 26 juin 1973 à:

M. Jules Roy,
Directeur des services du personnel
Collège St-Jean-sur-Richelieu
C.P. 310
St-Jean, Qué.
J3B 5J4



ADMINISTRATEUR CENTRE AUDIO-VISUEL UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

- Participe avec la direction du Centre Audio-Visuel à l'élaboration des politiques de fonctionnement et de développement du Centre;
- Administre le budget de fonctionnement du Centre et voit à la coordination des opérations avec les différents secteurs;
- Établit les méthodes administratives de fonctionnement et le cheminement des documents financiers internes;
- Est responsable de la gestion administrative du personnel du Centre.

Qualifications:

Diplôme de premier cycle en sciences commerciales, sciences administratives ou l'équivalent. Sens de la coordination et capacité de travail en groupe.

Programme complet d'avantages sociaux.

Salaires à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Veillez faire parvenir un curriculum vitae complet à:

SERVICE DU PERSONNEL,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

(Municipalité scolaire Boucherville-Longueuil-Saint-Lambert)
(commission scolaire élémentaire de 8,000 élèves)

Recherche un candidat pour remplir le poste de: RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

— Nature du travail

Le responsable de l'informatique est chargé de l'étude de problèmes de gestion administrative et de problèmes reliés à l'implantation de projets de recherches ou autres en vue de trouver une solution soit par l'élaboration d'un plan de traitement des données par ordinateur, soit par l'introduction de procédés administratifs nouveaux.

— Attributions caractéristiques

Le rôle du responsable de l'informatique consiste généralement à recueillir, à mettre en ordre, à évaluer, à analyser et à synthétiser les données d'un problème; il propose une solution et détermine un plan de traitement par ordinateur compte tenu des besoins et des objectifs exprimés, des contraintes budgétaires ou structurelles et de l'équipement disponible.

Dans certains cas, il peut effectuer la programmation des systèmes, en vérifier les résultats et préparer la documentation appropriée, seul ou accompagné de programmeurs.

Sont inclus dans ce corps les analystes de l'organisation de l'exécution des travaux administratifs. Ils sont plus particulièrement chargés de l'analyse des canaux et processus de communication, des moyens de recueillir l'information, de l'aménagement des locaux, de travail sous l'angle de la distribution des personnes et de l'équipement dans l'espace, de la répartition fonctionnelle des tâches, des appareils utilisés, des méthodes et procédés de réalisation du travail dont certains sont reliés à l'application des ordinateurs.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises

- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle, de préférence dans l'un des domaines suivants: sciences pures, sciences appliquées ou sciences commerciales.

Traitement et bénéfices sociaux:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation pour le personnel professionnel.

Toute personne intéressée doit déposer sa candidature avant le 5 juillet 1973, 16.00 heures, en faisant parvenir sa demande et son curriculum vitae à:

Directeur général (confidentiel)
Commission scolaire Saint-Exupéry,
Casier postal 130,
32, avenue Lorne,
Saint-Lambert, P.Q.

en indiquant sur l'enveloppe:

Poste de: Responsable de l'informatique.

Voir autres Carrières et Professions,
en page 15

La Commission Scolaire Régionale du Saguenay

CONCOURS: 6-73-97

La Commission Scolaire Régionale du Saguenay requiert les services d'un

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

EXIGENCES:

Avoir complété la scolarité au niveau de la maîtrise en psychologie et être membre ou admissible à la Corporation des psychologues de la province de Québec.

Faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 6 juillet 73.

Comm. Scol. Rég. du Saguenay
à/s directeur du personnel
36 est. rue J-Cartier
Chicoutimi

INFORMATIQUE

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE
D'ASSURANCE SUR LA VIE

recherche des:

- Analystes
- Analystes programmeurs
- Programmeurs

ayant quelques années d'expérience pratique dans l'utilisation des langages:

- COBOL
- ASSEMBLER

afin de compléter l'implantation du système ALIS et participer par la suite à l'installation d'un système 370 OS-VS de grande puissance orienté vers des services d'informatique diversifiés.

Le lieu de travail est Québec.

Les candidats intéressés sont invités à s'adresser à titre confidentiel à:

Le Gérant, Personnel
1080 chemin St-Louis
Sillery, P.Q.
G1S-167

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DES JARDINS

requiert les services d'un:

AGENT DES RELATIONS DE TRAVAIL

DESCRIPTION GÉNÉRALE:

- Participe à la préparation et à la négociation de conventions collectives de travail.
- Effectue des recherches et études pertinentes et s'occupe des problèmes d'applications et de comparaisons relatives aux conventions collectives et au Code du travail.
- Conseille les Caisses populaires et les Unions régionales quant à l'interprétation et à l'application des conventions collectives.

QUALIFICATIONS:

Le candidat recherché a une formation universitaire en sciences sociales ou en sciences de l'administration, et possède une expérience pratique dans le domaine des relations de travail.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Ce travail exige des déplacements assez fréquents. Le salaire initial sera en relation avec l'expérience et les qualifications du candidat. Bénéfices sociaux coutumiers.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 1er juillet 1973 à la:

Direction du Personnel,
150 avenue des Commandeurs,
Lévis, Qué.

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges

Offre d'emploi

ORTHOPÉDAGOGUE AUX SERVICES AUX ÉTUDIANTS

FONCTIONS:

L'orthopédagogue est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

L'orthopédagogue se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine de l'orthopédagogie, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques; les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et les examens.

Conformément à la politique établie par la commission, il voit à l'implantation des innovations, sur base expérimentale ou autrement; il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il doit conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets.

Il peut conseiller en particulier sur l'achat d'équipement et de matériel didactique ainsi que sur l'aménagement des locaux.

Il peut en outre conseiller sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel pédagogique, planifier ces programmes et en évaluer les résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

EXIGENCES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou orthopédagogie.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective.

Les candidats de l'extérieur peuvent obtenir des formules de demande d'emploi en s'adressant au Bureau du Personnel. Les candidats de l'intérieur communiquent avec le Directeur du Bureau du Personnel. Seules les demandes écrites reçues sur formules officielles, avant le 27 juin 1973 seront retenues. Prière d'indiquer sur l'enveloppe le titre du poste sollicité.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veillez faire parvenir vos inscriptions à:

Bureau du Directeur des services du personnel,
Marcel Mongrain

Carrières et Professions

Manufacturier de bijoux demande DESSINATEUR-MAQUETTISTE avec expérience

Communiquer avec

Gérant du personnel
271-2528
SAQ Inc.

INGÉNIEUR MUNICIPAL ADJOINT (Ville de la Rive Sud)

Le poste:

L'ingénieur adjoint est sous la direction de l'ingénieur municipal.

Responsabilités:

Il s'occupera principalement de la confection des plans et des devis, demandes de soumissions, surveillance des travaux, paiement aux entrepreneurs et tout autre travail technique exigé par l'ingénieur municipal.

Qualifications:

Membre en règle de la Corporation des Ingénieurs du Québec, bilingue, avec une expérience en génie municipal de un à trois ans.

Salaires:

Selon expérience et qualifications.

Adressez curriculum vitae à:

Case 2038, Le Devoir, Montréal

INGÉNIEUR MUNICIPAL (Ville de la Rive Sud)

Le poste:

L'ingénieur municipal est sous la direction du gérant de la Ville.

Responsabilités:

L'ingénieur municipal a sous sa charge:

- 1) Le bureau de l'ingénieur, dont la fonction est de s'occuper de la confection des plans, des devis, demandes de soumissions, surveillance des travaux, paiement aux entrepreneurs, mise à jour des plans d'aqueduc et d'égout, éclairage et tous les autres rapports techniques exigés par le gérant de la Ville;
- 2) Le service des Travaux publics qui s'occupe principalement de l'entretien des voies publiques, de l'égout, de l'aqueduc, et d'autres services connexes.

Qualifications:

Ingénieur civil, membre en règle de la Corporation des Ingénieurs du Québec, bilingue, avec une expérience en génie municipal de cinq ans et plus.

Salaires:

Selon expérience et qualifications.

Adressez curriculum vitae à:

Case 2039, Le Devoir, Montréal

La Commission Scolaire de Granby

recherche les services d'un

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (à l'élémentaire)

Fonctions:

Sous la direction du directeur des services aux élèves:

- procéder à l'évaluation psychologique des enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage;
- faire du counselling auprès des professeurs, des parents et des élèves;
- collaborer avec l'équipe pédagogique à l'étude des expériences d'apprentissage.

Exigences:

- Licence ou maîtrise en psychologie avec option appropriée.
- Être membre de la Corporation des psychologues de la province de Québec.

Traitement et autres conditions de travail:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Entrée en fonction:

Début juillet 1973, si possible.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 3 juillet 1973 à:

Service du personnel
Commission Scolaire de Granby
385, rue Principale
C.P. 325
Granby, Qué.
J2G 2W5
Tél.: 514-372-1711

Voir autres Carrières et Professions,
en page 14

COMPTABLES JUNIOR, INTERMÉDIAIRE et SÉNIOR

Soumettre curriculum vitae à:

Bouchard, Viau, Duhamel, Gosselin & Cie
Comptables agréés

C.P. 97, Place Bonaventure, Montréal 114

LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

requiert les services d'un professeur à
temps partiel en

SOINS INFIRMIERS OBSTÉTRICAUX

cours 180 - 301

Qualifications requises:

- Être infirmière autorisée et membre pratiquante de l'A.I.P.Q.
- Posséder le B.Sc. infirmières ou l'équivalent.
- Avoir une expérience professionnelle pertinente en milieu de travail: minimum de deux (2) ans.
- Avoir de préférence de l'expérience dans l'enseignement.

Salaires:

Selon les normes établies par le ministère de l'Éducation.



Faire parvenir votre curriculum vitae
pour le 25 juin 1973 à:

Bureau du personnel
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin Chamblay
Longueuil, Qué.

La Commission Régionale du Golfe

requiert les services

pour l'année 1973-74

DE PROFESSEURS DANS LES DOMAINES SUIVANTS

- Électronique
- Soudure
- Équipement motorisé
- Mécanique ajustage
- Infirmière auxiliaire
- Dessin
- Initiation à la technologie
- Métal en feuilles
- Commerce
- Machinerie lourde

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

Service du Personnel
Commission Régionale du Golfe
30 Comeau, Sept-Îles

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

Notre service d'informatique a besoin d'analystes pour mettre au point de nouveaux systèmes.

Fonctions principales:

- En collaboration avec d'autres analystes, ils devront participer à la conception et la mise en oeuvre de systèmes intégrés qui sont actuellement au stade de la planification.
- Contacter les usagers pour discuter les modalités des systèmes.
- Élaborer les organigrammes et les spécifications.
- Rédiger les procédures relatives à ces systèmes.

Qualifications requises:

- Posséder un diplôme universitaire.
- Avoir acquis une expérience d'au moins deux ans comme analyste en informatique.

Conditions:

- Les conditions de travail sont excellentes et les bénéfices marginaux très avantageux.
- Le salaire sera déterminé selon la compétence.
- Les demandes seront confidentielles.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 2042, Le Devoir, Montréal



ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

La Confédération des Loisirs du Québec recherche un animateur qui puisse assurer une présence active et efficace auprès d'une douzaine d'organismes membres de la C.L.Q.

L'animateur doit voir à l'application générale des programmes de la C.L.Q. par son action polyvalente: à la fois agent de liaison et d'information, ce collaborateur "sur le terrain" peut être également un conseiller technique et un agent de développement s'il y a lieu. (Le pied-à-terre sera à Montréal).

Les candidats doivent démontrer un excellent degré d'autonomie de fonctionnement à partir d'objectifs fixés en équipe. Une insistance particulière est mise sur les capacités d'évaluation et d'adaptation aux situations nouvelles du loisir au Québec.

QUALIFICATIONS:

1. Aptitudes au travail d'équipe.
2. Qualités d'animateur.
3. Capacités d'organisation.
4. Connaissances socio-culturelles du Québec.

SALAIRE DE BASE:

Selon les normes de la convention collective.

En mentionnant leur formation (1er cycle universitaire ou équivalent) et leur expérience, les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 juillet 1973 à:

Monsieur Jacques Alméras
Directeur général
Confédération des Loisirs du Québec
1135 Chemin St-Louis
Québec 6, P.Q.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres



BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet #700-340 - Construction de l'artère principale - est (incluant drainage et aménagement paysager).

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres,
Bureau d'aménagement du nouvel
Aéroport international de Montréal,
3ième étage,
Édifice du port de Montréal,
Cité du Havre, Montréal 103, Québec
seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heure de Montréal)
MERCREDI 11 JUILLET 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$200.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 rue William, Trois-Rivières, Québec;
Bureau des soumissions déposées de Hull,
277 boulevard St-Joseph, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Barbeau
Administrateur délégué

Voir autres Avis légaux,
en pages 6 et 18



SOUMISSIONS TRAVAUX NO 130: INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE RUES DANS PARTIE DES LOTS ORIGINAUX 9, 10 et 20

Des soumissions incluses dans des enveloppes blanches scellées, adressées comme ci-dessus, délivrées en personne ou par la poste, et adressées au Gérant, Cité de Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, seront acceptées à l'Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, jusqu'à 12:01 p.m., jeudi, le 5 juillet 1973.

Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaire et sera accompagnée d'un chèque certifié, payable à la Cité de Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, pour dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent se procurer du Secrétaire-Trésorier, à l'Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, les plans et devis et tous autres documents relatifs aux-dits travaux, sur dépôt de \$50.00 en argent ou sous forme de chèque payable à la Cité de Beaconsfield.

Les soumissions reçues après 12:01 p.m., jeudi, le 5 juillet 1973 ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

La Cité de Beaconsfield se réserve le droit d'accepter n'importe laquelle soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

Allen Mainville
Secrétaire-Trésorier
Cité de Beaconsfield
Hôtel de Ville
303 boulevard Beaconsfield
Beaconsfield, Québec.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

SPÉCIALISTE EN RÉDACTION DE DISCOURS

Postes Canada

Affaires publiques

Ottawa

FONCTIONS:

Agir comme conseiller sur la nature des discours à écrire, effectuer la recherche qui s'impose et enfin concevoir et écrire les discours. Ces discours, rédigés à l'intention des hauts fonctionnaires du ministère, traitent des politiques et des programmes des Postes canadiennes et s'adresseront à des publics choisis et à des groupes du monde des affaires.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Les fonctions exigent un sens aigu de la créativité et beaucoup d'initiative. Il est primordial que le candidat ait acquis une vaste connaissance de la langue soit à l'université ou grâce à une longue expérience comme rédacteur-vulgarisateur. Le fait d'avoir rédigé des discours importants pour des directeurs d'entreprises et des hauts fonctionnaires du gouvernement serait un atout précieux. La connaissance du français est essentielle. Le traitement attaché à cette fonction peut excéder \$17,000 par année, selon la compétence des candidats.

Veuillez remplir une "Demande d'emploi" (Formule PSC 367-40) que vous pouvez vous procurer à un bureau de poste, à un Centre de la main-d'oeuvre du Canada, ou à un bureau de la Commission de la Fonction publique, au plus tard le 6 juillet 1973 et l'adresser comme suit:

**Monsieur R. SAULNIER
CADRES ADMINISTRATIFS, SOUS-SECTION "D"
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Veuillez rappeler la référence 3-A-1-005-10



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIPLÔMÉS EN PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE (SOCIALE/INDUSTRIELLE)

Traitement jusqu'à \$15,723

Centre de Psychologie du personnel
Commission de la Fonction publique du Canada
Ottawa

Le Centre de psychologie du personnel de la Commission de la Fonction publique doit pourvoir à un certain nombre de postes dans les domaines de la linguistique, de la psychométrie et de la recherche appliquée en psychologie du personnel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Maîtrise en psychologie industrielle ou sociale. Pour certains postes, la connaissance du français est essentielle. Pour d'autres, la connaissance de l'anglais ou du français est suffisante.

Présentez votre demande sur la formule PSC 367-401, "Demande d'emploi", que vous pouvez obtenir d'un bureau de la Commission de la Fonction publique, d'un bureau de poste ou d'un centre de main-d'oeuvre du Canada, et faites-la parvenir à l'adresse suivante:

**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 16 juillet 1973. Toute demande nous parvenant après cette date, sera étudiée en vue de son insertion dans notre répertoire de candidats.

Référence à rappeler: concours n° 73-492-4.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR ADJOINT PROGRAMMES DES DÉTENUÉS

Traitement jusqu'à \$17,883

Service canadien des pénitenciers
Ministère du Solliciteur général
Prison des femmes
Pénitencier de Kingston
Kingston (Ontario)

FONCTIONS:

Sous la conduite du Directeur de l'établissement, le Directeur adjoint dirigera et coordonnera le programme de redressement global qui comprend des cours, une formation professionnelle, des activités sociales et des services hospitaliers destinés à environ 130 détenus.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

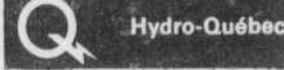
Diplôme universitaire dans une des sciences sociales et bonne connaissance du milieu social, culturel, professionnel et récréatif de l'extérieur. La connaissance de l'anglais est essentielle.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Présentez votre demande sur la formule PSC 367-401, "Demande d'emploi" que vous pouvez vous procurer à un bureau de poste ou au bureau de la Commission de la Fonction publique le plus proche, et faites-la parvenir à l'adresse suivante:

**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0M7**

Référence à rappeler dans la correspondance: Concours n° 73-491-4.



APPEL D'OFFRES ACH-73-10220

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 17 juillet 1973
Manicouagan 3.

FOURNITURE DE CONTREPLAQUE - SAPIN DE COLOMBIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 juin 1973.



APPEL D'OFFRES

GPE-73-10214
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 17 juillet 1973
Divers endroits dans
la Province de Québec.

FOURNITURE DE POSTES DE RADIO MOBILES ET PORTATIFS.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 juin 1973.



Offre d'emploi

Le Cégep de Rimouski requiert les services d'un professeur à plein temps en

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

pour l'année scolaire 1973-74.

Qualifications:

Les candidats devront posséder au moins un diplôme de 1er cycle universitaire en sciences de l'administration avec spécialisation en "Marketing".

Conditions particulières:

Les candidats devront être aptes à assurer la prestation de tous les cours de l'option "Marketing", ainsi que les cours de Comptabilité et de Structures de l'entreprise.

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Avantages sociaux usuels.

Les candidatures devront nous parvenir d'ici le 27 juin 1973.

Les candidats devront joindre leur dossier académique complet à leur envoi (détail des cours suivis et notes obtenus) au bureau du:

Directeur des services pédagogiques
Cégep de Rimouski
60 ouest, de l'Évêché
Rimouski, Qué.

Toronto

Reprise soutenue

La reprise qui s'était manifestée mardi dans le secteur industriel à la Bourse de Toronto s'est poursuivie hier, mais les aurifères y ont baissé considérablement. Les transactions sur l'ensemble du marché ont été relativement peu nombreuses. Les gains ont emporté sur les pertes par 224 contre 208 alors que 253 valeurs demeuraient inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies under the heading 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE'. Columns include company names and their respective prices.

NOMINATION A LA BANQUE DE MONTRÉAL



F. M. Thomson

M. Bruce C. Marshall, président principal, Opérations bancaires internationales de la Banque de Montréal, a annoncé la nomination de M. F. Marion Thomson au poste de vice-président, Amérique latine.

M. Thomson, qui a une vaste expérience de la banque, notamment en Amérique latine, était directeur des services internationaux du groupe de banques d'affaires Banco Credul de Investimento S. A. à São Paulo, au Brésil. Auparavant, il avait travaillé au Brésil pour la First National City Bank, la Continental Illinois National Bank et le Trust Company of Chicago.

Le nouveau poste de M. Thomson est à Montréal, au siège social de la Banque de Montréal.

L'actualité économique

SIDBEC et SIDBEC-DOSCO

Monsieur Jean-Paul Gignac, président directeur général de Sidbec, a le plaisir de faire part de récentes nominations de MM. Henri-F. Gauthier, Guy Coulombe et J. Hugh Stevens aux conseils d'administration de Sidbec et de sa filiale Sidbec-Dosco Ltée.



Monsieur Jean-Paul Gignac



Monsieur Henri-F. Gauthier



Monsieur Guy Coulombe

les dividendes

Cockfield Brown, 12 1/2 cents, le 29 juin, aux actionnaires inscrits le 25 juin. Dominion Textile, huit cents, l'action payé de sept p.c., \$1.75, payables les deux le 16 juillet aux actionnaires inscrits le 25 juin.

Hayes-Dans, six cents, le 28 sept., aux actionnaires inscrits le 14 sept. J. Ray McDermott, 25 cents US, le 3 juillet, aux actionnaires inscrits le 22 juin. Reed Shaw Osler, classe A, cinq cents, le 27 juillet, aux actionnaires inscrits le 12 oct.

Monsieur Henri-F. Gauthier, ingénieur, est président directeur général de A. Janin & Compagnie Ltée de Montréal et président du conseil d'administration et du comité exécutif de Canadian Foundation Company Ltd. de Toronto. M. Gauthier est également président de Janin Construction Ltée, Montréal, de Janin Building & Civil Works Ltd., Toronto, de Janin Western Contractors Limited, Vancouver, de Namur Equipment Ltée (travaux électriques), Montréal, de Roy & Trotter Inc., Trois-Rivières et de la Foundation Company of Canada Limited, Toronto et siège au conseil d'administration de plusieurs compagnies.

Monsieur Guy Coulombe est Secrétaire du Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec. Ancien des Universités de Laval et de Chicago où il a étudié respectivement la sociologie (M.A.) et la sociologie du développement économique (Ph.D.). M. Coulombe a occupé depuis dix ans de très importantes fonctions aux Gouvernements du Québec et du Canada au sein de ministères à vocation économique. Il fut notamment président du Conseil du Plan au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec; Sous-Ministre adjoint (Planification Financière), ministère de l'Approvisionnement et Services (Ottawa); Secrétaire adjoint au Conseil du Trésor (Québec) et depuis janvier 1973, Secrétaire du Conseil du Trésor.

M. J. Hugh Stevens, M.A., P. ENG., A.I.E.E., est président directeur général de Canada Wire and Cable Company, Ltd. de Toronto. Il est membre du conseil d'administration de Noranda Manufacturing Limited et de nombreuses autres compagnies établies au Canada, au Mexique, en Colombie, au Venezuela, en République Dominicaine et en Nouvelle-Zélande. M. Stevens est membre de l'Institut de Métiers (Grande-Bretagne), directeur et ex-président de l'Association Canadienne des fabricants de matériel électrique, membre du comité exécutif de l'Association des Manufacturiers Canadiens, membre du conseil des Gouverneurs de l'Association Canadienne pour l'Amérique Latine et président du conseil, pour le Canada, du Pacific Basin Economic Council.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

montréal

Des cours mixtes

Les prix étaient mixtes hier à la Bourse de Montréal et l'activité y était faible. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne s'établit à 938.400 actions, au regard de 898.400 actions livrées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 72 contre 72 alors que valeurs demeuraient inchangées. Consumers Gas, dont 10,975 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 1-8 et fermé à \$16.3-8.

Royal Agassiz Mines, dont 202,751 actions ont été négociées a été le titre minier le plus actif, un titre dont la cote a baissé de 11 cents et fermé à \$1.21.

À la Bourse de Montréal, Dominion Bridge a avancé de 1-8 et fermé à \$34.7-8, Guul Oil Canada, de 1-2 et fermé à \$34.1-4 et Imasco Ltd., de 1-2 et fermé à \$30.3-4, tandis que Canadian Tire a baissé de 7 1/2 et fermé à \$53 et la Banque Royale, de 1-2 et fermée à \$33.3-4.

À la Bourse Canadienne, St. Lucie Explorations, dont 63.500 actions ont été négociées, est resté inchangé, soit à 18 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies under the heading 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE'. Columns include company names and their respective prices.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies under the heading 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE'. Columns include company names and their respective prices.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies under the heading 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE'. Columns include company names and their respective prices.

Bourse canadienne

Table of stock prices for various companies under the heading 'Bourse canadienne'. Columns include company names and their respective prices.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Les indices de Montréal

Table of market indices for Montreal, including categories like Changelement, Indus., Serv.-publ., Banq., Comb., and Papiers.

Advertisement for 'Le Pavillon de l'Atlantique' featuring a large image of a ship and text describing the restaurant's location and offerings.

Advertisement for 'Le Pavillon de l'Atlantique' featuring a large image of a ship and text describing the restaurant's location and offerings.

Large advertisement for 'VICE PRÉSIDENT - FINANCES INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE' with detailed text about financial services and contact information.

Advertisement for 'Le Pavillon de l'Atlantique' featuring a large image of a ship and text describing the restaurant's location and offerings.

Advertisement for 'Le Pavillon de l'Atlantique' featuring a large image of a ship and text describing the restaurant's location and offerings.

Advertisement for 'Le Pavillon de l'Atlantique' featuring a large image of a ship and text describing the restaurant's location and offerings.



Vue générale des cuisines des nouveaux locaux du Buffet St-Hubert où le "chef" Jurgen Wagner exerce ses talents culinaires. Il faut dire qu'il n'est pas seul puisque près de 75 personnes travailleront à préparer les nombreux menus pour banquets et réceptions.

La clé du succès des Rôtisseries St-Hubert

Être l'invité de sa propre réception

par Michel Guénard

"Être l'invité de sa propre réception" voilà la formule moderne qui a fait la fortune des entreprises St-Hubert. Le président du Buffet et des Rôtisseries St-Hubert, M. René Léger, soulignait l'apogée de cette remarque lors de l'ouverture des nouveaux locaux du centre de services de l'entreprise rue Jarry à Montréal.

Aménagé au coût de \$275.000 et couvrant une superficie de 46.000 pieds carrés, l'immeuble comprend, outre les services culinaires proprement dits, une centrale téléphonique canalisant tous les appels des treize rôtisseries, des bureaux, un entrepôt, un garage de réparation pour les quelque 150 voitures de livraison, un atelier de menuiserie, une buanderie, etc. On y trouve aussi un immense réfrigérateur de plus de 10.000 pieds cubes qui relie directement la cuisine au débarcadère de livraison.

Fondée en 1951 avec un capital initial de \$14.000, la Rôtisserie St-Hubert, qui s'est pluralisée depuis, a enregistré un chiffre d'affaires de \$8 millions l'an dernier. Selon M. Léger, les temps ont changé et le contexte social a évolué parallèlement; les occasions de recevoir se multiplient et il est justifié de parler d'une "nouvelle dimension dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie".

Cette nouvelle dimension dont parle le président s'est vite traduite statistiquement par une croissance soutenue de la demande des consommateurs pour les buffets. Aussi en 1970, Buffet St-Hubert organisait 52 réceptions à l'extérieur de ses établissements; l'an der-

nier le nombre s'est haussé à 195 et l'on a servi 10.205 convives.

A l'heure actuelle, les Rôtisseries St-Hubert compte plus de 1.000 employés dont 75 sont affectés au service des réceptions. La demande est telle que les dix salles de banquet ne suffisent plus; on prévoit ouvrir dix rôtisseries additionnelles d'ici quatre ans.

Si au départ l'empire de M. Léger s'est érigé sur l'ordre des gallinacés, on peut dire qu'aujourd'hui la diversité des menus se le dispute à l'originalité des pièces montées. A l'origine, la section buffet ne s'occupait que des commandes pâtisseries; mais depuis que M. Jurgen Wagner, chef pâtissier, a pris en charge la direction des cuisines, les plats se sont diversifiés et

l'on retrouve aussi bien au menu la pièce entière de saumon que le boeuf au jus. Bref, un vaste choix qui montre que dans le domaine de l'alimentation, la flexibilité de l'entreprise à s'adapter aux goûts des clients constitue la clé du succès.

Selon Mme Joubert, secrétaire-trésorière de l'entreprise, l'expérience de traiteur a largement démontré que ce genre de marché est peu connu et conséquemment mal exploité. Aussi nous explique-t-elle que les Rôtisseries St-Hubert s'ingénieront à diversifier au maximum les services offerts de telle sorte que la clientèle puisse faire appel à eux tant pour la nourriture que pour tous les genres de services connexes qui accompagnent un banquet.

Une première américaine

Équilibre de la balance des biens et services

Pour la première fois depuis un an et demi la balance des biens et services aux États-Unis a été en équilibre pendant le premier trimestre de cette année, mais le déficit total de la balance des paiements est resté très élevé.

Selon les chiffres définitifs publiés hier par le département du commerce, cette balance qui retrace les mouvements de marchandises, le tourisme et les revenus des services, a laissé un très léger surplus d'un million de dollars à l'issue du premier trimestre de cette année.

Cette balance avait été en déficit continue depuis septembre 1971. Le redressement de la balance des biens et services provient de la réduction du déficit commercial des États-Unis et d'une augmentation du solde positif de la balance des services qui a atteint 961 millions de dollars au 1er trimestre. Le Département du commerce confirme d'autre part que le déficit de la balance des paiements est resté très important pendant le premier trimestre. Selon les chiffres définitifs le déficit a été sur la base des liqui-

dités nettes de 6,9 milliards de dollars (soit 100 millions de plus qu'annoncé initialement, et 162 millions en plus que le déficit total de l'année 1972).

Le décret Nixon

La porte ouverte aux ressources pétrolières de l'Ouest canadien

par Peter Buckley de la PC

WASHINGTON (PC) - Par un décret promulgué hier, le président Nixon a ouvert toutes grandes les frontières des États-Unis aux importations de produits pétroliers en provenance du Canada, qui bénéficieront dorénavant et jusqu'au 1er mai 1974, de la franchise douanière.

Le décret exonère les produits pétroliers importés du Canada des "droits" qui s'appliquent depuis le 1er mai 1973 aux importations en provenance d'autres pays. Cette décision, de l'avis

d'une personnalité canadienne, équivaut à l'octroi d'un "permis de chasse" aux importateurs américains qui désirent s'approvisionner au Canada.

Elle a toutefois été contre-carrée par le ministre canadien de l'Énergie, M. Donald Macdonald, qui a annoncé vendredi dernier aux Communes que "des restrictions temporaires" seraient appliquées sur les exportations d'essence et d'huile de chauffage, afin de veiller à ce que la demande américaine pour ces produits "ne porte pas préjudice à

l'approvisionnement des consommateurs canadiens".

Le décret pris par M. Nixon confère aux produits pétroliers canadiens un statut privilégié sur le marché américain pour les six prochaines années.

De source canadienne on fait remarquer que jusque-là les exportations vers les États-Unis d'essence, d'huile de chauffage et autres produits pétroliers raffinés, étaient négligeables.

Cependant, depuis le début de la pénurie chez nos voisins du sud, les exportations d'essence ont passé de 26 barils par jour en janvier, à 20.000 barils par jour en mai dernier. Sans les restrictions prévues maintenant par Ottawa, ces exportations auraient pu continuer de monter en flèche au mois de juin.

new york

Des écarts étroits

Des écarts étroits ont marqué les fluctuations des cours hier au New York Stock Exchange, où la tendance a été irrégulière. La légère reprise de la veille a été poursuivie pendant la première heure de la séance, mais la tendance n'a pas tardé à se renverser, elle a ensuite changé de direction à nouveau et, finalement, l'indice des industrielles a terminé en hausse modeste sur la clôture de mardi. Le nombre des transactions est encore plus réduit que celui de mardi, de nombreux opérateurs restant en dehors du marché, vu l'incertitude de la situation économique.

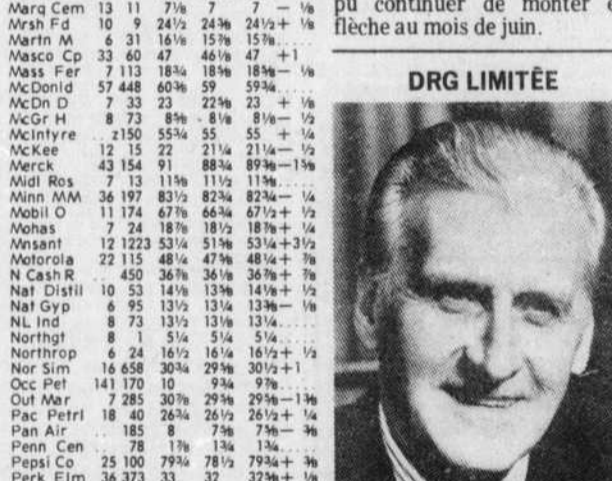
Toutefois, le raffermissement du dollar sur les marchés des changes et le déroulement de la conférence américano-soviétique au sommet à Washington ont soutenu le marché. Les gains l'ont emporté sur les pertes par 753 contre 507.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Alcan, Hudson Bay Mining et McIntyre ont enregistré des gains fractionnaires et Canadian Pacific, Massey-Ferguson et Walkers ont subi des baisses fractionnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data including columns for 'Ventes Haut Bas Fern. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Fern. Ch.' with various stock symbols and prices.

DRG LIMITÉE



LEOPOLD BRÉGENT

DRG Limitée a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Léopold Brégent à son Conseil d'administration. M. Brégent est président de l'Entreprise internationale, Limitée, filiale de DRG Limitée, qui compte aussi parmi ses membres E.S. & A. Robinson (Canada) Limitée, Compagnie de Papeterie Gage, Produits d'Enveloppes Globe Limitée, Sellotape Canada Limitée et Industries Drecoina Limitée. M. Brégent fait aussi partie des conseils d'administration du Centre des Dirigeants d'Entreprise et de l'Association Canadienne pour la Santé Mentale, Division du Québec.

Bourse américaine

Table of US stock market data with columns for 'Al Art', 'Amco Ind', 'Asamera', etc., and their respective prices.

L'indice Dow Jones

Table showing Dow Jones index data with columns for 'Industrielles', 'Transport', 'Serv. publ.', and 'Ensemble' with their respective values and changes.

Large advertisement for 'VILLE DE MONTRÉAL' bonds. It includes the text 'Ces obligations ont été vendues hors des États-Unis et du Canada. Cette annonce apparaît à titre documentaire seulement.' and 'Le 15 juin 1973'. It lists various banks and financial institutions like 'WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE', 'BERLINER HANDELS-GESELLSCHAFT', etc., and mentions 'DM 100,000,000' and 'Obligations au porteur de 1973 en Deutsche Mark 6 3/4%'.

Avis légaux - Avis publics

AVIS

Nous donnons avis que Elliott Melvin Roth, vendeur, domicilié à 11780 de la rue Green, App. 2, dans le Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de :

"ALLEN ROTH"

MONTREAL, ce 11ème jour de juin, 1973.

DESCOTEAUX, ROSEN & LAVERGNE, Avocats du requérant.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 19 juillet 1972 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Dinez Transmission Ltd. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce Inc. enregistré le 24 juillet 1972 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2362961.

MONTREAL, Québec le 19 juin 1973

Banque Canadienne Impériale de Commerce par: D. J. Leyne

CLINTON INVESTMENT CORP.

AVIS est par les présentes donné que CLINTON INVESTMENT CORP. une corporation constituée sous loi des Compagnies de Québec et ayant le siège social dans le Cité et District de Montréal, appliquera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte sous les provisions de loi des Compagnies de Québec.

DATE A MONTREAL, MM. Crystal & Adler, le 19 juin 1973 Les Procureurs pour Clinton Investment Corp.

PRENEZ AVIS que la compagnie ASSOCIATED WAREHOUSING LTD. demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 19 juin 1973

ROBERT V. BARBER, Président

PRENEZ AVIS que la compagnie ASSOCIATED CARTAGE LTD. demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 19 juin 1973

ROBERT V. BARBER, président

"AVIS vous est donné que le 25 juillet 1973, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de Pratique, Chambre 216, Place de la Justice, 10 est rue Craig, à Montréal, à 10 heures de l'avant-midi, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Claude Veiner et Marguerite Robison, domiciliés tous deux à Montréal, au 230 rue Fletcher, constitués en un contrat de mariage passé devant Me François L. Desorme, notaire, le quatre juin mil neuf cent soixante-treize. Dossier No: C.S.M. 18-900792-73.

MONTREAL, ce 21 juin 1973

FRANÇOIS L. DELORME, NOTAIRE

Procureur des Requérents

AVIS DE REQUETE


D'ABANDON DE CHARTRE

AVIS est par les présentes donné que RICHARD, TODD SPORTSWEAR LTD., ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, District de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner ses Lettres Patentes, à partir de et après la date qu'il lui plaira de déterminer.

MONTREAL, juin 15 1973

C.S. Abe Rubin, Secrétaire

Voir autres Avis légaux, en pages 6 et 15



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonces sont prises de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être soumise immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 18 juin 1973 a adopté le règlement portant le numéro 818 de façon à annuler les zones PA 34-2 CA 7-2, RC 22, RB 21, RA/B 30-3 pour les remplacer par les zones PA 34-3, RC 22-1, RA/B 30-4, PB 4 et PA 45 telles que montrées au plan Z-89 annexé au règlement. Le territoire affecté est sis à l'arrière des lots de la rue jusqu'à la carrière, depuis le terrain de la polyvalente projetée jusqu'à la rue Joliette.

Le sus-dit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 juillet 1973 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 19ième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-treize.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

AMEUBLEMENT A VENDRE

PARTICULIER, vend cause départ chaises canadiennes, ensemble rotin, bar, stéréo, projecteur et autres objets. Tél: 381-3745 après 6h. 22-6-73

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaune, 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. 1-8-73.

APPARTEMENTS A LOUER

3 1/2, à sous-louer, 2 pas de l'Université de Montréal, bas prix. Tél: 342-5614 après 6h. 23-6-73

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

BOUL. ST-JOSEPH, 5 pièces chauffées, \$115. libre 1er juillet. Tél: après 6:00 p.m. 521-5739. 26-6-73

METRO SHERBROOKE, 3 1/2 pièces, 15e étage, côté ouest, air climatisé, piscine, libre 1er juillet. Tél: 395-6620 après 5h. 284-3257. 29-6-73

AUTOS A VENDRE

TOYOTA 1971

Corona, mark 21, sedan, automatique, pneus Michelin, condition à l'état d'origine. \$1,995.

ROGER AUTOMOBILE

4269 ouest, Ste-Catherine
Tél: 932-2925

23-6-73

FEMMES DEMANDÉES

COIFFEUSES demandées, carte A ou B. Plan temps ou partiel. Salaire maximum. Tél: 342-3540. 22-6-73

FERMES A VENDRE

TRES BELLE FERME, (médaillé d'argent), située dans les Cantons de l'Est, près de la Trans-Québécoise qui longe la rivière St-François. 400 arpents, 105 bêtes, lait nature, toute équipée, étang, beau site paysagé. Case Postale 1174, Richmond, Québec. 27-6-73

PROPRIÉTÉS A VENDRE

PARIS, quartier Latin: appartement co-proprété, 2 chambres, cuisine, toilette, douche, chauffage central, téléphone. Renseignement: 932-4562. 23-6-73

ST-BASILE, vue splendide, au flanc de la montagne, magnifique bungalow en brique, 7 pièces, 3 chambres, salon, cuisine superbe, salle à dîner, salle familiale avec foyer. Terrain de 57,500 pieds carrés. Muebles écurie. Réduit à \$48,500. Monique Côté. Tél: 653-2496 ou 653-3746. Immeubles Westgate Courtiers. 22-6-73

ANTIQUITES

AUTHENTIQUES meubles québécois en pin dont quelques-uns du début du XVIIIe siècle, armoire porte à caisson en relief fêché en queue de rat avec teinte d'origine bleu-vert, 3 buffets deux-corps dont un à porte vitrée avec teinte d'origine sang de bœuf, bahut, tables de cuisine, 6 chaises québécoises avec traverse du dossier ajourée, coffres, coffrets, berceuses dossier haut. Soir Tél: 584-2631. 26-6-73

ARGENT A PRÊTER

Caisse Populaire St-Jean-de-la-Croix, 170 est St-Zotique, Montréal. Consultez-nous, il nous fera plaisir de vous aider. Gérant M. Lahaie. Tél: 273-4431. 23-6-73

AVIS

Pour entrevue écrivez à Henryk Langsam, Interviews International, P.O. Box 116, Outremont, Montréal 154, P.Q. Canada. 33-6-73

GARDERIES

GARDERIE DE JOUR, enfants 2 à 6 ans, repas chauds et collations, de 7 heures à 6 heures. 5360 Louis Collin, face Université de Montréal. Tél: 737-4139. 26-6-73

BOUCHERVILLE, superbe bungalow, style colonial avec garage à deux niveaux, surface de terrain 18,000' fait voir. Pour information: Mme Huguette Mongeau 655-7611 ou 655-0179. Immeubles Westgate Courtiers. 22-6-73

ANTIQUITES A VENDRE

GRAND choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 3 P.M. Dimanche inclusivement 2 houl. Labelle, Ste-Thérèse. Tél: 435-4305. 10-7-73

A VENDRE

Ensemble de cuisine, pupitre et chaise en chêne, cuisinière électrique Moffat, 1969. Tél: 937-3694, après 5h. 22-6-73

BUREAUX A LOUER

BUREAU A LOUER

24' x 24', divisé en 2 bureaux: 12' x 17' et 12' x 12'. Salle d'attente 12' x 12', secrétariat 12' x 8'.

EDIFICE CAISSE POPULAIRE ST-SACREMENT

480 est Mont-Royal

à côté de la station de métro Mont-Royal:

\$126.50 par mois

Électricité et chauffage inclus.

Ideal pour avocat... association...

Tél: 843-7032 23-6-73

GARDERIE AU PETIT ENRG.

Ouvert du lundi au vendredi. 7:30 a.m. à 6:00 p.m.

à Longueuil 651-1270 30-6-73

ST-LAMBERT, cottage semi-détaillé, bonne condition, salle à dîner, 2 salles de bain, salle de jeux, grand lot séparé. M.L.S. Suzanne Palmer 672-6450 ou 672-7876. Immeubles Westgate Courtiers. 22-6-73

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

1971 CADILLAC ELDOREADO

Décapotable toute équipée, comme neuf. \$5,895.

1971 PEUGEOT 504

Sedan, automatique, toit ouvrant, pneus Michelin. \$2,595.

1972 PEUGEOT 304

Traction avant, pneus Michelin, condition originale. \$1,195.

1969 PEUGEOT 204

Sedan, traction avant, pneus Michelin. \$895.

1968 PEUGEOT 204

Station-wagon, pneus Michelin, excellente condition. \$795.

ROGER AUTOMOBILE LTÉE

4269 ouest, Ste-Catherine
Tél: 932-2925

"Dépositaire Peugeot"

23-6-73

CHALET A LOUER

ST-SAUVEUR, près lac, chalets, 2 à 5 chambres à coucher, foyer, chaudière. Saison-mois-semaine. Tél: 489-2970, samedi, dimanche 1-277-2260. 26-6-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

DEMANDONS représentant à temps partiel, domaine du tourisme, ouvertures partout au Québec excepté à Montréal. Envoyez curriculum vitae à 820 Cathcart, Suite 320, Montréal 111. 26-6-73

STE-JULIE (HAUT-BOIS) Split exclusif stucco/cédré, vaste terrain arboré, huit pièces, foyer, prix \$40,000 (M.L.S.) J.P. St-Pierre 653-4435 ou 678-8060. Immeubles Carbonneau Courtiers. 22-6-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT, avenue Outremont, 4 pièces, propre, chauffé, \$106, libre 1er septembre. Appelez 272-1596. 26-6-73

PEUGEOT 1970, coupé 204, toit vinyl, 40,000 milles, radio FM, \$1,000. Tél: 679-8498. 26-6-73

LOGEMENTS A LOUER

Jeune famille avec bonnes références cherche un duplex dans Notre-Dame-de-Grâce pour septembre ou octobre. Tél: 935-5409 ou 481-1828. 26-6-73

VILLE ST-LAURENT, grand 5 1/2, chauffé, 2 salles de bains, garage. \$165. Libre. Tél: 667-6852. 26-6-73

STE-JULIE, domaine des Hauts-Bois, 4 chambres, magnifique cottage, brique et aluminium, construction 1969, 9 pièces, salle familiale spacieuse 26' x 14', foyer naturel, double armoire, terrain paysagé 10,000 p.c. Situé dans le verger avec vue sur le lac et le Mont Bruno. Prix \$33,800. Louise Tremblay 485-5142. Fiducie du Quebec Courtiers. 23-6-73

A. E. LEPAGE

COURTIER BROKER

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

STE DOROTHÉE

VOTRE NOUVEAU FOYER?

Petite maison avec des grandes pièces en bordure rivièr sur terrain 20,000 p.c. Mur en ciment. Endroit pour bateau. Renseignements Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348.

LAVAL SUR LE LAC

LOIN DE LA POLLUTION

Cottage style anglais dans beau terrain 35,000 p.c. en bordure rivière, 5 chambres à coucher. Cheminée de salon ainsi que salle à dîner. Belles pièces ensoleillées, vue étendue sur le lac et les montagnes. Renseignements Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348. 21-6-73

CHALET A LOUER

ST-SAUVEUR, près lac, chalets, 2 à 5 chambres à coucher, foyer, chaudière. Saison-mois-semaine. Tél: 489-2970, samedi, dimanche 1-277-2260. 26-6-73

LOGEMENTS A PARTAGER

2747 EDOUARD-MONTPETIT, face Université, spacieux, ensoleillé, meublé, laveuse, sècheuse, tout compris sauf literie, chercheurs fille "cool" et propre, disponible début juillet \$70 par mois. Tél: 739-8390. 29-6-72

BOUL. ROSEMONT, triplex, zone commerciale, face golf municipal, près futur emplacement olympique, métro Viau, Boyce, appartement 1 libre, 6 pièces, avec sous-sol fini, 2 salles de bain, garage double, 220, idéal pour professionnel. Luc Parent. Tél: 622-7594. 23-6-73

A. E. LEPAGE

COURTIER BROKER

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT

Duplex idéallement situé, i.e. près de tout. Détaché, fenêtres d'aluminium, sous-sol complet. 2 garages au niveau de la rue, dans un ÉTAT IMPECCABLE et l'on ne demande que \$48,500. Une vraie abouine. Guy Labrecque 935-8541 ou 488-3770.

RÉSIDENCE EN PIERRE DES CHAMPS

Plan central, salon avec foyer naturel en marbre, salle à manger avec panneaux de chêne, 4 grandes chambres à coucher, bibliothèque 26'6" x 20'6" avec mezzanine, sous-sol, superbe jardin, état impeccable, Michel Roche 935-8541 ou 277-1250. Exklusif. 22-6-73

CHAMBRES ET PENSIONS

OUTREMONT, rue Wilder près Lajoie, chambre meublée propre, fraîche et calme. Près parcs et autobus. Tél: 270-1482. 22-6-73

MAISONS A LOUER

BOUCHERVILLE, bungalow, 3 chambres à coucher, grande salle familiale, sous-sol fini, tapis neuf, meublée si désiré. Terrain boisé, 5 minutes d'autobus du centre d'achat. Tél: 655-8076. 23-6-73

EDOUARD-MONTPETIT

Triplex

7 1/2, 5 1/2, 4 1/2, plus 3 1/2 sous-sol. Pierre et brique - de luxe, résidentiel, terrain 14,000 pieds carrés. 7 1/2 libre à l'acheteur. Soir 737-3150.

Tremblay Inc.

Courtiers

Tél: 735-5588 22-6-73

COMMERCES A VENDRE

Raison santé, urgent, à vendre boutique décoration intérieure, produits importés. Téléphonez 489-0157. 26-6-73

MAISONS DE CAMPAGNE A LOUER

ATTRAYANTE VILLA, bord de l'eau, genre exécutif, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, vivio combiné, salle à dîner, foyer, patio, entrée illuminée, site enchanter, hiver \$2,000 ou été \$1,700. tout compris. Lac Supérieur, près Tremblant Ski. Tél: 1-819-688-2177. 23-6-73

Sundek ou 2e étage

AVEC VUE SUR LE FLEUVE

Boucherville, superbe résidence de 11 pièces, située sur le boulevard Marie-Victorin, sur terrain paysagé de 34,000 pieds carrés, 4 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à dîner, salle familiale, 2 1/2 salles de bain, 2 garages. Ted Van Der Marschen Courtiers. Tél: 655-1811 26-6-73

DEMANDES D'EMPLOI

J'ai 30 ans, et je cherche un emploi comme commis de librairie. J'ai de l'expérience dans le travail de bibliothèque. Serge Boudreau. Tél: 255-4200. 22-6-73

MAISONS DE CAMPAGNE A VENDRE

À VENDRE

ST-LOUIS DE BONSECOURS

Rénovée. Avec piscine Valmar chauffée, 40 arpents, bord rivière Yamaska, 1 heure de Montréal, 25,000 (Comptant discutable). Tél: 747-3609. 22-6-73

PROPRIÉTÉS A VENDRE

POUR PAIX CONFORT ET RECLUSION: Situé sur terrain boisé de 88,000 p.c. à 48 milles de Montréal, ce type bungalow de luxe pour l'hiver et l'été est la seule maison sur un lac non pollué dans les Laurentides. Cette propriété consiste en un grand salon 24' x 20' avec plafond cathédrale et grand foyer, salle à manger, 2 chambres à coucher, grandes cuisines et salle de bain, spacieuse chambre soleil vitrée et sundek \$30,000. Pour information appelez S.V.P. le samedi, dimanche et lundi 1-562-5881. 9-6-73

ENTRETIEN-REPARATIONS

Coucou, carillons, horloges grand-père, horloges antiques, réparations par spécialiste. 1836 Mont-Royal est. Tél: 523-7677. 23-6-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b.p.d., b.p.h.1 et lettres. Tél: 524-3852 de 3h. à 8h. p.m. J.N.O.

TERRAINS A VENDRE

BORD DE L'EAU, magnifique lac naturel, très propre 45 milles de Montréal, terrain arpenté. Tél: matin 8 à 9, 322-1858 jour, Mme Turbide. 325-3020. 23-6-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparations fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. J.N.O.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

MAISON construite par le client, 27,000 à 35,000, modèle très moderne, très grande rue, lots extras, construit avec adaptation sur demande, couleur à votre choix ainsi que le décor. Situé à 15 minutes de la ville sud-est de l'autoroute 417. Paulo Realty Ltd. Amos Dow Shellah Freedman. 829-9060. 22-6-73

VOYAGES

UN gars, une fille cherchent autre gars, autre fille pour partir tout mois d'août. Espagne, Afrique Nord Grèce. Sommes étudiants. Appelez Claude: 259-5133. Lise 376-7239 22-6-73

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 18 juin 1973 a adopté le règlement portant le numéro 819 concernant un amendement au règlement no. 290, de façon à ce que les zones PA 25, RA/B 24-1 et CA 6 soient remplacées par les zones PA 25-1, RA/B 24-2 qui font partie du Sommet Trinité.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 juillet 1973 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 19ième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-treize.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 18 juin 1973 a adopté le règlement portant le numéro 819 concernant un amendement au règlement no. 290, de façon à ce que les zones PA 25, RA/B 24-1 et CA 6 soient remplacées par les zones PA 25-1, RA/B 24-2 qui font partie du Sommet Trinité.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 juillet 1973 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 19ième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-treize.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

APPEL D'OFFRES

Hôpital Maisonneuve-Rosemont
5689, Boulevard Rosemont
Montréal
RENOUVELLEMENT DE LA BUANDERIE
Favillon Maisonneuve
La Corporation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Ingénieurs: Dupras, Ledoux, Primeau et Associés
5885, avenue Monkland
Montréal 266, Québec

La Corporation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont demande des soumissions pour les travaux de rénovation ci-haut mentionnés. Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies ou corporation ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les plans, devis et autres documents contractuels seront disponibles à compter de vendredi, le 22 juin 1973 au bureau des ingénieurs. Un dépôt de \$50,000 en espèces ou sous forme de chèque visé au mandat de poste à l'ordre de Dupras, Ledoux, Primeau et Associés sera exigé pour l'obtention des documents. Ces sommes seront remises sur réception des plans par les ingénieurs au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions. Dans les cas où les documents seraient retournés après cette date, le dépôt sera confisqué. La soumission des entrepreneurs généraux (l'original et deux copies) dans les enveloppes cachetées devra être accompagnée d'un chèque visé au mandat de \$7,000.00 ou d'un cautionnement de \$7,000.00 en espèces ou en valeur pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions. Les chèques visés ou cautionnement devront être faits au nom et à l'ordre de la Corporation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. La garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat, matériaux et services chacun égal à 50% du contrat. Les entrepreneurs généraux devront remettre leurs soumissions au plus tard vendredi, le 13 juillet 1973 à 15:00 heures au Salon de l'ex-résidence des infirmières de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, 5285, boulevard d'Assomption, Montréal. A cette même heure, date et endroit les soumissions seront ouvertes publiquement. Toute soumission qui ne sera pas complétée conformément aux instructions comprises dans les documents de soumission ou qui ne serait pas accompagnée des documents requis dûment complétés ne sera pas prise en considération. Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Jean Boivert, Directeur général

BEAUCONSFIELD

CITÉ DE - CITY OF

SOUSSIONS

POUR L'ACHAT DE MATERIAUX POUR ECLAIRAGE DE RUES DANS PARTIE DES LOTS ORIGINAUX 9, 10 ET 20

Des soumissions incluses dans des enveloppes blanches scellées, adressées comme ci-dessus, délivrées en personne ou par la poste, et adressées au Gérant, Cité de Beaucensfield, Beaucensfield, Québec seront acceptées à l'Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaucensfield, Beaucensfield, Québec, jusqu'à 12:01 p.m., jeudi, le 5 juillet 1973. Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaires. Les soumissionnaires peuvent se procurer du Département des Ingénieurs, à l'Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaucensfield, Beaucensfield, Québec, les documents relatifs auxdits travaux. Les soumissions seront reçues après 12:01 p.m., jeudi, le 5 juillet 1973 ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes. La Cité de Beaucensfield se réserve le droit d'accepter n'importe laquelle soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

Allen Mainville, Secrétaire-Trésorier, Cité de Beaucensfield, Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaucensfield, Beaucensfield, Québec.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

AMR-73-10215 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi 10 juillet 1973 8200, av. Esplanade, Montréal, P.Q.

FOURNITURE DE CAMIONS (CHASSIS ET CABINE)

P. B. V. - 30,000 LBS.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

APPEL D'OFFRE

Pour la souscription d'un contrat collectif d'assurance-vie, maladie, salaire.

Le Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau demande des soumissions:

- Environ neuf cents (900) participants;
- Le cahier des charges sera remis sur demande;
- le syndicat recevra les soumissions jusqu'au 17 août 1973 inclusivement
- Toute demande doit être accompagnée d'un chèque de dix dollars (\$10.00) et adressée à:

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE L'ALUMINIUM DE BAIÉ-COMEAU, 842, RUE BOSSÉ, HAUTERIVE, CTÉ SAGUENAY, P. QUÉBEC

Att: **MME JEANNE-MANCE CORMIER**

APPEL D'OFFRE

Pour la souscription d'un contrat collectif d'assurance-vie, maladie, salaire.

Le Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau demande des soumissions:

- Environ neuf cents (900) participants;
- Le cahier des charges sera remis sur demande;
- le syndicat recevra les soumissions jusqu'au 17 août 1973 inclusivement
- Toute demande doit être accompagnée d'un chèque de dix dollars (\$10.00) et adressée à:

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE L'ALUMINIUM DE BAIÉ-COMEAU, 842, RUE BOSSÉ, HAUTERIVE, CTÉ SAGUENAY, P. QUÉBEC

Att: **MME JEANNE-MANCE CORMIER**

B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 11 juin 1973.

la chronique de

Howard Cosell sur la sellette!

marc thibeault



HOWARD COSELL, le commentateur sportif qui joue les littérateurs lorsqu'il anime une émission sportive, sera l'invité des amateurs...

dit encore qu'il est arrogant, pompeux, grossier, égoïste et condescendant... ce qui est totalement vrai!

DON ADAMS: "L'association des journalistes sportifs d'Amérique vient de voter, à l'unanimité, que la langue de Howard soit bronzée... avant sa mort!"

MUHAMMED ALI: "J'ai commis des erreurs au cours de ma vie. Mon dernier combat en fut une. Tu commets aussi des erreurs, Howard. La seule différence est que moi je ne répète pas mes bêtises!"

RED FOX: "Alors que je regarde Howard Cosell, je me rends compte combien je suis heureux que tous les Noirs se ressemblent. Mais il ne faut pas croire qu'il n'est pas populaire auprès des amateurs de sport qui sont des Noirs. Au contraire..."

UNE JOLIE BLONDE (interviewée lors d'un bout de film tourné exclusivement pour la soirée): "Qu'est-ce que je ferais si j'étais seule sur une île avec Howard Cosell? J'appréhendais vite la nage!"

DR JOYCE BROTHERS: "Comme moi, Howard Cosell aurait pu être psychologue à la télévision. Les réseaux NBC et CBS auraient pu l'engager mais c'est ABC qui a perdu le pari!"

DON RICKLES: "Ce soir, nous essayons de divertir... une farce!"

BILL RUSSELL: "J'aimerais bien voir dire que c'est un véritable plaisir pour moi, ce soir, d'être parmi vous mais tu sais fort bien, Howard, que je ne t'ai jamais menti. La seule minorité que Howard offense est celle des gens intelligents!"

STEVE ALLEN: "Cosell n'a jamais eu peur de dire ce qu'il pense... même lorsqu'il ne pense pas!"

Howard Cosell endure toutes ces insultes amicales en riant de bon cœur, presque sans arrêt. Cela ne l'empêche pas non plus d'avoir le dernier mot:

"J'aime voir des personnalités qui ont peu de talent essayer d'abattre un homme qui, lui, en a beaucoup!"

Et à vous le micro, Monsieur Cosell.

Le circuit de Boccabella fait gagner les Expos

ST-LOUIS (PA) - Si Barry Foote poursuit son apprentissage avec autant de brio qu'il ne le fait présentement avec les Whips de Peninsula de la ligue Internationale, il est fort probable que ce jeune joueur occupera le poste de receveur chez les Expos dès la saison prochaine.

Mais s'il n'en tient qu'à John Boccabella, le premier choix des Expos au repêchage amateur de 1970 devra patienter encore une année avant de diriger les lanceurs de l'équipe montréalaise.

Vieux routier des ligues majeures, Boccabella sait toutefois que la direction des Expos fonde de beaux espoirs en Barry Foote. Ce n'est cependant pas une raison pour abandonner la partie et Boccabella entend bien démontrer qu'il peut désormais être derrière le marbre et accomplir un travail exemplaire.

Brillant en début de saison alors qu'il a signé plusieurs belles performances offensives, Boccabella, comme tout le monde s'y attendait, a accusé au cours des derniers jours un ralentissement. Des jours des Expos, il fut le seul à ne plus produire à l'attaque, si bien que le gérant Gene Marchi lui a préféré le jeune Terry Humphrey, lundi.

Hier toutefois, Boccabella a retrouvé son œil au bâton et son circuit de trois points à la 3e manche a permis aux Expos de prendre une avance de 5-0, priorité qu'il n'aurait jamais perdue par la suite, le match se soldant finalement par une victoire de 5-1 de l'équipe montréalaise sur les Cardinals de St-Louis.

Outre son circuit Boccabella a frappé un simple en plus de bénéficier d'une passe gratuite. Son premier circuit de la saison lui a finalement permis de produire ses 21e, 22e et 23e point de la saison, un sommet dans sa carrière.

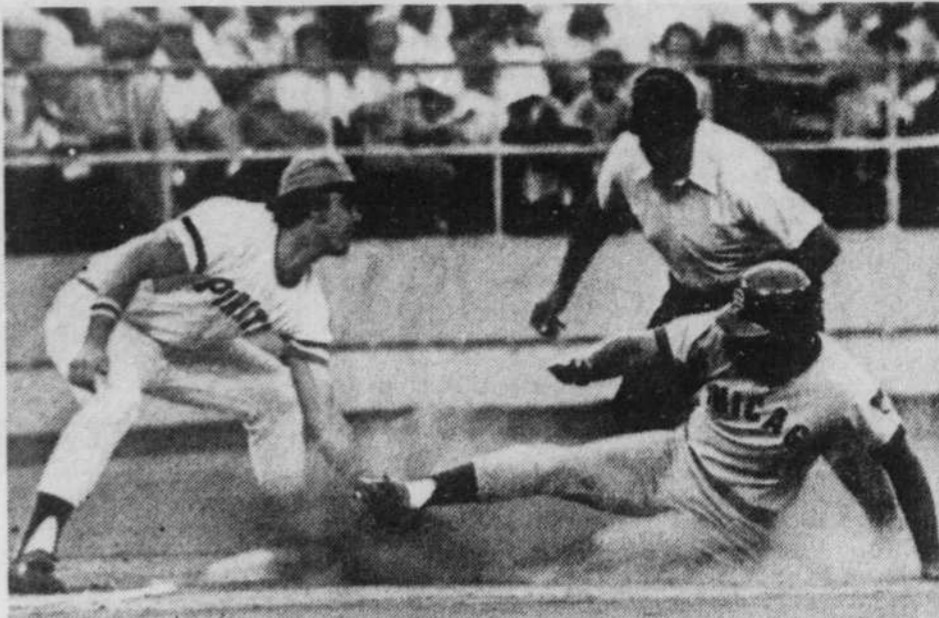
Si Boccabella a donné le ton à l'attaque montréalaise, ses coéquipiers ont suivi admirablement en étourdissant les quatre lanceurs des Cardinals de 13 coups sûrs.

Ken Singleton a de nouveau imposé sa présence au marbre en obtenant un double, deux simples et un ballon-sacrifice, tandis que Ron Hunt s'est signalé avec deux simples et un but sur balles.

McAnally gagne Fort de cette offensive, le lanceur Ernie McAnally a remporté sa 5e victoire de la saison contre seulement un revers. Au cours des six premières manches, McAnally a limité les perdants à trois maigres simples. Ce n'est qu'au cours de la 7e reprise que les Cardinals ont réussi à le toucher plus sérieusement.

Des simples successifs de Tim McCarver et Ted Simmons, suivis d'un retrait-ballon, d'un choix de l'intérieur et d'un autre simple de Ken Reitz ont en effet ébranlé McAnally pour la première fois du match.

Après qu'il eut accordé trois balles de suite à Stein, Marchi a aussitôt fait appel à Mike Marshall. Celui-ci a obligé le frappeur de St-Louis à cogner une chandelle. Marshall a lancé durant les deux dernières



Trop audacieux, Ron Santo, des Cubs de Chicago, a été retiré par Richie Hebner, des Pirates de Pittsburgh, alors qu'il a tenté de se rendre du 1er but au 3e coussin sur le simple de Jose Cardinal, à la 1ère manche. Les Cubs l'ont toutefois emporté 5-3, hier soir.

manches, sauvegardant ainsi une 10e victoire des Expos. Les Expos ont pris les devants 1-0 dès la manche initiale à la suite d'une passe gratuite à Hunt, d'un coup-retrait-sacrifice de Boots Day, d'un mauvais lancer de Al Foster, le perdant, et d'un ballon-sacrifice de Singleton.

À la 3e un simple de Singleton, un but sur balles à Mike Jorgensen et un autre simple de Bob Bailey ont produit un deuxième point. Boccabella a ensuite suivi avec son circuit.

Même si Foster a accordé les cinq points des Expos, ses successeurs Rich Folkers, Orlando Pena et Wayne Granger n'ont fait guère mieux. Les Expos ont en effet posté des joueurs sur les coussins à chacune des neuf manches!

Les deux premiers choix du Canadien sous contrat

Le Canadien de Montréal de la ligue Nationale de hockey a annoncé hier que les premier et deuxième choix du dernier repêchage amateur le mois dernier avaient signé des contrats avec l'équipe.

Les joueurs impliqués sont l'ailier gauche Bob Gainey, l'ailier droit Glen Gould, anciennement des Marlboros de Toronto. Tous deux viennent donc de la ligue Majeure de l'Ontario. Les détracteurs de la coupe Stanley ont aussi dévoilé qu'ils avaient fait parapher une entente à David Ellenbaas, qui a joué pour l'Université Cornell lors des trois dernières années. Ellenbaas a été repêché par Montréal en juin 1972, mais a préféré poursuivre ses cours avant de signer un contrat professionnel. L'an dernier Gainey a marqué 28 buts et participé à 25 autres en 69 jeux. Gould a évolué 70 matchs durant la saison régulière des Marlboros et a compté 39 filets. Il a aussi eu 64 passes pour 113 points.

BOBBY HULL, le joueur-instructeur des Jets de Winnipeg de l'Association Mondiale de hockey, s'est fait retirer cinq fragments d'os dans son coude gauche lors d'une opération mardi. C'était la première intervention chirurgicale pour l'ailier gauche de 34 ans, qui a passé 15 ans dans la LNH avant de se joindre dans l'AMH l'an dernier. "Les fragments étaient gros", a dit le président des Jets Ben Heukens. "Je pense qu'il sera heureux de ne pas avoir à être incommodé par ce mal, quoi qu'il n'était pas trop anxieux d'être opéré, surtout que c'était la première fois", a-t-il ajouté. En dépit de la douleur périodique qui a accablé la comète blonde, Hull a tout de même enfilé 51 buts et récolté 52 passes en 1972-73. Considéré comme le joueur qui a un des plus forts lancers-frappés, Hull, à cause de son coude, n'a pu, lors de la dernière campagne, lancer à sa guise. Par ailleurs, les Red Wings de Détroit de la LNH ont annoncé qu'ils affronteraient une équipe d'U.R.S.S. le 27 novembre prochain à l'Olympia de cette cité. L'équipe soviétique sera alors en pleine tournée nord-américaine.

CHRIS EVERT, de Fort Lauderdale en Floride, a défait Sharon Walsh de San Rafael en Californie, 7-5, 6-1, hier, ce qui l'a fait avancer à la 4e ronde du tournoi de tennis du Queen's Club de Londres. Toujours chez les dames, Evonne Goolagong, d'Australie, est aussi passée à la 4e ronde. Par ailleurs, l'excellente Margaret Smith-Court s'est retirée de ce tournoi, souffrant d'une blessure au dos. Choisie comme première tête de série des simples dames du tournoi de Wimbledon, l'Australienne avait repris la compétition lundi dernier après deux semaines d'inactivité en raison d'une blessure à une épaule. Lors de la 3e ronde chez les hommes, Ilie Nastase de Roumanie, et Alex Metreveli d'U.R.S.S. l'ont emporté. De son côté, l'Américain Fimmy Connors est passé en 3e ronde, gagnant hier.

ANDRÉE MARTIN, de Montréal, est la grande favorite de l'omnium de tennis de Victoriaville qui débute demain soir, pour se poursuivre samedi et dimanche. Le joueur numéro un du Québec, Pierre Lamarche, qui fait partie de l'équipe du Missouri, tentera de ravir le titre chez les hommes à Pierre Legendre, champion l'an passé.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE table with columns: Est, G, P, Moy., Diff.

LIGUE AMERICAINE table with columns: Est, G, P, Moy., Diff.

HIER table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE NATIONALE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE AMERICAINE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE NATIONALE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE AMERICAINE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE NATIONALE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE AMERICAINE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE NATIONALE table with columns: ab, p, cs, pp

LIGUE AMERICAINE table with columns: ab, p, cs, pp

AVANT-HIER SOIR-NUIT

LIGUE NATIONALE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE AMERICAINE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE NATIONALE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE AMERICAINE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE NATIONALE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE AMERICAINE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE NATIONALE table with columns: G, P, Moy., Diff.

LIGUE AMERICAINE table with columns: G, P, Moy., Diff.

Un cadeau à manches courtes.

Advertisement for 'eb expos' featuring a cartoon character and promotional text for a baseball event.

CONTROLEUR(EUSE)

Advertisement for 'COMPTABLES AGREÉS' listing various firms and their services.

les MOTS CROISÉS du Devoir

Crossword puzzle grid with numbers 1-12 and a list of words to be found.

Advertisement for 'SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS' listing various services and contact information.

Advertisement for 'MEUBLES DE BUREAUX' and 'LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR'.

Il est fort improbable que Jean Béliveau joue

QUEBEC (PC) — Les Nordiques de Québec ne réussiront vraisemblablement pas à convaincre Jean Béliveau de quitter sa retraite pour effectuer un retour au jeu au sein de l'Association mondiale de hockey.

C'est du moins la conclusion à qui se dégage d'une entrevue téléphonique que l'ex-capitaine du Canadien a accordée au Soleil.

"Fondamentalement, je ne suis pas intéressé à effectuer un retour au jeu. Mais en affaires il est normal d'avoir au moins la courtoisie d'écouter les propositions qu'on veut te faire", a déclaré Béliveau.

Rappelons que l'instructeur-gérant des Nordiques, Jacques Plante, a confirmé en fin de semaine qu'il avait fait inscrire le nom de Béliveau sur la liste de négociations de l'équipe québécoise et a manifesté l'intention de le ramener à Québec avec un contrat de deux ou trois ans à titre de joueur.

"Je ne crois pas que ce soit simplement un ballon publicitaire, et c'est la raison pour laquelle je suis prêt à écouter les offres que me fera Jacques Plante. Je ne peux pas dire non avant même de savoir exactement ce qu'on a l'intention de m'offrir", a précisé le vice-président des Canadiens.

Béliveau a d'autre part révélé qu'il n'avait pas encore reçu de propositions concrètes de la part des Nordiques.

"Mercredi dernier, j'ai su que mon nom avait été inscrit sur la liste de négociations des Nordiques, mais je n'ai reçu aucune nouvelle depuis ce temps", a-t-il dit.

Interrogé par ailleurs au sujet des offres monétaires que pourraient lui faire les Nordiques, Béliveau a déclaré que l'argent jouait un rôle important quand vient le temps de prendre une décision, mais qu'il y avait bien d'autres éléments, dont celui de savoir si un gars est heureux dans le travail qu'il accomplit présentement.

"Avant d'annoncer ma retraite, a-t-il souligné, j'ai bien pensé à la décision que j'allais prendre. Aujourd'hui, je demeure convaincu que j'ai pris la bonne décision."

Les dirigeants tentent de sauver Wimbledon

LONDRES (AFP) — Le second tirage au sort des matches de Wimbledon, qui devait avoir lieu hier matin, a été reporté à demain par les organisateurs du tournoi.

(le premier a eu lieu mardi) a été rendu nécessaire par la décision de l'Association des joueurs professionnels de boycotter le tournoi.

Ilie Nastase jouera presque certainement

LONDRES (AFP) — Il est presque certain que la plus grande vedette du tennis mondial, Ilie Nastase, jouera à Wimbledon. Le joueur roumain, qui détient les titres de Forest Hills, de Roland Garros et de Rome et vainqueur du grand prix de l'ILTF de 1972, a déclaré hier matin: "Il est certain à 98 pour cent que je jouerai bien que j'aie signé le document appuyant l'ATO, il y a deux semaines, à Paris".

"A ce moment-là, nous ne savions pas comment les choses allaient tourner et, depuis, la Fédération roumaine m'a commandé de jouer".

D'après Jack Kramer, directeur-général de l'Association des joueurs, les membres sont à 100% en faveur du boycott.

Kramer a fait cette déclaration à l'issue de la réunion d'hier matin, à Londres, où les membres ont été prévenus de la décision de leur comité-directeur pendant la nuit.

Le capitaine Mike Gibson, juge-arbitre du tournoi, a réaffirmé hier matin que les joueurs devront se retirer à titre individuel. "Ne vous trompez pas, chaque joueur doit se retirer individuellement, nous n'accepterons pas une liste globale de non-participants", a déclaré M. Gibson.

ches du tournoi de Wimbledon qui devait avoir lieu hier matin, les organisateurs se sont donnés un répit de 48 heures pour sauver le plus grand tournoi de tennis du monde.

Celui-ci menacé de n'être cette année qu'une épreuve de seconde zone, après la décision prise dans la nuit de mercredi par l'Association des joueurs professionnels de boycotter le tournoi parce que l'un de ses membres, Nicola Pilic, n'a pas été admis à la disputer.

La haute cour de Londres, saisie par Pilic, avait confirmé mardi la validité de la suspension de 30 jours imposée au joueur yougoslave par la Fédération internationale de lawn tennis (FILT). Cette sanction avait été prise pour punir Pilic de ne pas avoir joué pour son pays en coupe Davis.

L'importance de l'enjeu est donc considérable. Le report du tirage au sort permet d'espérer qu'un compromis pourra être ménagé entre le "All England Club", et l'Association des joueurs qui représente 70 des meilleurs spécialistes mondiaux.

Mais même faute de compromis, les organisateurs espèrent sans aucun doute que certains joueurs adhérant à l'association braveront la décision de leurs dirigeants, Cliff Drysdale et Jack Kramer.



Le championnat national des bateaux 470 aura lieu en fin de semaine au club de voile Royal St. Lawrence, à Dorval. Les régates se dérouleront de vendredi à dimanche et environ 60 équipages se disputeront la première place. Les 5 meilleurs représenteront le pays aux championnats du monde, à Kiel, en Allemagne de l'Ouest, au mois d'août. Parmi les concurrents, Gilles Casaubon, premier Canadien aux championnats du monde de l'an dernier, Euan Swan, Julian Hatherell, Philippe Brassard et Gérard Roufs. Les bateaux 470 ont été choisis pour les Olympiques de 1976.

mer en tête, et s'engageront à titre individuel.

Les organisateurs sont résolus coûte que coûte à ce que le tournoi ait lieu, ainsi que M. Basil Reay, secrétaire de la FILT l'a réaffirmé mercredi matin. Il est très possible qu'ils fassent le calcul

suivant: si un nombre suffisant de joueurs choisissent de faire passer leur intérêt personnel avant les impératifs de la discipline professionnelle, l'Association des joueurs professionnels pourrait être amenée à faire machine arrière, plutôt que d'être la

victime d'une crise interne. D'autre part, tous les adhérents de l'association ne se trouvent pas dans la même situation. Si certains peuvent parfaitement agir à leur guise, d'autres doivent tenir compte des désirs de leur fédération nationale.

La LNH pourrait acheter les Seals

Le comité exécutif des gouverneurs de la ligue Nationale de hockey rencontrera à Chicago aujourd'hui Charles O. Finley, propriétaire des Golden Seals de la Californie, pour discuter de l'achat de l'équipe par la LNH.

Le président de la ligue, Clarence Campbell, a déclaré hier que le comité de cinq membres, présidé par Bruce Norris, des Red Wings de Détroit, est autorisé par les gouverneurs à acheter la con-

cession si le prix et les conditions de vente sont satisfaisantes.

Finley, qui a acquis la concession au coût de \$4 à \$5 millions il y a trois ans, a déclaré, de Chicago, "qu'il est fort possible que l'équipe soit vendue à la ligue".

"J'ai acheté les Seals il y a trois ans avec l'espoir de pouvoir demeurer à Oakland. J'ai perdu \$705,000 la première année, \$700,000 la deuxième et \$1 million la

troisième. "Si je demeure propriétaire, je prévois en perdre encore plus. Je ne peux tout simplement pas me permettre de perdre de l'argent à ce rythme".

Si la LNH acquiert la concession, elle la revendrait, a précisé Campbell. Il a expliqué que la ligue gardera l'équipe sous une sorte de tutelle jusqu'à ce qu'un nouveau propriétaire ait été trouvé.



Le 4e tour cycliste de la Saint-Jean aura lieu dimanche. Le premier départ aura lieu à 13 heures en face de l'hôtel de ville de Montréal pour la catégorie junior qui fera le tour de l'île de Montréal (63 milles). Pendant ce temps, il y aura un circuit fermé pour les catégories pee-wee, minimes et cadets. Sur notre photo, M. Jean-Claude Girod, président de l'Alliance sportive du Québec, (à gauche) discute avec le maire Jean Drapeau et MM. Roger Baulu, vice-président du Comité des fêtes de la Saint-Jean, et Georges Fuori, de la brasserie Molson.

Les Padres devront régler leur problème avec la ville

SAN DIEGO (AP) — Le président de la ligue Nationale de baseball, Charles Feeney, estime que les Padres de San Diego ne devraient pas avoir le droit de déménager à Washington avant d'avoir réglé le problème de la location du stade avec la ville de San Diego.

C'est du moins ce qui ressort de la déclaration du procureur de la ville, John Witt, qui a rendu publique une lettre de Feeney où celui-ci déclare que la ligue Nationale est consciente des droits des Padres en vertu du contrat de location du stade et des obligations des deux parties.

Le 6 juin, Witt avait écrit à Feeney pour

lui dire que la ville de San Diego avait l'intention d'appliquer la lettre du contrat de location, valide pour encore 15 ans.

Dans sa réponse, Feeney écrit: "Nous croyons, dans ces circonstances, qu'un règlement à l'amiable résultant du consentement mutuel des parties de considérer le contrat comme expiré est possible. Et nous croyons comprendre que les Padres recherchent une telle entente de bonne foi."

Neuf des 12 équipes de la ligue Nationale doivent donner leur consentement pour que la vente des Padres à un groupe de Washington, au prix de \$12 millions, soit consommée.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ÉTATS-UNIS \$4.00

À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

- Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste par porteur Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.
- Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de semaines.
- J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de semaines.

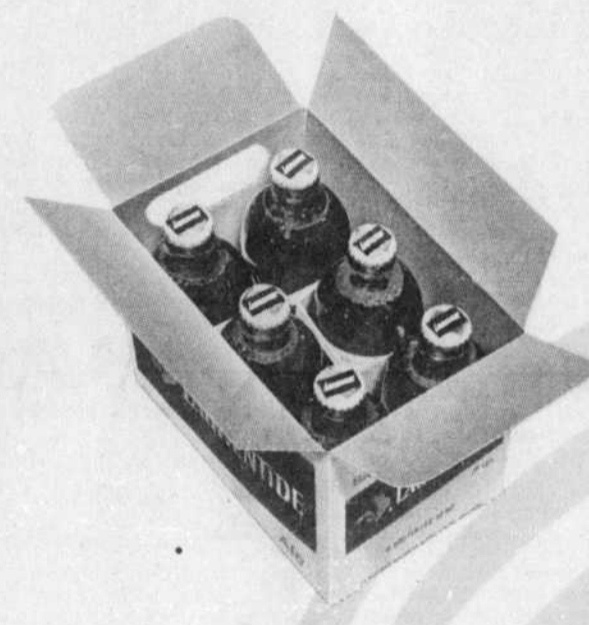
N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement



Un nouvel emballage pratique de Molson!

Voici une primeur québécoise: l'emballage de six-bouteilles des bières Molson, Laurentide, Canadienne et de Brador. Le Six-bouteilles se prend mieux, se range mieux. Il se porte aisément d'une main et est pratique pour retourner vos bouteilles.



LE Six-bouteilles

... une autre primeur de Molson